



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

05/02/2020

REPORTAGE EN IMAGES

Campagne anacarde 2020

Le prix minimum bord champ de la noix de cajou fixé à 400 FCfa le kilogramme

Le gouvernement a pris plusieurs décisions d'ordre général et individuel, au cours du Conseil des ministres tenu hier au Palais présidentiel au Plateau.

Un Conseil des ministres a réuni hier les membres du gouvernement au Palais présidentiel, sous la présidence du Président de la République Alassane Ouattara. Plusieurs décrets ont été pris, de même que des mesures individuelles. Et diverses communications ont été faites.

Ainsi, le prix minimum bord champ de la noix de l'anacarde est passé de 375 F à 400 F le kilogramme et la campagne de l'anacarde débute aujourd'hui, 6 février.

« Le gouvernement a instruit les services en charge de la protection des frontières, à l'effet de prendre toutes les mesures de lutte contre la fuite des noix de cajou par les frontières terrestres », a prévenu le porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré. Le Conseil du coton et de l'anacarde est autorisé à prendre toute mesure de rétorsion éventuelle contre les exportations frauduleuses. Y compris la saisie et à la vente des produits saisis.

Sur plus de 3 millions de tonnes de production prévues cette année au niveau mondial, la Côte d'Ivoire table sur 800 mille tonnes contre 574 mille tonnes en 2019 et 642 mille en 2018. Le gouvernement a redit



Un Conseil des ministres présidé par le chef de l'État s'est focalisé sur la vie chère et l'ouverture de la campagne de l'anacarde. (PH: PORO DAGNOGO)

sa volonté résolue de poursuivre sa croisade contre la vie chère. « Pour l'année 2019, les produits de grande consommation ont connu globalement une tendance favorable. Au vu de tout cela, le gouvernement a instruit les différents ministres à l'effet d'accélérer la mise en

œuvre du programme d'appui à la production vivrière, sans oublier la surveillance du marché qui doit être renforcée », a précisé Sidi Touré, lors de son traditionnel point de presse.

A cet effet, des mesures sont prises pour accélérer la mise en œuvre du programme

d'appui à la production vivrière et renforcer la surveillance du marché.

L'objectif est de densifier le front. En 2019, les prix de certains légumes ont baissé de 12,6% en moyenne à Abidjan. Des produits manufacturés tels que l'huile de palme et le ciment ont égale-

ment connu une baisse. Mais les prix du sucre, du lait et du poisson, notamment, n'ont pas bougé. Les fêtes de fin d'année 2019 ont même entraîné une légère hausse du prix de la viande et du riz. Autre croisade : l'école. Le Conseil des ministres a donné son accord pour un recrutement de 5000 jeunes diplômés du Bepc. Ils recevront une formation initiale dans les Cafop. L'inscription à ce concours officiel d'entrée au Cafop session 2020 est fixée au lundi 10 février. Les épreuves sont prévues le samedi 25 avril.

« Dans le cadre de la politique d'éducation de masse qui vise, notamment, la scolarisation totale des enfants de 6 à 16 ans, de nombreuses infrastructures scolaires ont été réalisées dans toutes les régions du pays, occasionnant un besoin important en personnel enseignant du préscolaire et du primaire », a expliqué Sidi Touré, qui a rappelé le recrutement exceptionnel fait en 2019.

Côté bonne gouvernance, l'introduction de contrats d'objectifs dans les finances

publiques et la digitalisation des recettes devraient intensifier la rigueur budgétaire cette année. C'est l'une des priorités du gouvernement. Dans la même veine, l'agenda de réformes 2020-2022 dans lequel est engagée la Côte d'Ivoire permettra au pays d'enregistrer plusieurs dizaines de places au classement mondial du Doing Business 2021.

Le Chef de l'État, lui, se rendra en Éthiopie, pour la 33e session des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Ua) qui se tient du 6 au 10 février à Addis-Abeba. Le Président Alassane Ouattara se déplacera à la tête d'une délégation de haut niveau. Cette 33e session a pour thème : « Faire taire les armes, créer les conditions propices au développement de l'Afrique ». Le président ivoirien, en sa qualité de champion de la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'Ua présentera son deuxième rapport à Addis-Abeba. Le prochain Conseil des ministres aura lieu le 19 février ■

BENOIT HILI

Le Conseil en bref

Energie : le gouvernement a ratifié un contrat de prêt et d'exécution de 19,6 milliards de Fcfa conclu le 6 janvier 2020 entre la KfW et la Côte d'Ivoire. Objectif : financer un projet de renforcement de l'interconnexion Côte d'Ivoire-Ghana de 400 kilovolts. Ce projet vise à intensifier les échanges et le commerce dans la sous-région. Il fait partie des 75 projets prioritaires de la Cedeao et viendra appuyer les productions de Ciprel 5 et Azito 4.

Adhésion : la Côte d'Ivoire a obtenu son adhésion au

Comité européen de normalisation (Cen). Le comité regroupe les organismes nationaux de normalisation de 34 pays européens et constitue l'une des plateformes de normalisation les plus importantes. L'adhésion ivoirienne vise à assurer aux entreprises nationales, une compétition accrue et à leur ouvrir davantage l'accès aux marchés européens.

Coronavirus : depuis la semaine dernière, le gouvernement a mis en place un comité opérationnel. Il veille 24 heures sur 24

heures aux différentes frontières. Notamment, à la frontière aérienne et singulièrement à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan. Ce comité évalue la situation et essaie, selon le porte-parole du gouvernement, de traquer les différentes possibilités de menaces qui pourraient venir d'un passager. Les 800 Ivoiriens dans la ville contaminée de Chine ont reçu, pour leur prise en charge, le concours du Président de la République qui suit étroitement la question.

Distinction : plusieurs

jeunes recevront, le 7 février, des distinctions dans l'Ordre du mérite international de la jeunesse. La cérémonie aura lieu à la salle de conférences du ministère des Affaires étrangères, en présence du Chef de l'État ivoirien. Alassane Ouattara aura à ses côtés le prince Edward d'Angleterre dont le pays est l'initiateur de ce type de distinction. Le vice-Président de la République Daniel Kablan Duncan accordera une audience au prince Edward qui arrive en Côte d'Ivoire aujourd'hui.

B. HILI

Vie chère Le gouvernement intensifie sa croisade

Le mercredi 05 février 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 14h15, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales

• Projets de décrets

B/- Mesures Individuelles

C/- Communications

D/- Divers

A/- MESURES GÉNÉRALES

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification du contrat de prêt et d'exécution BMZ-n° 2014 65 228 d'un montant de trente millions (30 000 000) d'Euros, soit dix-neuf milliards six cent soixante-dix-huit millions sept cent dix mille (19 678 710 000) francs CFA, conclu le 09 janvier 2020 entre la Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de renforcement de l'interconnexion Côte d'Ivoire - Ghana à 400 kV.

Ce projet qui vise à faciliter les échanges et le commerce de l'énergie dans la sous-région fait partie des 75 projets régionaux prioritaires de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au niveau local, il s'étend sur 50 kilomètres entre Bingerville et Akoupé-Zeudji. Il comprend la réalisation d'une ligne de 400 kV, l'extension du poste 400 kV d'Akoupé-Zeudji et la construction à Bingerville, d'un poste 400/225 kV équipé de deux (02) transformateurs de 400/225 kV et de 350 MVA qui permettront d'injecter à la production d'énergie électrique nationale, les productions des centrales de



Une panoplie d'actions sont prévues par le gouvernement pour accélérer la mise en œuvre de son programme social. (PH: PORO DAGNOGO)

CIPREL V et d'Azito IV.

2- Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

- le premier décret autorise l'extension du périmètre géographique du permis de recherche minière n° 195 valable pour l'or, attribué à la société « ETRUSCAN RESOURCES COTE D'IVOIRE SARL », dans le Département de Tanda ;

Conformément au Code minier, le périmètre géographique du permis de recherche minière n° 195 est agrandi, à la demande de l'opérateur minier, de 94,9 km² pour une superficie totale de 394,90 km². Cette mesure ne modifie pas la durée de validité du permis fixée à trois (03) ans.

- le deuxième décret porte attribution d'un permis de recherche minière valable pour l'or, à la société « EBURNEA GOLD RESOURCES SARL », dans les Départements de Bouaké, Dabakala et Katiola.

Ce permis est valable pour une durée de quatre (04) ans.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

1- Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les départements ministériels du 24 janvier 2020.

La liste des personnes nommées figure en annexe du présent communiqué.

2- Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ;

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Joachim BEUGRE en qualité de représentant du Président de la République au Conseil d'Administration de la Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire, en abrégé PE-TROCI.

3- Au titre du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;

Le Conseil a adopté deux décrets :

- un décret portant nomination de Madame Nassénéba TOURE en qualité de Directeur Général de Côte d'Ivoire Tourisme ;

- un décret portant nomination de Monsieur Germain N'dri APHING-KOUASSI en qualité de Secrétaire Exécutif du Conseil National du Tourisme.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la 33^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA), du 06 au 10 février 2020 à Addis-Abeba (Ethiopie).

Le Président de la République, à la tête d'une délégation de haut niveau, prendra part à cette importante rencontre qui a pour thème « Faire taire les armes : créer

les conditions propices au développement de l'Afrique ». A l'occasion de cette session, le Président de la République, en sa qualité de Champion du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, présentera son deuxième rapport.

2- Au titre du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Le Conseil a adopté une communication relative au lancement officiel du concours d'entrée dans les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOF), session 2020.

Dans le cadre de la politique de l'éducation de masse du Gouvernement, qui vise notamment la scolarisation totale des enfants de six (06) à seize (16) ans, de nombreuses infrastructures scolaires ont été réalisées au cours de ces deux (02) dernières années, dans toutes les régions du pays, occasionnant un besoin important en personnel enseignant du préscolaire et du primaire.

Aussi, un recrutement exceptionnel a été effectué en 2019 à la faveur du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV). Dans

cette dynamique, le Conseil a donné son accord pour le recrutement de 5 000 jeunes diplômés du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) qui recevront une formation initiale dans les CAFOF. L'ouverture des inscriptions pour le concours d'entrée dans les CAFOF est fixée au 10 février 2020 et le déroulement des épreuves est prévu pour le samedi 25 avril 2020.

3- Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan 2019 et aux perspectives 2020 de la commercialisation de la noix de cajou.

Sur la base d'un prix CAF de référence de 1 300 USD/T, le prix minimum bord champ de la campagne 2019 a été fixé à 375 francs CFA/Kg, en baisse de 125 francs CFA/Kg par rapport à 2018.

Ce prix a été possible grâce à une réduction du DUS de 10% à 7% du prix CAF.

En dépit de ces efforts, la campagne 2019 a confirmé le retournement du marché des noix de cajou constaté dans la deuxième moitié de la campagne 2018.

Au vu de ce qui précède, le Conseil des Ministres a :

- approuvé le barème pour la campagne 2020 et le prix plancher obligatoire de 400 francs CFA/Kg aux producteurs qui en découle.
- instruit les services en charge de la protection des frontières à l'effet de prendre toutes les mesures de lutte contre la fuite des noix de cajou par les frontières terrestres.
- autorisé le Conseil du Coton et de l'Anacarde à prendre des mesures de lutte contre les exportations frauduleuses, allant jusqu'à la saisie et à la vente immédiate des produits saisis ;
- instruit le Ministre de la Justice à l'effet de mettre en œuvre en relation avec le Conseil du Coton et de l'Anacarde des procédures d'urgence dans l'application de l'ordonnance n°2018-437 du 03 mai 2018 portant répression de la commercialisation et de l'exportation illicites des produits agricoles soumis à agrément ;
- approuvé le 06 février 2020 comme date d'ouverture de la campagne 2020 de commercialisation des noix de cajou.

4- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la co-organisation de la 4e session technique de la Coalition des Ministres des Finances pour l'Action Climatique.

La Coalition Internationale des Ministres des Finances pour l'Action Climatique a été initiée par les Institutions de Brettons Woods en avril 2019 en vue d'aider les Etats à mieux prendre en compte les défis du changement climatique dans leurs politiques macroéconomique et financière. Conformément aux conclusions de la rencontre technique de la Coalition tenue à Santiago, au Chili, en juin 2019, la Côte d'Ivoire organise, en collaboration avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, la 4e session technique de la Coalition qui se tiendra du 24 au 26 février 2020 à Abidjan.

Cette rencontre de haut niveau portera sur la mise en œuvre du plan d'action com-

mun de la Coalition annoncée en décembre 2019, en marge de la COP 25 tenue à Madrid, en Espagne.

5- Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'Adhésion de la Côte d'Ivoire au Comité Européen de Normalisation (CEN).

Le CEN, qui regroupe les organismes nationaux de normalisation de 34 pays européens, constitue l'une des plateformes les plus importantes d'élaboration de normes européennes et d'autres documents techniques dédiés à la normalisation.

L'adhésion de la Côte d'Ivoire à cette organisation vise à assurer aux entreprises nationales une compétitivité accrue et à tirer un meilleur profit du libre accès au marché européen dont bénéficient les produits ivoiriens suite à la ratification en 2016 de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire avec l'Union Européenne.

6- Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'approvisionnement des marchés en produits de grande consommation et à l'évolution des prix du 2e semestre 2019.

A la faveur d'une pluviosité abondante durant le second semestre 2019, l'approvisionnement en produits vivriers, ainsi que leurs prix ont été plus favorables qu'à la même période en 2018. Les prix des légumes notamment ont connu, en moyenne, une baisse de 12,6 % sur les marchés d'Abidjan. Comparativement au second trimestre de l'année précédente, les prix des produits manufacturiers tels que l'huile de palme raffinée ont connu une tendance à la baisse en dehors des prix du sucre et du lait qui sont demeurés stables.

Cependant, en raison de leur forte demande durant les festivités de fin d'année, certains produits ont vu leur prix moyen en hausse. Il s'agit notamment des protéines d'origine animales, des fécu-



Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement. (PH: PORO DAGNAGO)

lents et des céréales dont le riz local blanchi qui a connu une hausse de 8 % du prix moyen.

Toutefois, globalement, sur l'année 2019, les prix des produits de grande consommation ont été plus avantageux qu'en 2018 en raison de la clémence du climat et plus spécifiquement des actions de lutte contre la vie chère engagées par le Gouvernement.

Aussi, en vue de rendre les prix encore plus avantageux pour les populations au cours de l'année 2020, le Conseil a instruit le Ministre chargé du Commerce et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Production Vivrière et de renforcer la surveillance du marché.

7- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan 2019 et aux perspec-

tives 2020 de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (SDRFP 2018-2020).

Le plan d'action 2019 du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques a couvert huit (08) axes stratégiques articulés autour de la gestion transparente et efficace des finances publiques. Sur un total de 139 activités que comprend le plan d'actions, 99 ont été exécutées à fin décembre 2019, soit un taux d'exécution de 67% contre un taux de 55% enregistré à fin 2018. Ces avancées concernent notamment la finalisation du déploiement de la version 2 du Système intégré de Gestion Automatisée du Compte Unique du Trésor (SyGACUT) dans l'ensemble des postes comptables, ainsi que la création des postes comptables ministériels, avec pour objectif l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Le plan d'actions 2020 du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques, qui intervient dans le contexte actuel du basculement de notre pays en mode budget-programme, traduit

davantage l'engagement du Gouvernement à moderniser le système de gestion des finances publiques en vue de renforcer la transparence de l'action publique et d'améliorer le bien-être des populations.

A cet effet, il intègre les activités non encore achevées du plan d'actions 2019 telles que la poursuite des travaux de cadastrage pour le recouvrement de l'impôt foncier. Il introduit également de nouvelles activités de nature à améliorer significativement le système de gestion des finances publiques, notamment l'introduction de contrats d'objectifs dans l'administration publique, ainsi que de la digitalisation du recouvrement des recettes des collectivités territoriales.

8- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, en liaison avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la présentation de l'agenda des réformes 2020-2022 focus Doing Business 2021.

L'agenda des réformes 2020-2022 du Doing Business, élaboré sur la base de l'expérience des six (06) années de conduite du processus, comprend 12 projets de réformes composés de 44 mesures et de deux (02) ensembles d'activités portant sur le suivi-évaluation et la mesure de l'impact des réformes. L'agenda des réformes 2020-2022 intègre les projets de réformes non achevés et met l'accent sur la vulgarisation des mesures exécutées de façon à les rendre visibles sur le terrain pour une prise en compte au rapport Doing Business 2021.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre chargé de la Promotion de l'Investissement Privé et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cet agenda qui devrait permettre à la Côte d'Ivoire de connaître une progression de plusieurs dizaines de

places au classement mondial Doing Business 2021.

9- Au titre du Secrétariat d'Etat, chargé du Service Civique, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère du Tourisme et des Loisirs, le Ministère des Sports, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la visite du Prince Edward d'Angleterre du 06 au 07 février 2020 en Côte d'Ivoire et à la cérémonie de remise de médailles d'or à la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères.

A la suite de la cérémonie de remise de distinction d'argent et de bronze organisée à la Mairie de Port-Bouët, en avril 2019, la cérémonie officielle de remise de médailles d'or à 60 jeunes récipiendaires du Mérite International de la Jeunesse se tiendra, le 07 février 2020, à la salle de conférence du Ministère des Affaires Etrangères.

Au regard des liens d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et la Grande Bretagne, pays initiateur du Mérite International de la Jeunesse, le Prince Edward d'Angleterre séjournera en Côte d'Ivoire afin de prendre part à cette cérémonie de distinction.

En marge de la cérémonie, il sera reçu en audience par le Vice-Président de la République. Aussi, le Prince effectuera une visite à l'Université Félix Houphouët Boigny, à Cocody et à la Mairie de Port-Bouët où seront exposés les stands matérialisant les quatre (04) secteurs du programme du Mérite International de la Jeunesse ■

D-DIVERS

Le prochain Conseil des Ministres aura lieu le 19 février 2020.
Fait à Abidjan, le 05 février 2020
porteparolat@communication.gouv.ci

Annexe au communiqué du Conseil des ministres relatives aux mesures individuelles

Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les Administrations, les Etablissements Publics Nationaux et les structures sous tutelle.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur l'examen des propositions de nominations dans les Administrations, les Etablissements Publics Nationaux et les structures sous tutelle.

Ainsi, les propositions ci-après ont été validées :



Le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly (au centre), a fait adopter plusieurs mesures pour la bonne marche de la nation.

I- NOMINATIONS DANS LES ADMINISTRATIONS MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

- Inspecteur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
- Monsieur GOURENE Germain (Nouvelle nomination)

- Inspecteurs :
- Monsieur Souleymane DIOMANDE (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur MIGEO Tiemoko Etienne (Nouvelle nomination).

- Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation :
- Madame Pétionille ACRAY-ZENGBE (Nouvelle nomination)

- Directeur Général de l'Enseignement Supérieur :
- Monsieur Ibrahim LOKPO (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Valorisation et de l'Innovation à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation :
- Monsieur KOUAKOU Koffi (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Réglementation, des Affaires Juridiques et de la Coopération :
- Monsieur DAN Jules Demonsthène (Nouvelle nomination)
- Directeur des Evaluations, des Certifications et des Accréditations à la Direction Générale de la Qualité et des Evaluations :
- Monsieur GONDO Diomandé (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges :
- Madame YAO GNAMEN

épouse BEUGRE (Nouvelle nomination)

MINISTRE DES EAUX ET FORETS :

- Directeur Général des Forêts et de la Faune :
- Colonel-Major ZOUZOU épouse MAILLY Elvire Joëlle (Nouvelle nomination)

- Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune :
- Colonel AKE Abroba Jérôme (Nouvelle nomination)

- Directeur du Reboisement et du Cadastre Forestier :
- Monsieur KOUASSI Yao Lucien (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL :

- Directeur des Organisations Professionnelles Agricoles :
- Monsieur KOUASSI Kouakou André (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE :

- Directeur de la Coordination et du Suivi des Projets :
- Monsieur N'DRI Koffi Eugène (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Documentation, de la Communication et des Archives :
- Madame COSSE Affiba Hermine Ange (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE en liaison avec le MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Monsieur AMANI Konan Edouard (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE en liaison avec le MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT :

- Directeur de la Planification, des Etudes et de l'Informatique :
- Monsieur ADAM-YEBOUA Kouakou Didier (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE :

- Inspecteurs Techniques :
- Monsieur ZOUGOURI BLE Blaise (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur TRA Gaston (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur KOFFI Gboahuli Fernand (Nouvelle nomination) ;
- Madame KOANAN Ahou (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur N'DRI Amani (Nouvelle nomination) ;
- Madame LOBA épouse OUREGA Marie-Paula Chievet (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur YAO N'goran (Nouvelle nomination) ;
- Docteur DOUA KOUAME-LAN (Nouvelle nomination).

- Directeur Général Adjoint de la Santé :
- Monsieur ANOUAN N'GUESSAN (Nouvelle nomination)
- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Madame BANDAMA Ayéoua Victoire (Nouvelle nomination) ;

- Directeur de la Santé Communautaire :
- Madame KADJA Adjoba Françoise épouse GOULIN (Nouvelle nomination) ;

- Directeur des Infrastructures de l'Équipement et de la Maintenance :
- Monsieur YEO Pena Abdoulaye (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE LA VILLE :

- Inspecteur Général :
- Monsieur GNANZI Guéla Miniobo Anicet (Nouvelle nomination)

- Inspecteurs Techniques :
- Monsieur MBOUA N'Drin Thomas (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur Seidou COULIBALY (Nouvelle nomination) ;
- Madame SAWADOGO Saana (Nouvelle nomination) ;
- Madame NASSA née TAGRO Marcelle-Josée.

- Directeur de la Réglementation, du Contrôle et du Contentieux :
- Monsieur GACHA Thomas (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Communication et des Relations Publiques :
- Monsieur KOLLIABO Sébastien Konan (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Coopération et de la Politique de Financement des Villes :
- Monsieur BOAH Jean-Pascal (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Planification Urbaine, de la Prospective et des Statistiques :
- Monsieur BINI Kouassi Roland (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE LA VILLE en liaison avec le MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines de la Ville :
- Monsieur ZOUAN Zokou Robert (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE :

- Inspecteur Général :
- Monsieur Soulemame BAM-

BARA (Reconduction)

- Inspecteur Technique, chargé de l'Information, de l'Éducation et de la Communication :
- Monsieur BANDAMA Kouakou Jacques (Reconduction)

- Inspecteur Technique, chargé de l'Appui aux Collectivités Territoriales :
- Monsieur BEUGRE Kokora Etienne Frandis (Reconduction)

- Inspecteur Technique, chargé de la Salubrité :
- Monsieur ZAN Bi Irié (Reconduction)

- Directeur Général de l'Assainissement et de la Salubrité :
- Monsieur OUATTARA Lazéni (Reconduction)

- Directeur de Cabinet :
- Madame KABA Nasseré (nouvelle nomination)

- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Monsieur DJOMAN Atsin Maxime (Reconduction)

- Directeur des Opérations de Salubrité et de la Lutte contre les Nuisances :
- Monsieur YAO Yao Jules (Reconduction)

- Directeur de l'Assainissement en milieu Rural :
- Madame BRAGORI Adjoua Hélène épouse YOCOLLY (Reconduction)

- Directeur de l'Assainissement Urbain et du Drainage :
- Monsieur Seydou COULIBALY (Reconduction)

- Directeur de la Promotion, de l'Animation et du Suivi des Comités de Salubrité et d'Hygiène :
- Madame KOUAME née KETE Bah Edith Blanche (Reconduction)

MINISTRE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE en liaison avec le MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT :

- Directeur de la Stratégie, de la Planification et des Statistiques :
- Monsieur SERI KANON Yéhiri Jean (Reconduction)

MINISTRE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE en liaison avec le MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Madame DJEBRY Agoua Valérie (Reconduction)

MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE L'INNOVATION DU SERVICE PUBLIC :

- Inspecteurs à l'Inspection Générale :
- Monsieur ADINGRA Arnaud Marie-Joseph (Nouvelle nomination) ;
- Madame AKA Soumaley Béatrice (Nouvelle nomination) ;
- Madame OUATTARA Mahoua Marie Cécile (Nouvelle nomination).

- Directeur des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Éthique :
- Madame KOUADIO Antum Roxane, (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation :
- Monsieur SOPI Cyrille Franck (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET DE L'INNOVATION DU SERVICE PUBLIC en liaison avec le MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT :

- Directeur de la Planification de l'Évaluation et des Statistiques :
- Monsieur GNACKABY Beugrehi Désiré Thierry (Nouvelle nomination)

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE :

- Inspecteur Technique :
- Monsieur COULIBALY Sié Issa (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Formation Artistique et Culturelle :
- Monsieur KOFFI Tougo (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Promotion des Arts et de la Culture :
- Madame ANGAMA née KONE Maloura (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Inspecteur Général :
- Madame BARRO Fatoumata épouse SOUMAHORO (Nouvelle nomination)
- Inspecteur Technique chargé de l'Environnement et du Climat :
- Madame LATTE EDOUKOU Animme Karen Fabienne épouse ASSEMIAN (Reconduction)
- Inspecteur Technique chargé des Parcs et Réserves :
- Monsieur SOMBO Tano (Nouvelle nomination)
- Inspecteur Technique chargé des Déchets Industriels :
- Monsieur YESSO Tchê Max-Médard (Reconduction)
- Inspecteur Technique chargé des Programmes et Projets :
- Monsieur ABBET Nicaise Sosthène (Reconduction)
- Directeur Général du Développement Durable :
- Monsieur ABOUA Aboua Gustave (Nouvelle nomination)
- Directeur Général de l'Environnement :
- Monsieur LAVRY Grah Nazaire (Nouvelle nomination)
- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Monsieur ZAGRE Eugène (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'Informatique et de la Documentation :
- Monsieur KOUACOU Jean Yves (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'Ecologie et de la Protection de la Nature :
- Monsieur N'DA KOGNAN Degrace (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, en liaison avec le MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT :

- Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques :
- Monsieur BOHOUSOU Koffi Kan Marc (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Monsieur TIO Louis Serge (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT :

- Inspecteur Général :

- Madame YAO née YATIE Afoué (Reconduction)

- Inspecteurs :
- Monsieur HILI Bada Paul (Reconduction) ;
- Madame OHOU épouse ANIDIE Laure Yvette (Reconduction) ;
- Madame SYLLA née CIS-SOKO Haliath N'Houda Oumar (Nouvelle nomination) ;
- Madame DJABATE née COULIBALY Fatoumata (Nouvelle nomination) ;
- Directeur de la Réglementation, du Contentieux et de la Coopération :
- Monsieur NEVRY Roger (Nouvelle nomination)

- Directeur des Systèmes d'Information :
- Monsieur COULIBALY Kpinna Tiekoura (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Qualité :
- Madame BAKAYOKO Souleymane (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Promotion du Genre et de l'Équité :
- Madame TANOHI née DAGROU Florence (Nouvelle nomination)

- Directeur des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine :
- Madame DEMBELE Mariam (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Promotion de la Famille :
- Madame KOUAME née KONAN Honorée Ghislaine (Nouvelle nomination)

- Directeur de l'Adoption et de la Protection des Droits de l'Enfant :
- Monsieur LATH Mel Alain Didier (Reconduction)

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT :

- Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques :
- Monsieur SIKI Glebelho Lazare (Reconduction)

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ :

- Inspecteur Général :
- Madame N'GORAN N'Guessan Antoinette (Nouvelle nomination)

- Inspecteurs :
- Madame DIBOPIEU Kado Juliette, épouse ADEKO (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur TIEMOKO Gueu Anatole (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur SESSE Logbo Abel (Nouvelle nomination) ;
- Madame ZOTISSE Gnéan-



Le Conseil des ministres s'est réuni pour la quatrième fois depuis le début de l'année. (PH: PORO DAGNOGO)

- ro Brigitte (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur YEO Gbambali (Nouvelle nomination) ;
- Madame TITIRO Koniza Julienne, épouse BALOU BI (Nouvelle nomination).

- Directeur Général de la Lutte contre la Pauvreté :
- Monsieur SOULEYMANE FADIGA (Nouvelle nomination)

- Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux :
- Monsieur AHOUNAN KOJDJANE FULBERT (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Solidarité :
- Madame OSSEPE VIRGINIE AKOSSI épouse YAPO (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Cohésion Sociale :
- Monsieur SEKA MICHEL (Nouvelle nomination)

- Directeur de l'Assistance aux Pupilles de l'État et aux Pupilles de la Nation :
- Madame ASSEMAN MOS-SOUMA EMMA (Nouvelle nomination)

- Directeur de l'Assistance aux Victimes de crises :
- Madame TOURE Naminata épouse OUATTARA

- Directeur des Stratégies de Réduction de la Pauvreté :
- Madame GBRATTO épouse DOBE WOLO SONIA-ANGELINE (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Mobilisation Sociale et des Ressources :
- Madame KEITA Korotoume (Nouvelle nomination)
- Directeur de l'évaluation et de la Cartographie :
- Monsieur TOURE Lassina (Nouvelle nomination)
- Directeur des Filets Sociaux :
- Monsieur KOUADIO Ibrahim Oumar (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Coordination des Programmes, Cellules et Organes :
- Monsieur OKOU Kouakou Norbert (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ en liaison avec le MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT :

- Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques :
- Monsieur TOURE IBRAHIMA (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Monsieur HOUSOU KONAN FRANÇOIS (Nouvelle nomination)

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGÉE DES DROITS DE L'HOMME :

- Directeur de la Protection des Droits de l'Homme :
- Monsieur DADI Séraphin Dazère (Nouvelle nomination)

- Directeur de la Promotion des Droits de l'Homme :
- Monsieur N'DJOMOU DE Achille (Nouvelle nomination)

- Directeur des Affaires Juridiques et de la Coopération :
- Madame BOHUI Némédre Juliette, épouse TAHOOU (Nouvelle nomination)

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGÉE DES DROITS DE L'HOMME, EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- Directeur des Ressources Humaines :
- Madame Rachel N'CHO (Nouvelle nomination)

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, CHARGÉE DES DROITS DE L'HOMME, EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT :

- Directeur de la Planification, des Statistiques et de la Prospective :
- Monsieur SATCHI Daman Jean Pierre (Nouvelle nomination)

II- NOMINATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

- Secrétaire Général de l'Université de Man :
- Monsieur DIOMANDE MANGA (Nouvelle nomination)

- Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Man (CROU de MAN) :
- Monsieur MONGUE Emmanuel (Nouvelle nomination)

- Directeur du Contrôle de Gestion et de la Gouvernance à l'Université Jean LOUGNON GUEDE :

- Monsieur KOFFI N'Goran Mathurin (Nouvelle nomination)

tion)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE :

- Directeur de l'Administration et des Finances du Centre Hospitalier de Treichville :
- Monsieur KOFFI ASSERE Kouamé

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

- Directeur de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, en abrégé INSAAC :
- Monsieur OUATTARA Siaka

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE :

- Nomination au sein de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, en abrégé INSAAC

- Secrétaire Général :
- Monsieur KOUADIO Kouassi Honoré (Nouvelle nomination)

- Directeur du Département de l'Administration et des Finances :
- Monsieur ALLECHI Akoudjou Manuel (Nouvelle nomination)

- Directeurs au sein des Structures de Formation et de Recherche de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, en abrégé INSAAC :

- Madame MOREAU épouse KOUASSI Mathilde, Directeur de l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques, d'Architecture et de Design, en abrégé ES-APAD (Nouvelle nomination) ;
- Monsieur N'GESSAN Gnéhwa Jean-Claude, Directeur de l'Ecole Supérieure de Musique et de Danse, en abrégé ESMD (Nouvelle nomination) ;

- Monsieur DAO Salifou, Directeur de l'Ecole Supérieure de Tourisme, d'Artisanat et d'Action Culturelle, en abrégé ESTAAC (Nouvelle nomination) ;

- Monsieur KAKOU Kouadio Jean Parfait, Directeur de l'Ecole Supérieure de Théâtre, de Cinéma et d'Audiovisuel, en abrégé ESTCA (Nouvelle nomination) ;

- Monsieur COULIBALY Amadou Nanguin, Directeur du Centre de Formation Continue, Numérique et des Conservatoires, en abrégé CFCNC (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur MABA Tagbo Victor, Directeur du Centre de Formation Pédagogique pour les Arts et la Culture, en abrégé CFPAC (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur ADIGRAN Jean Pierre, Directeur du Centre de Recherche sur les Arts et la Culture, en abrégé CRAC (Nouvelle nomination).

III- NOMINATIONS DANS LES STRUCTURES SOUS TUTELLE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

- Directeur de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle des Diplômés :
• Monsieur TOURE Gue-tonde (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Secrétaire Général de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO :
• Monsieur SORO N'golo

Aboudou (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE :

• Nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)

• Président, représentant le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique :
• Monsieur YAVO Jean Claude (Nouvelle nomination)

• Directeur Général :
• Monsieur Assane COULIBALY (Nouvelle nomination)

- Membres et représentants des Ministères et Services rattachés

- Primature :
• Docteur OUATTARA N'gnôh DJENEBE (Nouvelle nomination)

- Ministère de l'Économie et des Finances :
• Monsieur KOUADIO AMANY Francis (Nouvelle nomination)

- Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget

• Monsieur KOUA EKIAN Arsène (Nouvelle nomination)
- UFR de Pharmacie :
• Madame SAWADOGO Duni (Nouvelle nomination) ;

• Madame SIRANSY KOUAKOU N'DOUA Gisèle (Nouvelle nomination).
- Conseil National l'Ordre des Pharmaciens de Côte d'Ivoire :
• Madame TANOË Emma Clarisse ANGOUA (Nouvelle nomination)

- Nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (ARSN)

- Président, représentant le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique :
• Monsieur KADJO KOUAME (Nouvelle nomination)

- Membres et représentants des Ministères et Services rattachés :

• Docteur OUATTARA Djeneba, Pharmacienne, représentant la Primature (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur FANOUX Jean De Clarence, Chef de département Prévention et Protection de la Population, représentant de l'Office National de la Protection Civile (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur OBEING-KOFI Anthony, Doctorat droit public des Affaires (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur OUATTARA Bouhaima, Chef de département adjoint de médecine et Spécialité (Nouvelle nomination) ;

• Monsieur DIABA ROGER, (Nouvelle nomination), Administrateur en chef des Services financiers, Directeur Général Adjoint du Budget au Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État ;

• Monsieur OCHOU ABE DELPHIN (Nouvelle nomination), Inspecteur Général et point focal national pour la réduction des risques au Ministère de l'Environnement ;

- Directeur des Systèmes

d'Information et de la Formation de l'Autorité de Radioprotection de Sécurité et de Sécurité Nucléaire (ARSN) :
• Madame Frédérique KOBLA-VI MANSILLA (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ :

- Secrétaire Permanent des Observatoires Nationaux de la Salubrité Urbaine et de la Lutte contre les Nuisances :
• Monsieur PENALI Koné Louis (Reconduction) ;

- Commandant d'Unité de la Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité :
• Monsieur TEHE Mondet Pamphile (Reconduction).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE en liaison avec le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES :

- Secrétaire Général de la Commission Nationale de la Francophonie, en abrégé CNF :
• Madame DIABY née BARRY Mouminatou

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE :

- Secrétaire Général Adjoint chargé de l'Administration et des Finances de la Commission Nationale de la Francophonie, en abrégé CNF :
• Monsieur AMOI Ekponon Michel (Nouvelle nomination)

- Directeur du Département de l'Administration et des Finances de l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire :
• Monsieur KOUAKOU Konan Emmanuel (Nouvelle nomination)

- Directeur du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire :
• Madame MEMEL épouse KASSI Yououl Silvie (Nouvelle nomination)

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :

- Directeur Général de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale :
• Monsieur COULIBALY TIOHOZON IBRAHIMA ■



UMOA-Titres
Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics



AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 07/02/2020 ÉMISSION SIMULTANÉE

L'AGENCE UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DU SÉNÉGAL portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession d'obligations du Trésor dont les termes sont les suivants :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	: ÉTAT DU SÉNÉGAL	
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 50 000 millions de FCFA	
DATE DE VALEUR	: 10 février 2020	
Adjudication	OAT 3 ans	OAT 5 ans
Valeur nominale unitaire (en FCFA)	10 000 FCFA	10 000 FCFA
Prix	Multiplés	Multiplés
Taux d'intérêt	5,80%	6,00%
Échéances	10 février 2023	10 février 2025

25% DU MONTANT MIS EN ADJUDICATION SONT OFFERTS SOUS FORME D'OFFRES NON COMPÉTITIVES (ONC) AUX SPÉCIALISTES EN VALEURS DU TRÉSOR (SVT) HABILITÉS DE L'ÉMETTEUR RÉGI PAR LE RÈGLEMENT N°06/2013/CM/UMOA SUR LES BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR ÉMIS PAR VOIE D'ADJUDICATION AVEC LE CONCOURS DE L'AGENCE UMOA-TITRES.

--- DÉPÔT DES SOUMISSIONS ---

Date : Vendredi 07 février 2020 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues à travers l'application
SAGETIL-UMOA

OAT 3 ans : Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 5,80% l'an dès la première année.

OAT 5 ans : Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 6,00% l'an dès la première année.

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
M. Adrien DIOUF

Le Directeur Général de la Comptabilité Publique du trésor de la République du Sénégal
M. Cheikh Tidiane DIOP

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres :
email : adjudications@umoa-titres.org / Tel : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57

Fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers Ces statistiques qui justifient la réaction du ministre Kobenan Adjoumani

En prélude à l'ouverture de la campagne 2020 de commercialisation des noix de cajou, couplée de la fixation du prix, mi-février, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a conduit une mission de sensibilisation des acteurs de la filière dans les régions de l'Est ivoirien sur la commercialisation frauduleuse de l'or gris.

Si le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani, est aussi déterminé à mettre fin au phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers, c'est bien parce que les statistiques interpellent. En effet, selon le directeur général du Conseil du coton et de l'anacarde, Dr Adama Coulibaly, qui l'a accompagné dans sa mission de sensibilisation des acteurs de la filière anacarde dans les régions de l'Est ivoirien, du 29 janvier au 1er février, la production livrée par le district du Zanzan est passée de 136 000 tonnes en 2014 à 17 000 tonnes en 2019, soit une baisse d'environ 90%. Alors que les plantations d'anacarde continuent de s'étendre dans la zone



A Bondoukou comme à Agnibilékro, Bouna, Koun-Fao, Assuéfry et Tanda, les populations ont répondu massivement à l'invitation du ministre Kobenan Adjoumani. (PH: DR)

et de produire. Seulement Adama Coulibaly, ce sont noix provenant du Zanzan en 2019, a poursuivi le Dr plus de 80 000 tonnes de qui ont été acheminées

frauduleusement au Ghana voisin. Quand le ministre Kobenan Adjoumani présente ces statistiques villes par villes, c'est encore plus révoltant. En effet, selon lui à Bondoukou, chef-lieu de région, la production commercialisée légalement est passée de 115 000 tonnes à quelques années à 13 000 tonnes en 2019. À Bouna, on est passé de 28 000 tonnes à 7000 tonnes. À Tanda, on est passé de 14 500 tonnes à 1600 tonnes. Enfin à Assuéfry, la production livrée est passée de 1300 tonnes à 45 tonnes l'an dernier. Eu égard à ces statistiques catastrophiques et qui menacent la survie de la filière cajou, Kobenan Adjoumani a été très clair : « Cette année, ça sera tolérance zéro pour tous ceux qui seront impliqués dans

ce trafic honteux et nuisible pour l'économie de notre filière et notre pays. la réaction sera ferme. Le Chef de l'État a pris des dispositions pour que les contrevenants à la réglementation qui stipule que l'exportation par voie terrestre est interdite, soient lourdement sanctionnés. Et nous allons l'appliquer dans toute sa rigueur ». Cette mission de sensibilisation des noix de cajou prévue mi-février. La plupart des producteurs interrogés ont émis le souhait que le prix du kilogramme des noix de cajou soit rehaussé. Sur la campagne 2019, le prix fixé était de 375 F Cfa ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

Production énergétique Azito énergie et General electric pour le renforcement de la coopération



Le directeur général monde du groupe américain General Electric Gas power (filiale de General electric), Scott Strazik (centre), à la tête d'une importante délégation, a effectué, hier, une visite sur le site de la centrale d'Azito, à Yopougon. (PHOTO: DR)

En tournée africaine depuis le début de cette semaine, le directeur général monde du groupe américain General Electric Gas power (filiale de General electric), Scott Strazik, a effectué hier une visite sur le site de la centrale électrique d'Azito située dans la commune de Yopougon. « Nous espérons un renforcement de nos relations avec General Electric », a confié le directeur général d'Azito énergie, Ayé Luc, à la fin de la visite. Cette nouvelle

coopération devrait, selon le directeur général, permettre de renforcer et maintenir un service d'entretien de qualité des machines. Selon un communiqué transmis aux médias, General Electric est l'un des partenaires d'Azito Energie, l'opérateur de la centrale dans la mise en œuvre des projets de modernisation. À la tête d'une forte délégation, le directeur général monde de General Electric Gas power s'est félicité d'être en Côte d'Ivoire mais également d'avoir visité la centrale

thermique d'Azito, qui a vu le jour en 1997. « Azito, en termes de qualité de travail, est un exemple non seulement pour la Côte d'Ivoire mais également pour toute l'Afrique », a-t-il fait remarquer. Amidou Traoré, directeur général de Côte d'Ivoire énergies (Ci-Energies), a également pris part à cette visite. Afin de répondre à la demande énergétique croissante de la Côte d'Ivoire et faire de ce pays le hub énergétique de l'Afrique de

l'Ouest, le gouvernement ivoirien a décidé en 1997 de faire réaliser la centrale thermique d'Azito. Azito Energie SA est aujourd'hui filiale du groupe Ips West Africa (Wa) et de Globeleq (entreprise britannique spécialisée dans le développement de projets énergétiques en Afrique). Avec une puissance installée de 430 Mw, soit 20 % de la capacité nationale de production, Azito Energie a produit à fin décembre 2018, 2889,9 GWh, soit 29 % de l'énergie brute totale du réseau. Ce résultat annuel atteste de la performance et de la grande disponibilité des groupes.

La centrale a démarré, selon son directeur général, le projet d'extension dénommé « Phase 4 » qui s'achèvera en 2022. Ce projet verra la construction, sur le site existant, d'une nouvelle unité en cycle combiné d'une puissance d'environ 250 Mw, portant ainsi la capacité de production de la centrale à plus de 700 Mw, soit près de 30 % de la puissance totale installée en Côte d'Ivoire. Après le Nigeria et la Côte d'Ivoire, la délégation américaine, dans le cadre de sa tournée, va mettre le cap sur l'Angola et l'Afrique du Sud ■

ANOH KOUAO

Présidence du Conseil d'administration du Fonds d'entretien routier Djédjé Bagnon succède à Diakité Coty Souleïmane



Remise symbolique des charges au nouveau président du Conseil d'administration du Fer, Djédjé Bagnon (à droite).

Le Conseil d'administration du Fonds d'entretien routier (Fer) a changé de président. Diakité Coty Souleïmane a cédé officiellement ce poste à Djédjé Bagnon, le 4 février, lors d'une cérémonie de passation des charges organisée au siège du Fer. Djédjé Bagnon est rentré au conseil d'administration du Fer en qualité de représentant du Président de la République, à la suite d'une décision du Conseil des ministres du mercredi 13 novembre 2019. Le même Conseil des ministres a donné son accord en vue de la nomination de l'ex-président du conseil d'administration du Fer, Diakité

Coty Souleïmane, en qualité de représentant du Président de la République au Conseil d'administration de l'Autorité nationale de régulation des télécommunications/Tic. Le nouveau président du Conseil d'administration du Fer a exprimé sa reconnaissance au Président Alassane Ouattara et au Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly ainsi qu'à la tutelle ministérielle du Fer pour la confiance placée en lui en le nommant au Conseil d'administration de cette importante entreprise d'État. Il a pris l'engagement de bien exécuter les dossiers dont il a désormais la charge ■

DAVID YA

Autonomisation de la femme

Myss Belmonde met un fonds de 100 millions F Cfa à la disposition des femmes

Les femmes de la commune de Koumassi se sont mobilisées pour accueillir ce fonds porteur d'espoir.

Finies les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes pour accéder au crédit auprès des banques. La secrétaire d'État auprès du ministre de la Famille, la Femme et l'Enfant, chargée de l'Autonomisation de la femme, Myss Belmonde Dogo, vient de mettre à la disposition des femmes d'Abidjan un fonds sous forme de prêt remboursable avec intérêt. Dénommé Fonds national femme et développement, il est logé au sein du secrétariat d'État pour un montant global de 100 millions de FCfa. Lors du lancement de ce fonds au foyer des jeunes de Koumassi, le 4 février, en présence de nombreuses femmes, l'initiatrice a expliqué son but et les conditions d'accès. « Grâce au Président de la République et au Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, nous disposons désormais d'un secrétariat. Ainsi, pour vous accompagner dans vos activités afin de réussir votre autonomisation, ce secrétariat met à votre disposition un fonds de 100 millions de FCfa logé au sein de



Les femmes fondent beaucoup d'espoir sur les fonds mis à leur disposition. (PHOTO : DR)

l'institution », informe-t-elle. Et d'expliquer qu'« il n'y a pas de condition particulières à remplir pour en bénéficier. Il suffit de passer auprès de nos services, remplir les fiches afférentes, expliquer son projet et donner sa situation géographique. Individuellement, vous pouvez avoir entre zéro et cinq cent mille FCfa et jusqu'à deux millions de FCfa pour les projets

en association ou en coopérative ». Toutefois, la secrétaire d'État en charge de l'Autonomisation de la femme a insisté auprès des futures bénéficiaires pour le remboursement des fonds avec les intérêts afin de permettre à d'autres femmes d'en bénéficier.

Par ailleurs, elle a fait savoir que leur autonomisation ne se limite pas au financement

de leurs projets. Mais passe aussi par leur alphabétisation et la connaissance de leurs droits. C'est pour cette raison qu'elle les invite à se mobiliser, comme elles l'ont fait ce jour, pour s'instruire sur ces questions, lorsqu'elles seront convoquées. Elle a salué le maire Ibrahim Oissé Bongo pour les actions menées pour les femmes et la

confiance placée en elles. « Si le maire a voulu que le lancement se fasse ici à Koumassi, c'est parce qu'il a confiance en vous. Vous êtes sa force et le pilier de sa commune et de vos familles respectives. Cherchez à ouvrir des comptes à la banque pour mieux gérer vos bénéfices pour votre bonheur et celui de vos enfants », a conseillé Myss Belmonde Dogo. Au nom du premier magistrat de la commune, Sangaré Ya-couba, député de Koumassi, a salué ce projet porteur d'espoir pour les femmes d'Abidjan en général et en particulier celles

de Koumassi. Depuis 2011, en tant que député, il a mis sur pied un fonds d'aide aux femmes que le Fonds national femme et développement vient renforcer. Quant à Néné Lou, représentante des femmes de Koumassi, elle a marqué sa reconnaissance au maire de la commune pour le lobbying effectué auprès du secrétariat d'État pour que Koumassi accueille le lancement du fonds. Avant de rassurer Myss Belmonde Dogo quant au remboursement des prêts qui seront octroyés ■

HERVÉ ADOU

Université Félix Houphouët Boigny

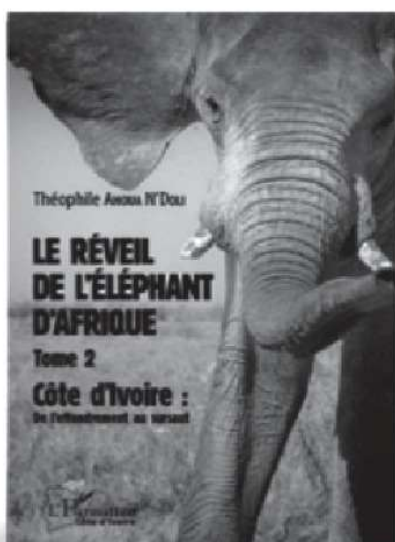
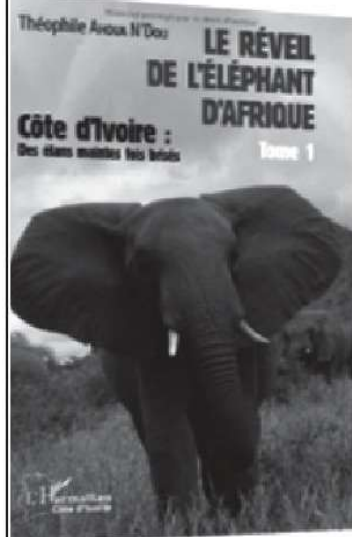
Le mouvement «deux jours de campus mort» initié par la Cnec est suspendu suite à des négociations avec la tutelle.

Demain, notre compte rendu

ECONOMIE ET FINANCE PUBLIQUE

AHOUA N'Doli Théophile publie

« Le Réveil de l'Éléphant d'Afrique Tome I et Tome II » et « Manuel de Finance Publique », trois ouvrages publiés par l'Inspecteur Général d'État, Théophile Ahoua N'Doli aux éditions L'Harmattan.



DISPONIBLES A LA LIBRAIRIE DE FRANCE

Financement de la chaîne agro-industrielle / Le Pr. Justin Koffi, directeur général de l'Arre

« Le Système de récépissés d'entrepôt, un mécanisme innovant »

Invité des rédactions de Fraternité Matin le 30 janvier, le directeur général de l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entrepôt (ARRE) s'est prononcé sur le thème: «Le Sre (Système de récépissé d'entrepôt) opportunité pour la transformation locale des matières premières agricoles».

Propos liminaires

L'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entrepôt (ARRE) a pour missions, notamment, (i) de mettre en place un système de récépissés d'entrepôt électronique fiable et sécurisé, en conformité avec les objectifs de la Bourse des Matières Premières, (ii) de réguler et de contrôler le fonctionnement du SRE pour en assurer l'efficacité, l'efficience, la transparence et l'intégrité, (iii) de promouvoir et d'appuyer le développement du SRE dans l'ensemble des filières de marchandises éligibles, (iv) de contribuer à la définition de la politique de l'État en matière d'échange et d'entrepôt de marchandises et enfin (v) de contribuer à la formation des différents acteurs et parties prenantes du SRE. Comme vous le remarquez, nous avons cinq missions majeures qui vont de la mise en place des différentes structures et services du SRE à la contribution au renforcement des capacités des acteurs tout en participant à la définition de la politique de l'État en matière de construction d'infrastructures d'entrepôt aux normes et d'échange de marchandises conformément aux objectifs de la mise en place de la bourse des matières premières agricoles. Le mécanisme du SRE est relativement simple. Nous avons d'abord les déposants, nos braves paysans, qui, lorsqu'ils ont produit dans de bonnes conditions, grâce à l'encadrement des organes de régulation des filières et des structures étatiques ou privées en charge de cette mission, se rendent dans un entrepôt certifié, dont le gestionnaire est agréé par l'ARRE. Un entrepôt certifié dans le SRE est un entrepôt qui répond à toutes les normes de conservation des produits sans risque de détérioration. Pour réceptionner les produits, le gestionnaire de l'entrepôt contacte l'ARRE à partir de notre plateforme électronique, un système informatique mis en place pour la gestion du SRE, auquel il a accès avec un mot de passe. Grâce à notre système informatique piloté conjointement par des agents de l'ARRE de-

puis nos services et ceux de l'entrepôt présents sur le site, nous supervisons l'ensemble des opérations de réception, de contrôle qualité, de pesage et d'entrepôt des produits et nous émettons en temps réel un récépissé depuis notre siège, qui est imprimé par le gestionnaire de l'entrepôt. Le récépissé d'entrepôt mentionne, outre l'identité du déposant, le type de produit, l'origine géographique, l'année de production, le poids, le type d'emballage, le nombre d'emballage et les caractéristiques de qualité telles que le taux d'humidité, etc. Le récépissé d'entrepôt indique avec précision le type, la qualité et la quantité du produit réceptionné par le gestionnaire d'entrepôt et entreposé dans le SRE. Ce récépissé est immédiatement remis au déposant. Le récépissé d'entrepôt est électronique et sécurisé sur notre plateforme. Néanmoins, dans cette phase de démarrage du système, les textes en vigueur nous autorisent à l'avoir sous la forme physique pour que nos parents paysans, les coopératives, les acheteurs, les transformateurs, les exportateurs qui déposent leurs stocks dans le SRE aient une attestation tangible de dépôt de leurs produits. Lorsqu'un récépissé d'entrepôt est émis, nous le mettons automatiquement à la disposition des banques à travers notre plateforme électronique, à laquelle elles ont accès. À partir de cet instant, les banques sont informées des récépissés émis dans le SRE, des quantités et des qualités des produits stockés dans les entrepôts et de la valeur de ces produits. Ainsi, le déposant, muni de son récépissé d'entrepôt, peut entrer en contact avec une banque pour solliciter un prêt en gageant tout le stock ou un pourcentage du produit entreposé dans le SRE. Après avoir vérifié auprès de l'ARRE, à partir de notre plateforme électronique, l'authenticité du récépissé et donc l'existence effective du stock entreposé, la banque procède au nantissement automatique du récépissé d'entrepôt, à partir de notre système informatique, sous la supervision et avec l'autorisation de l'ARRE. Dès cet instant, un nouveau ré-



(Ph : Veronique Dadié)

cépissé est émis par l'ARRE sur le stock de marchandises concerné, mentionnant le nom de la banque et le pourcentage ou le montant du nantissement. La banque met le financement sollicité à la disposition du déposant à partir du compte fiduciaire ouvert par l'ARRE auprès de cette banque, et elle devient, à partir de ce moment, propriétaire de ce récépissé nant, et donc du stock entreposé. Aucune manipulation ne peut être effectuée sur le stock sans l'autorisation de la banque. Pour le dénouement de l'opération, le stock nant est vendu par le déposant à un acheteur, notamment un exportateur ou un transformateur pour les besoins de son unité industrielle. Le paiement du stock est alors effectué sur le compte fiduciaire ouvert dans les livres de la banque ayant nanté le récépissé correspondant au stock vendu. Un nouveau récépissé d'entrepôt est alors émis par l'ARRE au profit du nouvel

acquéreur. Une fois la transaction effectuée, la banque récupère immédiatement le montant correspondant au financement octroyé au déposant, procède au paiement des frais d'entrepôt au gestionnaire de l'entrepôt et remet le reliquat du montant de la vente au déposant, sous la supervision de l'ARRE qui veille au respect de chaque partie. Le nouvel acquéreur récupère le stock correspondant dans l'entrepôt, et le récépissé est archivé. Pour le cas spécifique des transformateurs qui sollicitent un financement auprès des banques pour acquérir la matière première pour la transformation locale, la banque peut utiliser ce système pour acquérir, en toute sécurité, des stocks de matières premières en quantité et en qualité pour le compte de leurs clients transformateurs. Dans ce cas, le financement consistera pour la banque à acquérir auprès des déposants, à partir de la plateforme électronique

de l'ARRE, des récépissés d'entrepôt qu'elle cède à ses clients transformateurs. Lorsque le produit de la transformation est vendu à l'acheteur final, le paiement est effectué sur le compte fiduciaire de l'ARRE ouvert dans les livres de la banque concernée. La banque récupère alors le montant correspondant au financement octroyé et remet le reste du produit de la vente au transformateur qui a vendu sur le marché. Tout cela justifie la création d'un organe de régulation par l'État pour éviter les arnaques et régler les éventuels conflits entre les acteurs. Comme vous pouvez l'observer, le SRE est un mécanisme innovant qui facilite de financement de tous les acteurs de la chaîne agro-industrielle. Il offre une opportunité exceptionnelle à nos braves paysans d'avoir accès au financement bancaire, et à nos unités de transformation locale de bénéficier de financements conséquents

auprès des banques pour accroître le volume de leurs activités.

Ce système permet au Président de la République, depuis son bureau, et à tous les ministères concernés et même aux banques, de suivre le processus et d'avoir une vision claire du processus. Nous disposons en temps réel, d'un tableau de bord qui nous permet de suivre toutes les opérations et tous les acteurs impliqués. Le processus est conçu de telle sorte que si, par exemple, le Président de la République veut avoir une idée des entrepôts et des produits (cacao, café, palmier à huile, anacarde, etc.) vendus en Côte d'Ivoire, en temps réel, il va sur le tableau de bord, clique sur la région concernée et l'entrepôt. À partir de cet instant il peut voir la quantité de produit stockée, vendu, le payan qui a vendu ledit produit, le prix auquel il l'a vendu, la banque qui l'a nanté et même l'acheteur final.

Dans ce même élan, nous sommes en train de voir avec les filières la possibilité d'avoir une géolocalisation des plantations pour que, concernant les polémiques liées au travail des enfants dans la cacaoculture par exemple, l'acheteur puisse avoir une idée des travailleurs du champ pour être situé.

Comme je le disais tantôt, ce sont différents acteurs qui vont procéder à la mise en œuvre du système avec un cadre juridique et institutionnel robuste et des règles de fonctionnement établies. Dans ce processus, les contraintes que nous avons sont dues au fait que le système est récent. Cela est inhérent à toute structure qui vient de débuter, mais le but du dispositif est que lorsqu'un transformateur ou un acheteur qui se trouve à un bout du monde achète un stock de produits, il ne trouve pas qu'il est détérioré. Et que la description initiale mentionnée sur le récépissé d'entrepôt ne corresponde plus au produit qui lui est présenté. C'est pour cette raison que nous devons avoir des entrepôts répondant aux normes que nous allons déployer sur toute l'étendue du territoire et correspondant aux vingt-trois produits éligibles au Système de récépissé d'entrepôt (SRE) ■

Échanges avec les journalistes

Mise en œuvre du Sre

La Côte d'Ivoire qui dispose d'une base agricole très large et variée a identifié vingt-trois produits éligibles au Sre. Conformément aux objectifs du gouvernement, si nous transformons 50 % de la production d'anacarde et 50% de la production de cacao, cela correspond à plus de 100 mille emplois directs et des centaines de milliards de FCfa par an.

Par ailleurs, un fonds de garantie doit être mis en place parce qu'il faut que le récépissé soit liquéfiable. Chaque déposant qui détient un récépissé d'entreposage doit pouvoir se faire financer par le système bancaire. Et le secteur bancaire devrait prendre un petit risque en fonction de la garantie qu'offre l'État en créant l'Arre.

Il y a aussi le retard observé dans la mise en place des conventions entre les organismes de régulation des différentes filières et nous. L'Arre est un organe de régulation et un régulateur ne vit que des redevances et autres prélèvements dédiés aux charges d'investissement et de fonctionnement. C'est le cas de tout organe de régulation tel que l'Autorité de régulation des télécommunications (Artci), l'Autorité de régulation des marchés publics (Armp). Par exemple, puisque nous régulons les récépissés d'entreposage dans les filières agricoles telles que le café, le cacao, l'anacarde, l'hévéa, il est essentiel qu'une ligne de financement du développement du Sre soit inscrite dans le différentiel de prix de ces spéculations, comme c'est le cas du Fonds Interprofessionnel de la recherche et du conseil agricole (Firca). Tout cela est en cours de dis-



Après son propos liminaires, le directeur général de l'Arre (au centre) s'est prêté...

cussion avec les différents acteurs concernés et nous espérons que pour les campagnes 2020 de l'anacarde et du café-cacao, la question du financement du Sre dans le différentiel de prix de ces deux principaux produits sera réglée.

S'agissant des perspectives, nous les appréhendons à court, moyen et long terme. Dans un premier temps, il s'agit de signer des conventions telles que prévues par le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Arre, puis de travailler à l'autonomisation du système qui prévoit de voir passer 100 mille tonnes d'anacarde dans les entrepôts de stockage à partir de 2020. Nous avons également la mise en place du fonds de garantie. Grâce à ce fonds, le financement des récépissés d'entreposage par le secteur bancaire sera facilité, ce qui favorisera la promotion de l'industrialisation dans les zones de production et permettra ainsi de transformer les zones rurales en

zones de prospérité.

À moyen terme, il s'agira d'étendre le Sre à l'ensemble des produits éligibles. Cela passe par la réalisation d'études pour chacune des spéculations. Ces études qui ont déjà démarré avec l'anacarde, le cacao et le maïs seront réalisées dans le cadre d'un plan d'action défini sur plusieurs années. Les résultats permettront de connaître, pour chaque spéculation, les exigences techniques de l'entreposage, la rentabilité pour les gestionnaires d'entrepôts et les transformateurs ainsi que les risques liés au financement. À titre d'exemple, les études réalisées dans la filière anacarde nous ont permis d'évaluer à 400 mille tonnes la quantité de noix brutes de cajou qui passera par les entrepôts Sre d'ici à 2024. L'État veut transformer un million de tonnes de cacao. Nous sommes actuellement à 35 % de taux de transformation. Pour 500 000 tonnes, il faut environ 600 000 m² d'entrepôts. Quand on divise cette superficie par la super-

ficie moyenne d'un entrepôt rentable estimée à 3000 m², cela correspond à un besoin de 200 entrepôts intelligents et conformes aux exigences techniques du Sre. Comme vous le remarquez, les besoins d'investissements demeurent encore importants pour rendre le système pleinement opérationnel pour le bien des acteurs de la chaîne agro-industrielle en général et de nos braves paysans en particulier.

À long terme, lorsque nous aurons réalisé les investissements nécessaires et mis en place l'ensemble des mécanismes de soutien au Sre, le producteur pourra vendre son produit-déjà dans le système- selon le moment qui lui conviendra et les fluctuations des cours. Il s'agira de faire en sorte que les produits soient conservés sur un cycle de saison au moins. Ce sera une plateforme d'échanges qui permet de maîtriser les coûts et de vendre. Et qu'on puisse avoir un switch sur le compte fiduciaire qui permet de vendre en temps réel.

À titre d'exemple, en Inde, il y a plusieurs bourses. Il y en a une qui fait un milliard de dollars, donc similaire à notre système. C'est l'objectif le plus simple pour nous. Nous régulons un système qui permet d'effectuer des échanges de marchandises stockées dans des entrepôts. Nous faisons du physique. Pour vendre des titres physiques, il faut avoir un système en Back office. L'Inde atteint le milliard de dollars avec tous les produits éligibles dans ce pays. Nous pouvons arriver à ce chiffre rien qu'avec l'anacarde. Comme en Inde, la bourse des matières premières agricoles viendra se greffer sur le Sre. Ce marché fait 5,5 milliards de dollars par jour en Inde.

Le Sre est lancé et opérationnel en Côte d'Ivoire. La loi est exhaustive et prend en compte plusieurs domaines, notamment les mines. Mais l'objectif du Président de la République -l'exposé des motifs le dit clairement- c'est de développer l'agro-industrie. La promotion des chaînes de valeurs agro industrielles permet de régler, de manière extraordinaire, la question de l'employabilité des jeunes et des femmes, de garantir et d'accroître les revenus de nos braves paysans. Et de développer les zones rurales. D'autant plus que si le paysan est bancarisé, il aura accès au crédit immobilier, à l'assurance maladie, aux véhicules, aux machines agricoles et pourra améliorer la rentabilité de son exploitation grâce à la mécanisation. Ainsi, les titres de propriété des paysans pourront -lorsque nous allons mettre en place notre switch bancaire- être vendus par une Bourse qui est à un étage supérieur et qui fait des centaines de millions de dollars par jour, pour le bonheur d'une Côte d'Ivoire émergente, stable et pacifiée.

sion relativement à la chaîne de valeurs.

Les sources de financement

Comme je l'ai mentionné tantôt, une autorité de régulation fonctionnelle normalement avec des redevances et autres prélèvements prévus par les textes en vigueur. Le législateur, dans le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016, a prévu six sources de financement de l'Arre. Il s'agit des frais de retrait des dossiers des agréments, les frais d'agréments eux-mêmes et les contributions des filières éligibles. Nous avons également la quote-part réservée à l'Arre sur les coûts des prestations dans les échanges qui se font au niveau du système. Quand le débouclage s'effectue, évidemment vous avez profité de l'espace électronique et de la surveillance de l'entrepôt. Le législateur a prévu que 5% du chiffre d'affaires de tous les acteurs, hormis le paysan, reviennent à l'Arre. Le Président de la République a mis un accent particulier sur le fait qu'aucune charge du Sre ne pèse sur le producteur pour le moment. Toutes les charges d'entreposage ne pèsent que sur l'acheteur final. A ces quatre sources de financement, il faut ajouter les appuis des partenaires techniques et financiers et enfin, le budget de l'État. Mais le plus important, c'est que les ressources propres de l'Arre vont être constituées par les acteurs qui vont venir s'agréer et par la quote-part qui est prise sur le nombre de transactions. Le Président a fixé comme objectif immédiat, la mise en place de la Bourse des matières premières agricoles en juin 2020. On commencera avec trois produits : l'anacarde, la noix de cola et le maïs. Si cela est effectif, nous qui assurons la transaction, la régulation serons plus à l'aise et plus outillés pour exercer de façon optimale. Nous avons signé un partenariat avec une entreprise chinoise qui nous a aidés à financer les études de faisabilité. Elle a dédité aussi de nous accompagner dans la construction de 108 entrepôts intelligents sur trois ans ■

Le Sre, pourquoi maintenant?

C'est la marche et la vision du pays qui commandent cela. C'est aussi la priorité que le décideur choisit en fonction des conjonctures du monde. Sous l'ère du Président Félix Houphouët-Boigny, il y avait des magasins généraux. Il pensait faire la Bourse. Mais il fallait bien structurer et bien produire en quantité et en qualité pour espérer faire une Bourse. Tout cela était fait dans le cadre de la recherche d'un meilleur mécanisme pour les échanges sur ces spéculations. Avec l'arrivée du Chef de l'État, SEM, Alassane Ouattara, un économiste chevronné, il fallait trouver les outils pour la transformation structurelle de l'économie afin d'avoir de quoi booster l'économie. C'est ainsi qu'il a décidé de s'appuyer sur l'agro-industrie, un secteur qui présente une importante marge de progres-

Coordination :

David Ya

Retranscription

Bamba Aboubakar

Anoh Kouao

Germain Gabo

Kanaté Mamadou

Casimir Djéou

Hervé Adou

Isabelle Somian

Marcel Appena

Franck Yéo

Émeline Péné

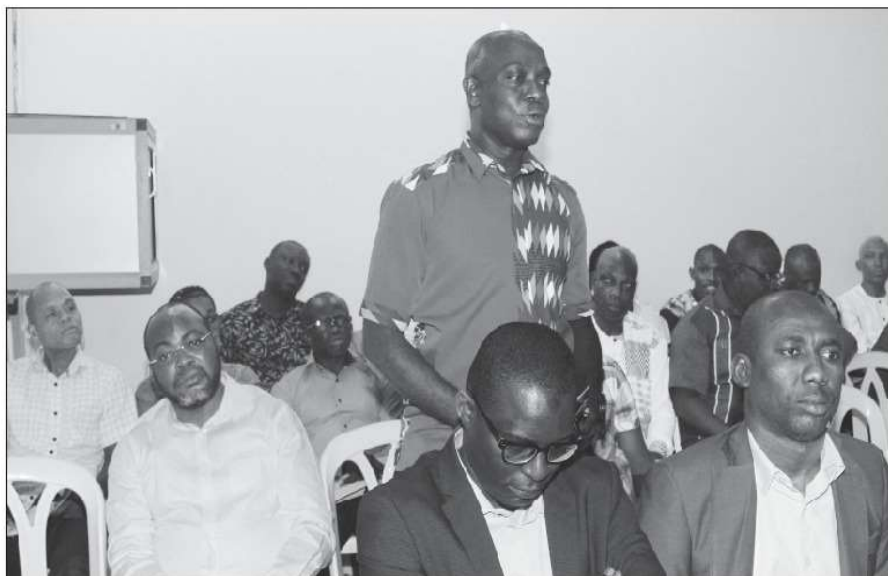
Francis Kouamé

Dramous Yéti

Jean Kouika Bavana

Édouard Koudou

Demain la suite des échanges



...aux questions des journalistes. (Ph : Véronique Dadié)

Assahoré Konan Jacques, Dg du Trésor public : «Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019»

Le compte unique du Trésor est l'une des réformes majeures opérées dans la gestion des finances publiques. Le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique explique les enjeux de cette innovation.

Dans le cadre de la réforme du secteur financier, il a été créé l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI). Quel bilan faites-vous de ses activités ?

-Avant de dresser le bilan de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI), permettez-moi d'indiquer que cette structure a été créée par décret n° 2016-1136 du 21 décembre 2016. L'Observatoire a pour mission essentielle de renforcer la confiance des populations envers le secteur financier notamment les banques, les systèmes financiers décentralisés et les sociétés d'assurance, par l'amélioration de la qualité des services financiers offerts. A cet effet, elle intervient dans l'éducation financière des populations, dans la mise à disposition d'informations sur les conditions d'accès aux services financiers notamment les coûts, ce qui permet de renforcer la transparence et aux populations de faire des choix éclairés. Un service de médiation financière est également offert par l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, pour permettre aux clients des institutions financières et à ces dernières de trouver des solutions amiables en cas de litiges, après une phase de conciliation menée par le Secrétariat Exécutif de l'Observatoire.

L'Observatoire est donc un outil important de consolidation de notre secteur financier. Pour revenir à votre question, il faut dire que les choses avancent bien avec la mise en place des différents organes de l'Observatoire, à savoir le Conseil d'Orientation que je préside, le Secrétariat Exécutif et la médiation. L'Observatoire dispose par ailleurs d'un siège situé à la Riviera Bonoumin.

Le lancement des activités a eu lieu le 25 avril 2019 et depuis lors, l'Observatoire a organisé plusieurs rencontres avec les fournisseurs de services financiers, les associations de consommateurs, pour ne citer que ceux-là dans le cadre de son plan de visibilité. Ce plan de visibilité continue de se déployer parce que notre objectif est que chaque citoyen ivoirien sache que l'Observatoire existe et qu'il peut répondre à ses préoccupations en ce qui

concerne le secteur financier. De manière très concrète aujourd'hui, l'Observatoire dispose d'un site internet : www.oqsf.ci qui permet aux populations de poser leurs problèmes et de recevoir des réponses en termes d'orientations et d'informations. J'invite donc tous nos auditeurs et lecteurs ainsi que vous-mêmes les journalistes à aller visiter ce site qui indique par ailleurs le numéro de téléphone par lequel on peut joindre l'Observatoire, c'est-à-dire le 22 49 20 89 et l'adresse électronique qui est : infos@oqsf.finances.gouv.ci. Les populations peuvent également se rendre à l'Observatoire pour le traitement des dossiers et préoccupations qui les concernent.

L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers est donc en marche. Les prochaines étapes vont consister à doter l'Observatoire d'un site comparateur des conditions des services financiers et renforcer les dispositifs digitaux d'écoute et de traitement des questions d'intérêt des populations.

Où en est-on concrètement avec les saisines de l'Observatoire par les populations ?

Les saisines de l'Observatoire par les populations restent timides. Pour preuve, à fin 2019, nous enregistrons seulement 23 saisines qui portent essentiellement sur des quêtes d'informations



bancaires de l'État, qui donne une vue d'ensemble de ses liquidités.

Fondé sur le principe de l'unité de la trésorerie, le Cut est généralement composé d'un compte ou d'une série de comptes liés à partir desquels l'État effectue la totalité de ses encaissements et décaissements.

En matière de gestion de la trésorerie, le Cut permet de réduire les délais de verse-

ment prudente et maîtrisée de la dette publique. Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 et les difficultés rencontrées sont corrigées au fur et à mesure afin de rendre le dispositif véritablement opérationnel.

Comment se porte le secteur des assurances ?

Le secteur des assurances se porte bien nonobstant des dé-

banques et établissements financiers.

Il convient d'indiquer qu'au cours des trois dernières années, l'agrément a été retiré à 4 compagnies d'assurances et dans cette même période, 4 nouvelles compagnies d'assurances ont été agréées.

En ce qui concerne l'activité de courtage d'assurances, 126 agréments ont été délivrés pour 17 agréments retirés au cours des trois dernières années.

Le secteur dispose également de quatre instruments qui accompagnent les activités d'assurance, à savoir un Fonds de Garantie Automobile (Fga) dont le rôle est d'indemniser les victimes d'accident de la circulation pour lesquelles, soit le responsable de l'accident n'est pas identifié, soit il est identifié mais n'est pas assuré, un Pool de Coassurance dans le secteur des transports publics de voyageurs dénommé Pool Tpv, un Bureau National de la Carte Brune Cedeao et un Centre professionnel de formation d'assurances.

Le chiffre d'affaires provisoire de l'exercice 2019 qui vient d'être clôturé s'élève à 393 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 8,56% par rapport à l'exercice 2018. Au cours des dix dernières années, le taux annuel moyen de croissance de l'activité d'assurance du marché ivoirien est de 8 %. La Côte d'Ivoire, qui est le leader de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), représente plus de 28 % des primes collectées dans l'espace.

Le secteur dispose de plus 700 milliards d'actifs dans l'économie nationale et absorbe une main d'œuvre de l'ordre de 2000 salariés. Les prestations fournies s'élèvent à plus de 300 milliards de francs CFA en 2018.

Enfin, il convient de relever que le secteur des assurances participe régulièrement aux opérations d'emprunts lancées par le Trésor public et je profite de l'occasion que vous m'offrez pour adresser toute ma reconnaissance à l'Asaci pour cette attitude républicaine.

La Côte d'Ivoire a le marché le plus dynamique de l'espace Cima. Mais il n'en demeure pas moins vrai que le taux de pénétration de l'assurance est encore très

faible. Quelle est votre stratégie pour relever ce taux ?

Le taux de pénétration de l'assurance en Côte d'Ivoire est de l'ordre 1,60 %. Malgré cette position de leader dans l'espace de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), ce taux est très faible comparé aux pays comme le Kenya (2,60 %), le Maroc (3,9 %) et surtout la Namibie (7,55 %) et l'Afrique du Sud (14 %).

Plusieurs actions sont envisagées pour améliorer ce taux au niveau de la Cima. Il s'agit de la révision du cadre réglementaire en vue de le rendre plus adapté, l'adaptation des produits aux besoins des populations et une meilleure organisation de l'activité sur le terrain.

Au niveau réglementaire et communautaire, la Cima, à travers le Conseil des ministres en charge des assurances, légifère en fonction de l'évolution du marché en vue d'un meilleur encadrement de l'activité. On peut citer comme exemple, le barème d'indemnisation en matière d'accidents corporels de la circulation. Ce barème a connu plusieurs aménagements.

Le contrôle de l'application de la réglementation est effectué aussi bien par le Secrétariat général de la Cima que par la Direction des Assurances. Dans la dynamique de l'évolution de la réglementation, le contrôle a été étendu à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Lbc/ft). Il a été également étendu, il y a quelques années, aux compagnies de réassurance qui exercent dans l'espace.

La question de l'adaptation des produits aux besoins des populations est une question importante parce que les populations sont de plus en plus exigeantes. A ce niveau, il convient de relever qu'au cours de ces dernières années, les assureurs ont fait des efforts en mettant sur le marché de plus en plus de produits adaptés aux besoins des citoyens. Nous voulons saluer ici ce progrès et les emmener à poursuivre dans cet élan. Il en est de même pour les autorités de supervision. Conscient du fait que les produits classiques sont hors de portée de la plupart de nos concitoyens, le Conseil des ministres des assurances a pris un certain nombre de textes en vue d'impulser une

À ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor Public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente.

et de conseils et un peu de conciliation. Pour cette année, nous n'avons pas encore de sollicitations. Voilà pourquoi j'indiquais qu'il fallait rendre davantage visible l'Observatoire, en intensifiant les actions de communication.

Où en êtes-vous avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (Cut) ?

-Le Cut se définit comme une structure unifiée des comptes

ment des recettes, d'éliminer les ressources oisives, de disposer de l'information, en temps réel, sur le niveau des avoirs liquides de l'État, de disposer des ressources en temps utile, de réduire les délais de règlement des dépenses publiques, de favoriser la gestion active de la trésorerie.

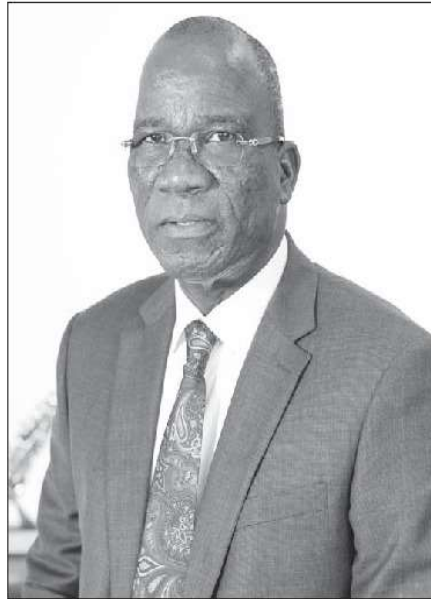
En matière de gestion de la dette, le Cut permet une meilleure définition des besoins réels de l'État et une émis-

fis à relever à l'instar d'autres secteurs d'activités de notre économie.

Le secteur des assurances compte actuellement 32 compagnies d'assurances dont 11 exerçant dans les branches vie et 21 dans les branches non vie, 11 compagnies de réassurance ou représentations de compagnies de réassurance, 315 courtiers d'assurances, Plus d'un millier d'agents généraux, d'agents mandataires et d'agents de

nouvelle dynamique dans le développement du secteur. C'est dans cette optique que le texte relatif à la réglementation en matière de micro assurance a été adopté en 2012. Avec la micro-assurance, il est possible de toucher même les ménages à faibles revenus. On note également des extensions d'agréments de quelques compagnies d'assurances pour la pratique de la micro assurance. Ces initiatives constituent une opportunité pour le monde agricole. Cependant, pour un vrai décollage de la micro-assurance, il y a des mesures d'accompagnement à prendre notamment en matière fiscale. La réglementation relative à l'assurance Takaful, qui fait partie de la finance islamique vient d'être également adoptée. Elle répond aussi à la problématique de prise en compte des spécificités des besoins de certaines populations. D'autres projets d'amélioration du système sont également en discussion relativement à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment les Fin-

Tech ou AssurTech pour tenir compte des bouleversements actuels de l'écosystème. La mise en œuvre effective de ces textes et l'éducation financière pourraient contribuer à relever le taux de pénétration de l'assurance dans les années à venir. Pour l'heure, des initiatives d'assurances indicelles sont en cours avec un accompagnement de Global Index Insurance Facility (GIIF) qui est un programme de la Banque Mondiale. Enfin, il faut le relever, l'organisation de l'activité sur le terrain prend en compte l'existence de deux faitières : l'association des sociétés d'assurance (ASA-CI) et l'association des courtiers d'assurance et de réassurance (ANCARCI). Ces deux associations travaillent sur le terrain et sont régulièrement en concertation avec la tutelle sur les problématiques du marché. La tutelle de son côté occupe le terrain, non seulement par le contrôle des acteurs, mais aussi par des campagnes de sensibilisation. A cet effet, mes services ont mené au cours de ces dernières années des activités de sensibilisation sur le plan



local en vue d'encourager les populations à souscrire à des polices d'assurance. Les dernières activités ont porté l'une sur la sensibilisation des opérateurs économiques assujettis à une obligation d'as-

surance de responsabilité civile professionnelle et l'autre sur la sensibilisation du grand public au rôle de l'assurance dans une économie moderne à travers les journées nationales de l'assurance.

Pour 2020 quels sont vos priorités ?

Les priorités du Trésor public au titre de l'année 2020 s'inscrivent dans le droit fil des orientations gouvernementales. Il s'agit prioritairement de mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux engagements de l'État dans un contexte marqué par l'organisation des élections générales.

Par ailleurs, il convient de noter que le récent contexte de l'obtention du certificat de la conformité à la norme ISO 9001 version 2015 nous incline à prioriser de prime abord, la transformation numérique de notre administration.

Ce chantier, ouvert en 2019, devrait se poursuivre et, mieux, se concrétiser au cours de l'année 2020 ; car la maturité numérique est l'une des caractéristiques des administrations modernes.

Au titre des actions majeures en rapport avec le « tout digital », nous pouvons citer entre autres la mise en exploitation des applicatifs TRESORPAY et TRESORMONEY qui devraient apporter plus de sécurité dans la mobilisation des ressources et une célérité dans le règlement de cer-

taines dépenses. En marge de cette action, il faut également retenir la dématérialisation globale des tâches répétitives qui va offrir à l'agent du Trésor Public plus d'efficacité et d'efficience dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Ensuite, une autre priorité qu'il convient d'évoquer est l'achèvement des réformes inscrites dans notre Plan de Développement Stratégique couvrant la période 2016-2020. Il s'agit de projets structurants, pour notre administration, entamés depuis notre arrivée en juin 2016.

A ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente. Enfin, il s'agit pour nous d'œuvrer, au quotidien, au maintien du certificat obtenu, en veillant au respect des exigences de la norme dans l'intérêt légitime nos clients. ■

RÉALISÉE
PAR AMEDÉE ASSI

Quand le Trésor public réinvente le service public

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est certifiée ISO 9001 version 2015. Une certification de l'ensemble de ses services approuvée le 28 novembre 2019, par l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Retour sur une expérience éditante qui fera incontestablement date dans l'histoire de la modernisation de l'administration publique ivoirienne. C'est en 2001 que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'engage, sous l'impulsion de ses dirigeants d'alors, dans la Démarche Qualité. Les efforts constants engagés par les différents directeurs généraux qui se sont succédé vont permettre au Trésor Public d'intégrer progressivement le management par la qualité comme une référence dans la conduite des activités des services. Très vite, la conception et le déploiement du Système de Management de la Qualité dans tous les services portent leurs fruits avec notamment :

- 2003 : démarrage de l'implémentation du système de management de la Qualité ;
- 2008 : certification à la norme ISO 9001 version 2000 de la Trésorerie Générale de Yamoussoukro ;
- 2011 : certification à la

norme ISO 9001 version 2008 de l'Ex-ACDP (actuelle Paierie Générale de la Dette Publique) ;

- 2016 : mise en place du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 avec un objectif stratégique clairement affirmé : assurer la certification globale des services du Trésor Public.

Pour rendre ces efforts visibles, le Trésor Public décide d'entreprendre la certification de ses services. Ainsi, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro est choisie comme site pilote en 2008. Expérience réussie en novembre 2008 par ce poste comptable, avec l'obtention du certificat ISO 9001 version 2000. Certificat renouvelé en 2011 et 2014 à la version 2008 de la norme ISO 9001. Cette expérience à succès est reproduite à la Paierie Générale de la Dette Publique (anciennement Agence Comptable de la Dette Publique), qui sera certifiée à la norme ISO 9001 version 2008 en 2011 ; certificat renouvelé en 2014. C'est dans l'optique de diffuser les méthodes et outils de travail largement éprouvés dans ces deux postes comptables certifiés que le nouveau Directeur Général, ASSAHORE Konan Jacques, va initier, dès sa nomination en 2016, le projet de la certification globale.

Projet inscrit à juste titre au nombre des grands chantiers du Plan Stratégique de Développement du Trésor Public 2016-2020. Lequel Plan découle lui-même de la vision du Directeur Général dont l'objectif in fine, est de bâtir un Trésor Public plus performant capable d'accompagner efficacement le développement économique de la Côte d'Ivoire. Ainsi le Trésor Public se dote d'une Politique Qualité adossée aux axes stratégiques du PSD. Il développe un système d'approche processus reposant sur une cartographie des processus. Cartographie comportant 19 processus dont 4 Processus de Management, 9 Processus de Réalisation et 6 Processus Supports. De même, un Manuel de Procédures décrivant les processus est élaboré et mis à la disposition de l'ensemble des services. En outre, le Trésor Public va mettre en place d'importants dispositifs visant à placer l'utilisateur/client au centre de son Management et à faire de la satisfaction de celui-ci une préoccupation permanente. Il s'agit notamment :

- du Centre d'Ecoute du Trésor Public ;
- de la plate-forme de digitalisation de la relation client dénommée BAOBAB ;

- des cadres de concertation avec les usagers/clients et les partenaires ;
- du référentiel des Engagements de service ;
- de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie.

Au titre de la planification, il est développé et déployé dans tous les services un système de contrôle interne et de maîtrise des risques. Des plans d'actions annuels des processus et des projets sont élaborés périodiquement et font l'objet de suivi/évaluation. Au titre de l'évaluation, plusieurs dispositions existent dont, le Comité de Direction, les missions d'inspection et d'audit pilotées par l'Inspection Générale du Trésor avec en son sein le Département de l'Audit Interne (DAI), les Séminaires bilan pour les revues de direction, les Enquêtes de satisfaction, les Reporting, les Comité d'audit, les Comités Risque, etc. Au niveau des agents, un système d'évaluation des performances reposant sur des contrats d'objectifs est mis en place. En outre, l'Institution peut se féliciter de disposer d'un personnel de qualité qui bénéficie régulièrement de renforcement de ses capacités ainsi que d'infrastructures nécessaires à son fonctionnement.

Le Trésor Public fait aussi de sa transformation digitale, un levier de performance. Une politique traduite dans les notes d'orientation de la Direction Générale, au titre des années 2019 et 2020, placées sous le sceau de la Digitalisation. Ainsi, plusieurs applications sont développées pour faciliter le travail dont ASTER, SIG-COT, SIGEPN etc. Cette digitalisation s'appuie sur des outils tels que de la plate-forme de gestion de la relation client dénommée BAOBAB ; le site internet du Trésor, l'Intranet, l'affichage dynamique, baobab, Trésor Pay, ebanktresor, etc. Un système de visio-conférence permet aussi à tous les chefs de poste de participer aux réunions du Comité de Direction sur toute l'étendue du territoire national sans se déplacer. De plus, pour tenir le pari de former au moins une fois tous les deux ans les quelques 4000 agents que compte le Trésor Public, un dispositif de formation à distance appelé e-learning a été mis et permet à travers des capsules de mettre en ligne des thèmes diversifiés portant sur la comptabilité, le système de management de la qualité, le contrôle interne, l'anglais, la bureautique, etc. La Direction Générale organise également des

Team-Building, régulièrement, pour fédérer les acteurs autour du Plan Stratégique de Développement. Une politique sociale adaptée aux besoins du personnel est aussi déployée, à travers la Caisse de retraite complémentaire des agents du Trésor, le Centre médical, l'Assurance Amati, le projet immobilier, un restaurant d'entreprise qui ouvrira ses portes à fin février, etc. Des objectifs de mobilisation de ressources financières, toujours atteints, via les marchés de capitaux internationaux et régionaux par des émissions de titres d'emprunt sous la forme d'obligations, de Sukuks, de bons du Trésor et d'eurobonds. Maillon essentiel dans la gestion des Finances Publiques, le Trésor Public certifié s'approprie ainsi les bonnes pratiques et les normes internationales de gestion comptable, bancaire, financière et administrative, nécessaires pour renforcer la confiance des usagers/clients, rassurer davantage les partenaires au développement, accroître et pérenniser les capacités de financement et consolider la qualité de la signature de l'État de Côte d'Ivoire. ■

A. ASSI

Droits de l'Homme

Bientôt un cadre de lutte contre l'impunité

Le secrétariat d'État chargé des Droits de l'Homme a organisé, hier, sa rentrée solennelle 2020 pour faire le bilan de ses activités de 2019 et se projeter dans l'avenir.

La Secrétaire d'État auprès du Garde des sceaux, ministre de la Justice et des droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme, pour l'année en cours, a inscrit beaucoup d'activités dans son programme.

Au cours de la rentrée solennelle de son département, hier, Aimée Zebeyoux a, dans son discours-programme, révélé qu'au titre du « renforcement des institutions pour la paix et la bonne gouvernance », il est prévu « la création d'un cadre de lutte contre l'impunité ».

Convaincu qu'en Afrique, les joutes électorales, particulièrement la présidentielle, sont bien souvent sources de tensions, le Secrétariat d'État chargé des Droits de l'Homme envisage, avec la participation des parties prenantes, de contribuer



Les membres du secrétariat d'État chargé des Droits de l'homme lors de leur rentrée solennelle.

inlassablement à la prévention des conflits et au renforcement de la paix sociale en période électorale.

Au niveau de l'axe 4 de son Programme d'actions prioritaires dénommé « Promotion de la jeunesse et de la femme », il prévoit d'organiser des campagnes de sensibilisation de 1 200 jeunes

leaders et de 1 200 femmes leaders sur les comportements citoyens à observer avant, pendant et après les élections.

Il a inscrit également dans son agenda la reconduction des missions d'observation et d'alertes précoces mises en place lors des élections locales de 2018.

Si Aimée Zebeyoux reconnaît qu'en termes de res-

pect des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, « les avancées sont significatives », elle soutient, cependant, que des défis sont à relever. « Ensemble, mobilisons-nous afin de permettre à chaque citoyen une jouissance effective des Droits inhérents à la personne humaine. Travaillons à le réaliser », a-t-elle dit.

Jetant un regard sur les activités de l'an dernier, la Secrétaire d'État chargée des Droits de l'homme a rappelé un certain nombre d'événements.

Aimée Zebeyoux a dit que sa structure a représenté

la Côte d'Ivoire aux 64^e et 65^e sessions de la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples, respectivement à Charm el-Sheikh (Egypte) et à Banjul (Gambie) ; à la 33^e session de l'examen périodique universel, du 6 au 17 mai dernier, à Genève (Suisse), au cours de laquelle le 3^e rapport de la Côte d'Ivoire a été présenté.

Au plan national, diverses activités de sensibilisation des populations au respect des Droits de l'homme et des libertés ont été menées.

EMMANUEL KOUASSI

Cohésion sociale

La place Nelson Mandela pour magnifier la paix inaugurée, hier à Abidjan

La place Nelson Mandela, ou encore Mandela Peace Park, dans le périmètre de la place de la République à Abidjan-Plateau, a été inaugurée, hier, par la mairie du Plateau. La cérémonie s'est déroulée en présence d'illustres invités dont Ndileka Mandela (petite-fille de Nelson Mandela) représentant la famille et Limpho Mnyamane, au nom de la Fondation Nelson Mandela. Une Ong créée en 1999 et qui, entre autres actions, contribue à pérenniser la vision et l'œuvre du premier Président noir d'Afrique du Sud.

C'est d'ailleurs aux côtés de ces invités de marque que le ministre Maurice Bandaman (au nom du Président Alassane Ouattara) et les anciennes Premières dames, Simone Gbagbo et Henriette Bédié, ont procédé à la coupure du ruban symbolique marquant l'ouverture officielle de cette place emblématique. Suivie par cet autre acte symbolique qui a consisté à dévoiler le buste de l'ancien homme politique sud-africain, sous un tonnerre d'applaudissements.

Côté allocutions, le ministre Maurice Bandaman de la Culture et de la Francophonie s'est réjoui de la réalisation de ce projet. « C'est une grande fierté pour la Côte d'Ivoire d'abriter un mémorial dédié à ce grand homme africain », a-t-il avoué. En assurant que l'ancien Président sud-africain a œuvré pour la dignité de l'ensemble des citoyens dans le monde entier, le ministre de la Culture a invité les Ivoiriens et tous ceux qui sont de passage à Abidjan à « effectuer un pèlerinage » en ce lieu pour



Plusieurs personnalités politiques, diplomatiques et religieuses étaient présentes à l'inauguration de la place Mandela.

s'impregner de l'héritage de Mandela.

La petite-fille du père de la nation arc-en-ciel évoquera, pour sa part, l'homme dans sa dimension de combattant de la paix. « Sa contribution à la paix est énorme », a-t-elle fait remarquer, ajoutant que Nelson Mandela reste un symbole de l'espoir et de la paix. Pour elle, cette place qui porte son nom permettra à la jeune génération de s'impregner et de partager les idéaux de paix prônés par le politique sud-africain.

Pour le député-maire de la commune du Plateau, Jacques Gabriel Ehouo, « la vie politique de cet illustre personnage nous laisse entrevoir deux vertus : la force du pardon et l'homme d'action. Mandela Peace Park parle à chacun de nous. Elle se veut un symbole de réconciliation et un sanctuaire qui consacrent le rayonnement de la paix dans notre pays et dans le monde ». Aussi a-t-il recommandé de la saisir comme telle et de s'en inspirer.

« La conception de cette place qui porte aujourd'hui le nom d'une icône de l'humanité tout entière a eu un important dis-

positif symbolique, dans la mesure où nous avons hérité de quatre îlots, progressivement du plus petit au plus grand, orientés vers la place de la République. Nous avons défini, en premier lieu, le premier îlot baptisé le Mémorial, coiffé du buste de Nelson Mandela, accessible après des marches », a expliqué Apovo Jean Virgil, au nom des architectes chargés de la conception de l'espace.

Il a expliqué que chaque marche dispose, de part et d'autre, de pensées d'illustres personnalités comme Houphouët-Boigny, Nelson Mandela, Martin Luther King. Le jardin du Calumet, l'arbre à palabres et une passerelle à aménager constituent les trois autres éléments majeurs de la Mandela Peace Park.

La cérémonie a été également marquée par la présence du ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, par ailleurs porte-parole du gouvernement et de son homologue en charge des Transports, Amadou Koné.

MARCEL APPENA

Ministère des Affaires étrangères
Six diplomates faits officiers de l'Ordre national

Le ministre des Affaires étrangères a félicité ses collaborateurs pour avoir contribué au rayonnement de la Côte d'Ivoire à l'extérieur.

Le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a élevé, le 30 janvier, six ambassadeurs ivoiriens au grade d'officier dans l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire. Au cours d'une cérémonie au ministère des Affaires étrangères au Plateau, il leur a traduit toute la reconnaissance de la Côte d'Ivoire en présence de leurs pairs et du personnel administratif du département ministériel.

Pour le ministre, le travail acharné des diplomates a permis, durant la décennie qui s'achève, de redorer le

blason de la Côte d'Ivoire à l'international. Le pays compte désormais dans le concert des nations. Ce qui lui a permis de siéger au Conseil de sécurité des Nations unies pendant deux années. Marcel Amon-Tanoh a annoncé d'autres décorations afin d'amener les ambassadeurs à mieux vendre la destination Côte d'Ivoire. Désormais prêts à regagner leurs postes d'affectation respectifs, les six ambassadeurs ivoiriens partent avec les distinctions posées sur leurs costumes. Témoignage, pour Marcel Amon-Tanoh, du travail bien

fait, comme l'a toujours souhaité le Président de la République Alassane Ouattara. L'ambassadeur Amani Affoué Sara, au nom des récipiendaires, a exprimé toute leur joie et leur gratitude au ministre et particulièrement au Président de la République pour la confiance placée en eux et qui leur vaut de représenter le pays à l'extérieur. Ils se sont engagés à continuer de travailler avec rigueur, pour fournir des résultats satisfaisants et bénéfiques à la nation ivoirienne et mériter la confiance du Chef de l'État.

HERVE ADOU

Sercom

Harmonisation du Baccalauréat dans l'espace Uemoa Les acteurs peaufinent le projet à Abidjan

Un atelier de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'Initiative d'harmonisation du baccalauréat dans les États membres de l'Uemoa se tient du 3 au 7 février à Ivotel au Plateau.

Le directeur de cabinet du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kabran Assoumou, a présidé, lundi, au Plateau à Ivotel, la cérémonie d'ouverture de l'Atelier national de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'Initiative d'harmonisation du baccalauréat dans les États membres de l'Uemoa.

Cette réforme à terme, est une opportunité pour faire du bac un examen répondant aux standards internationaux en matière d'évaluation des acquisitions et compétences des élèves de la classe de terminale du second cycle. Dans sa déclaration, le représentant de la ministre Kandia Camara a engagé « tous les participants à s'impliquer activement dans toutes les phases du déroulement de cet atelier dont les résultats permettront à la mise en place d'un système harmonisé du baccalauréat dans l'espace communautaire ». Bien avant, Kabran



L'atelier de formation qui a rassemblé une soixantaine de participants, s'achèvera le vendredi 7 février prochain. (PH: DR)

Assoumou a précisé que cet atelier de cinq (5) jours à Abidjan s'inscrit dans le droit fil des recommandations formulées en 2019, aux termes des travaux du 8e Atelier régional pour l'harmonisation du Bac à Ouagadougou (Burkina Faso). Là-bas, a-t-il poursuivi, l'une des recom-

mandations concernait « le suivi par l'Uemoa de la mise en œuvre du processus d'harmonisation du bac dans les États, dont notamment l'extension de l'expérimentation à trois autres disciplines (Physique-chimie, anglais et philosophie). A ce propos, il est bien de relever que les équipes-pluri-

disciplinaires nationales des États membres de l'Union

ont retenu quatre disciplines pilotes (français, mathématiques, histoire-géographie et les sciences de la vie et de la terre). Auxquelles se sont ajoutées trois nouvelles matières en 2019 (physique-chimie, anglais et philosophie). Toute chose qui porte à 7 disciplines les matières retenues dans cette réforme. Gustave Diasso, représentant résident de la Commission de l'Uemoa en Côte d'Ivoire s'est à son tour exprimé sur l'importance de cet atelier. Dans son intervention, il a invité les participants, à « se pencher sur le processus engagé depuis plusieurs années au niveau communautaire en vue de s'en imprégner ». Le représentant résident de la Commission de l'Uemoa en Côte

d'Ivoire a aussi encouragé les participants à faire le point de l'état d'avancement du processus d'harmonisation du Bac au niveau national et à partager les leçons apprises des expériences d'organisation du « bac blanc national ». Concernant l'organisation d'un Bac blanc dans le pays en 2020 et d'un bac blanc régional en avril 2021, Gustave Diasso a relevé qu'elle fait partie des « recommandations fortes formulées lors du dernier atelier régional tenu à Ouagadougou », dans le cadre de ladite initiative. L'atelier de formation qui a rassemblé une soixantaine de participants, s'achèvera le vendredi 7 février. ■

ISABELLE SOMIAN

Construction d'un établissement scolaire à Kouassi-Kouassikro L'Ong Espoir Santé donne le ton

Près de 77 millions de FCfa, c'est la somme nécessaire pour changer l'aspect actuel de l'Epp Kouassi-Kouassikro, village situé dans le centre du pays, et offrir des conditions d'études acceptables aux 300 pensionnaires qui y suivent régulièrement les cours. C'est le sacrifice qu'il faut consentir pour remplacer les piliers de bambou vacillants et ébranlés par le poids du temps, par de solides murs élevés dans le respect des règles architecturales. Et installer un toit qui protège des intempéries en lieu et place de l'actuelle couche de paille clairsemée.

Dans un élan humaniste, l'Ong française *Espoir Santé* a décidé de relever ce défi. Ou du moins, d'en porter la flamme en acceptant de supporter 20 % du coût global, soit plus de 15 millions de FCfa. L'organisation est donc à la recherche d'environ soixante millions pour boucler le budget, et engager les travaux qui devraient durer quatre mois. L'objectif étant de livrer cet établissement moderne avant la prochaine rentrée académique 2020-2021. Le pari sera-t-il tenu ? Vu les enjeux, Michel Cornand, le président de l'Ong, ne doute nullement qu'il recevra l'accompagnement d'entreprises, ainsi que l'appui de



Cornand Michel, président de l'Ong Espoir Santé.

personnes de bonne volonté. Le plan de construction de l'établissement prévoit cinq salles de classe, des bureaux, des latrines, un préau ainsi que quatre logements pour les enseignants. Le volet consacré aux logements des enseignants est très important. Selon le président de l'Ong, sur trois enseignants affectés dans cet établissement par l'État, un seul y est effectivement resté pour assurer les cours. Les conditions difficiles de travail et l'absence de logements seraient la cause de la capitulation des deux autres enseignants. De plus, le projet intègre une alimentation électrique en énergie solaire et la

construction d'un forage pour l'approvisionnement en eau potable. Pour la réalisation du projet, l'Ong dispose d'une main d'œuvre composée de près de 150 membres bénévoles. Ces derniers, avec l'aide de populations locales, sont déjà parvenus à relever des dizaines de défis herculéens ailleurs. Il s'agit, entre autres, de la construction d'une maternité dans le village de Bingakro, un dispensaire à Adjaoui, une école maternelle à Bouaffoukro, ou encore un hôpital spécialisé dans le traitement de l'ulcère de Buruli à Djékanou. ■

DRAMOUS YÉTI

Universités et Grandes Écoles La Cnec décrète deux jours «campus mort»



Les universités et grandes écoles vont connaître encore deux jours de perturbation. (Photo: Dr)

Le bureau exécutif de la Coordination nationale des enseignants du supérieur et des chercheurs de Côte d'Ivoire, Cnec réunifiée, a décrété deux jours « campus mort ». Il est question d'un arrêt de toutes les activités académiques et péda-

gogiques à partir de demain mercredi 5 et jeudi 6 février pour protester et demander une rencontre urgente avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Albert Tokeusse Nabri. Les raisons avancées pour ces deux jours de débrayage ont été annoncées

par le professeur Johnson Kouassi Zamina au cours d'une conférence de presse hier, en fin de matinée, au siège de la Cnec. Il s'agit entre autres des mauvaises orientations et traitement des réclamations des bacheliers 2019, le refus de signature des dossiers de Cames 2020, le problème de rétablissement des salaires de 14 enseignants chercheurs, les pondions de salaires et de primes à l'université Félix Houphouët-Boigny. La décision de manifester a été prise le vendredi 31 janvier de 15h à 17h, par le bureau exécutif de la Cnec réunifiée, élargie aux bureaux des sections des universités et grandes écoles publiques, centres et instituts de recherches. Tous les enseignants-chercheurs et chercheurs des universités, grandes écoles publiques, centres et instituts de recherche ont été invités au strict respect de ces jours de protestation. ■

M-A DJIDJÉ

Budgétisation sensible au genre (Bsg)

Adama Coulibaly réaffirme l'adhésion de la Côte d'Ivoire

Le ministre de l'Économie et des Finances a ouvert, hier, à Pullman Hôtel d'Abidjan, le séminaire régional sur la Bsg.

La Banque mondiale, dans son rapport publié en 2017 sous l'intitulé « Et si l'émergence était une femme ? », indiquait que l'économie ivoirienne pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 4 à 6 mille milliards de FCfa sur le long terme, si les femmes étaient davantage impliquées dans les processus de développement. Plus largement, le programme des Nations unies pour le développement (Pnud), dans un autre rapport sur le développement humain en Afrique, évalue les pertes économiques totales annuelles liées aux écarts entre genre en Afrique subsaharienne à environ 94 milliards de dollars (environ 55730



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances
(PH: DR)

513 200 000 de F Cfa). Conscients de ce fait, plusieurs pays africains se sont engagés dans des actions d'envergure pour réduire substantiellement les discriminations basées sur le genre. Le séminaire régional sur la budgétisation sensible au genre (Bsg) en Afrique francophone qui s'est ouvert hier, à Abidjan, s'inscrit dans le cadre de cette démarche. Malgré les acquis enregistrés par les pays africains dans la mise en œuvre de leur politique genre, le ministre de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, Adama Coulibaly, a attiré l'attention des gouvernements africains sur la nécessité de s'appuyer sur l'un des instruments clés de la politique économique

à savoir, le Budget, « pour adresser efficacement la question du genre » dans les États respectifs. « Cela fait appel au concept de la budgétisation sensible au genre qui est au cœur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, mais qui reste à ce jour peu répandue en Afrique francophone malgré des initiatives dans certains pays », a-t-il déclaré. Financé par l'Union européenne, le séminaire est animé par le Fonds monétaire international (Fmi) à travers Afritac de l'Ouest, avec la participation d'Onu femmes. Il a abordé quatre points clés : la présentation des enjeux et objectifs de la Bsg, son lien avec les politiques de genre et les réformes budgétaires,

ses outils et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre du cycle budgétaire ; le partage des expériences nationales ou régionales afin de diffuser les bonnes pratiques et d'en tirer des enseignements ; l'établissement d'un dialogue et le partage d'expérience entre les ministères des finances, les ministères en charge du genre et les acteurs de la société civile issus des pays francophones participants ; l'exhortation des pays à s'engager et à progresser dans la mise en œuvre effective de la Bsg en identifiant les stratégies et plans d'actions qui pourraient être mobilisés. ■

DAVID YA

sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité

Les États ouest-africains planchent sur les meilleures solutions

Le développement d'un marché régional prospère de l'énergie qui favorisera, à terme, l'accès à l'électricité pour tous pour le bien-être de nos populations ». C'est l'objectif majeur des pays de la sous-région. Représentant le Premier ministre, Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a réitéré, hier, à Cocody, cette vision commune des dirigeants de la sous-région ouest-africaine. C'était à l'occasion de la réunion des ministres de l'Énergie des six États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest axée sur la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique.

La réunion d'Abidjan est une occasion pour les ministres de l'Énergie de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la Guinée, du Libéria, du Mali et de la Sierra Leone, mais également des représentants de la Cedeao et du groupe de la Banque mondiale de discuter de leurs besoins. Objectif : structurer efficacement les deux instruments envisagés par la Banque mondiale pour renforcer la confiance dans le commerce de l'électricité et soutenir la mise en œuvre



Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a représenté le Premier ministre lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion des ministres de l'Énergie de six États membres de la Cedeao.
(PHOTO : JOSEPHINE KOUADIO)

de la nouvelle directive de la Cedeao sur la sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité dans le cadre du marché régional de l'électricité. Ces deux instruments de la Banque sont la création d'un fonds revolving pour le commerce de l'électricité afin de renforcer la liquidité des acteurs et la mise en

place d'un programme d'aide budgétaire régional axé sur les réformes nécessaires pour adopter ou mettre en œuvre la nouvelle directive de la Cedeao. Lors de son intervention, Abdourahmane Cissé a félicité la Banque mondiale et le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (Eeeca

ou Wapp) « pour la tenue des présentes rencontres et pour leur implication active dans la recherche de solutions pour la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique ». La rencontre des ministres préoccupe à un haut niveau la Côte d'Ivoire. Et pour cause, le pays avec une capacité

de production de 2229 Mw, exporte environ 11% de la production nationale brute d'électricité vers six pays de la Cedeao notamment le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali, le Libéria. La Sierra-Leone et la Guinée porteront le nombre de ces pays à huit (8) après la mise en service de la ligne

d'interconnexion électrique 225 Kv Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra-Leone-Guinée, prévue en 2020-2021.

Le Commissaire de la Cedeao en charge de l'Énergie et des Mines, Sediko Douka, a regretté que « l'un des handicaps majeurs au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté dans l'espace Cedeao, demeure l'insuffisance de l'offre d'électricité et le faible accès des populations à cette ressource vitale malgré l'énorme potentiel énergétique de la région ». Selon lui, avec un taux d'accès à l'électricité de 45%, les tarifs, dans les tarifs restent élevés. « Aucun développement économique durable ne peut se faire sans une énergie abondante, disponible, durable et abordable », a prévenu Sediko Douka. Une position également soutenue par le représentant de la Banque mondiale, Cheick Kanté, qui soutient qu'il faut parvenir à la mise en place d'un marché énergétique régional fiable avec des coûts abordables.

Avant cette rencontre des ministres de l'Énergie, la veille (2 février 2020), les experts s'étaient réunis pour plancher sur ce dossier. Des recommandations sont attendues. ■

ANOH KOUAO

Gouvernance électronique

Le gouvernement s'active pour l'hébergement local des données

Le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Sidiki Diakité, a réitéré hier l'engagement du gouvernement à renforcer la digitalisation de la gouvernance.

Sidiki Diakité, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, a indiqué, hier, que le gouvernement travaille à la mise en place d'un système de conservation et de gestion, sur le plan local, des données électroniques. Il s'exprimait à l'ouverture du forum de la transformation digitale et de l'intelligence artificielle organisé par Sah Analytics International, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire. « L'un des projets phares demeure, aujourd'hui, la mise en place d'une infrastructure moderne hébergeant toutes les données sur les citoyens et qui devait permettre de créer une inter-opérativité entre les différents services des secteurs public et privé. Et ouvrir justement le système d'information à tous les acteurs publics et privé, puis aux citoyens eux-mêmes », a-t-il révélé. Au dire de Sidiki Diakité, ce projet s'inscrit dans la vision numérique dont la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis quelques années et qui se traduit par bon nombre d'actions menées pour l'émergence et l'efficacité d'un écosystème favorable au développement de la gouvernance numérique. « Pour l'État ivoirien, nous avons capté depuis longtemps les enjeux du secteur des Tics. Notre pays qui est en pleine émergence a favorisé la mise en œuvre de nombreux projets pour améliorer



Plusieurs membres du gouvernement ont participé aux travaux (PH: JOSEPHINE KOUADIO)

l'efficacité et la transparence des services administratifs en utilisant le digital », a-t-il expliqué. C'est pourquoi le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a dit la disponibilité du gouvernement à collaborer avec toutes les compétences locales susceptibles de contribuer efficacement à la réalisation de cette ambition.

Une urgence, une nécessité...

Cette ambition est nettement perçue par Yaya Sylla, Pdg de Sah Analytics International. Il a souligné qu'il faut davantage d'espace pour le

stockage des échanges électroniques. « La disparition progressive des anciens moyens de communication (les lettres et les boîtes postales) au profit des moyens de communication numériques n'a pas impacté nos échanges, elle a surtout changé nos comportements », selon lui.

C'est en cela que pour lui, « la transformation digitale n'est pas qu'un changement technique, elle est surtout un changement de paradigme qui nécessite l'adoption d'une démarche tournant autour du citoyen ou du client et exige la dématérialisation des processus, la gestion du big data

et les innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle ».

Outre le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, la rencontre a enregistré la participation de plusieurs membres du gouvernement. Ce sont Téné Birahima Ouattara, ministres des Affaires présidentielles ; Raymonde Goudou-Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public et Fidèle Sarassoro, directeur de cabinet du Président de la République ■

ABOUBAKAR BAMBA

Les experts recommandent la souveraineté digitale de l'Afrique

Lacina Koné, Directeur général de Smart Africa, a exprimé son étonnement hier devant la lenteur de la digitalisation sur le continent, quand 99,9 % des projets dans le numérique se font en partenariat public-privé (Ppp). Alors que le secteur des Technologies de l'information et de la communication est mieux indiqué pour adresser efficacement la question du chômage sur un continent dont « 800 millions de personnes sur 1,2 milliard d'habitants ont moins de 35 ans et où 75 % des emplois de 2030 n'ont pas encore été créés », selon lui. À en croire l'expert, le règlement de ces questions qui s'inscrivent dans le vaste chantier des services notamment publics exige, au préalable, que les 500 millions d'Africains sans identité numérique - sur 3 milliards dans le monde - soient rapidement identifiés. Lacina Koné a également fait savoir que l'Afrique perd plus de 1925 milliards de FCfa (3,5 milliards de dollars) rien que pour les communications intra-africaines, d'autant plus qu'elles transitent par des pays étrangers. Le Dg de Smart Africa a donc déclaré que l'Afrique ne pourra exploiter ces oppor-

tunités que lorsque sa souveraineté sera établie dans la gestion de ses propres données numériques. Ces observations ont été appuyées par Asfar Rachid, responsable de Datamatics Consulting Services au Pakistan, qui a présenté des cas d'exploitation des données pour booster les activités économiques. Cette dépendance du continent dans l'hébergement des données numériques l'expose au développement de la cybercriminalité, selon Marc Coulibaly, Dg de Jighi. Puisque les hackers se dirigent vers l'Afrique parce que les autres parties du monde se protègent mieux. Marc Coulibaly a indiqué que les hackers ont respectivement dérobé dans les banques plus de 2 640 milliards de FCfa (4,8 milliards de dollars) entre 2016 et 2017 et plus de 660 milliards de FCfa (1,2 milliard de dollars) en 2015. Il s'est aussi inquiété de ce que 2 000 signaux de menaces informatiques sur l'Afrique ont été détectés le 13 janvier dernier, dans un contexte où 97 % des domaines hébergeant des sites et messageries électroniques ne sont pas sécurisés en Côte d'Ivoire ■

A. BAMBA

Centre africain de management et de perfectionnement des cadres Brice Kouassi plaide en faveur d'une plus grande sollicitation de l'institution

Dr Brice Kouassi, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, a appelé le 30 janvier à une plus grande sollicitation du Centre africain de management et de perfectionnement des cadres (Campc) par les institutions publiques et privées. C'était à la faveur de la cérémonie marquant l'entrée académique 2020-2021 dans les locaux de ladite institution logée à l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocco-



Le Campc a réitéré son engagement à poursuivre sa mission en adaptant ses programmes aux besoins des administrations publiques et privées. (PH: DR)

dy. « Pourquoi aller chercher ailleurs ce que nous avons ici ? Le Campc est à votre disposition pour tous vos besoins en renforcement des capacités », s'est-il interrogé. Brice Kouassi a déclaré que le centre est un instrument adapté au besoin de la formation des cadres africains pour l'atteinte des objectifs de développement visés par les États du continent dont la Côte d'Ivoire, engagée dans un processus de transformation structurelle de son économie. « Notamment à travers le développement des secteurs professionnels à fort potentiel d'insertion, afin de favoriser la création

d'emplois pour les jeunes », a souligné le secrétaire d'État. Il a insisté sur la capacité du Campc à produire des cadres « outillés, créatifs et productifs qui constitueront cette masse critique de leaders qui créera un impact réel sur nos économies nationales à l'ère de la concurrence internationale ». Pour sa part, Pr Joseph Assi-Kaudjhis, Dg du Campc, a réitéré l'engagement de l'institution à poursuivre sa mission « de sauvegarder et surtout de rendre accessible à tous ceux qui participent au fonctionnement de nos entreprises, des organismes et institutions des États, le savoir sous toutes ses formes ». Au dire de Pr Kaudjhis, cette bataille va

se mener à travers « ses programmes de formation innovants à faire marcher la machine économique, à lutter contre la médiocrité, la misère et la pauvreté et à accompagner nos États dans leur quête de bien-être ». À l'occasion, le Dg du Campc a prononcé une conférence inaugurale dont le thème était « La gouvernance de la commande publique », au cours de laquelle il a clairement situé les enjeux des marchés publics au plan national, sous-régional et régional. Mais également la nécessité de la formation de spécialistes en passation et gestion des marchés dans la zone communautaire de l'Uemoa ■

A. BAMBA

Lutte contre la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers

Kobenan Kouassi Adjoumani fait des propositions aux acteurs de la filière

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a conduit, du 29 janvier au 1^{er} février, une mission de sensibilisation sur la commercialisation illicite de l'anacarde dans les régions de l'Indénié-Djuablin, du Gontougo et du Bounkani. Retour sur un marathon de quatre jours en prélude à la traite qui débutera dans moins de deux semaines.

D'Agniblékro à Bouna en passant par Koun-Fao, Assuékry, Bondoukou et Tanda, le vœu émis par les producteurs et acheteurs des noix de cajou est le même : une augmentation, ne serait-ce que de moitié, du prix du kilogramme de l'or gris, qui était de 375 F Cfa au cours de la campagne 2019. Mais ce n'est pas aussi facile qu'on le croit de procéder à cette augmentation souhaitée, même si, assure le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, cette demande a déjà été portée à l'attention du Chef de l'État qui prendra « certainement » une décision favorable les prochains jours avant l'ouverture officielle de la campagne prévue à la mi-février. Pour autant, « les producteurs ne doivent plus continuer à commercialiser illicitement » les noix de cajou vers les pays frontaliers. Ce, conformément au décret n° 2013-810 du 26 novembre 2013 qui interdit l'exportation des noix brutes par voie routière. Car, la sanction est désormais plus lourde envers les contrevenants à cette disposition, et elle va s'appliquer dans toute sa rigueur. Mais aussi parce que cette pratique cause en vérité un préjudice énorme



La campagne pour sauver filière anacarde dans le district du Zanzan a été un succès. (PH: DR)

à l'économie locale, l'économie de la filière, l'économie nationale et même aux producteurs eux-mêmes. On estime à 17 milliards de F Cfa le manque à gagner l'an dernier. C'est ce que Kobenan Kouassi Adjoumani est allé expliquer en long et en large, quatre jours durant (du 29 janvier au 1^{er} février), aux acteurs de la filière dans les régions de l'Est de la Côte d'Ivoire. L'Indénié-Djuablin, le Gontougo et le Bounkani sont, en effet, pointées du doigt comme étant les zones

où le phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers, notamment le Ghana, bat son plein. Le ministre de l'Agriculture, qui avait dans sa délégation les plus hauts responsables du Conseil du coton et de l'anacarde, a sillonné ces trois régions, animant des séances de sensibilisation dans les villes d'Agniblékro, Koun-Fao, Bouna, Assuékry, Bondoukou et Tanda où il a achevé la mission. À chaque étape, son message était le même et pouvait être ainsi

résumé : « Nos noix de cajou fuient abondamment vers les pays frontaliers, notamment le Ghana. Cela fait perdre beaucoup d'argent à notre région et à notre pays. Nous n'allons plus permettre cela ; toutes les personnes impliquées dans ce trafic illicite seront désormais lourdement sanctionnées ».

La zone industrielle, de gros investissements, etc., à condition que...

Mais Kobenan Adjoumani n'a pas fait que brandir la menace, il a aussi et surtout proposé un vrai deal aux acteurs de la filière cajou et à toutes les populations des régions sillonnées. En effet, Bondoukou attend depuis quelques années la construction d'une zone industrielle essentiellement dédiée à la transformation des noix de cajou. Un gros projet qui va contribuer au développement de la ré-

gion et régler le problème de l'emploi des jeunes. Mais à cause de la tendance baissière de la production dans la zone, ce projet a été bloqué par les autorités. En effet, a indiqué le ministre, de 136 000 tonnes de noix produites en 2014 dans le Zanzan, on est passé à 17 000 tonnes l'an dernier, alors que les plantations continuent de s'étendre et de produire. « Si vous voulez que le Chef de l'État nous offre cette zone qu'il nous a promise, arrêtons donc d'acheminer nos produits vers les pays voisins qui, au final, deviennent les plus gros bénéficiaires. Ce que vous ne savez pas, c'est qu'à cause de cette pratique, le Ghana par exemple qui a, en réalité, une petite production de 70 000 tonnes, est passée à 330 000 tonnes l'an dernier. Et au niveau international, on dit que c'est le pays qui a la meilleure qualité des noix, alors qu'on sait tous que cette production vient de notre région le Zanzan. Du coup, sur cette base, les investisseurs préfèrent installer leurs usines là-bas au détriment de notre pays. Au niveau national aussi, l'État se concentre sur les autres régions, notamment Bouaké et Korhogo à cause de nos chiffres qui sont à la baisse. Mais nous pouvons changer les choses si nous nous inscrivons dans le patriotisme économique et c'est notre région qui s'en trouvera la plus heureuse », a proposé le ministre Adjoumani. Une proposition qui, si on doit s'en tenir aux applaudissements, a été bien accueillie à toutes les étapes de la tournée. Bien plus, des engagements dans ce sens ont formellement

été pris par les autorités administratives, politiques et coutumières locales, ainsi que les producteurs et les acheteurs. Le ministre de l'Agriculture est allé plus loin en annonçant un investissement de 3,7 milliards de F Cfa que le Conseil du coton et de l'anacarde prévoit réaliser dans le district cette année, toujours à condition que les noix de cajou ne prennent plus la destination des pays frontaliers, mais plutôt des ports de la Côte d'Ivoire. Le deal a donc été conclu entre Kobenan Adjoumani et ses parents du Zanzan et sur cette base et eu égard des engagements des uns et des autres, on s'attend à ce que le district qui était, il y a quelques années, classée première zone productrice des noix de cajou en Côte d'Ivoire et qui a perdu ce rang à cause de la fuite des noix, retrouve sa place de leader. La Côte d'Ivoire reste de loin le premier pays exportateur de noix de cajou avec 800 000 tonnes en 2019. Mais la transformation locale est encore marginale avec moins de 10% de la production. La campagne de commercialisation 2020 devrait être officiellement lancée dans moins de deux semaines. Mais avant, le ministre de l'Agriculture effectuera cette semaine une autre campagne de sensibilisation contre ce même phénomène d'exportation illicite des noix de cajou dans les régions du Poro et du Tchologo où, a-t-on appris, le phénomène est tout aussi alarmant. ■

FAUSTIN EHOUMAN
ENVOYÉ SPÉCIAL

Les producteurs proposent 600 F Cfa au kg !

La solution au phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers est purement et simplement commerciale, si l'on en croit les différents acteurs. En effet, le prix minimum bord champ auquel les producteurs souhaitent vendre leurs produits est de 600 F Cfa contre les 375 F Cfa qui leur ont été imposés pendant la campagne 2019. C'est d'ailleurs autour de 600 F Cfa qu'ils vendraient leurs produits aux acheteurs véreux qui viennent pour la plupart du Ghana voisin. En tout cas, c'est ce que des planteurs et acheteurs agréés nous ont confié, le 1^{er} février à Bondoukou.

« Si le gouvernement rehausse le prix pour atteindre 600 F Cfa par exemple, les producteurs ne vont plus vendre leurs produits aux acheteurs et pisteurs non agréés. Aussi, ont-ils besoin de financement à l'en-

tame de chaque campagne », a expliqué Prince Timité, président de la coopérative Anuando, basée à Bondoukou. Ses propos ont été corroborés par Daouda Ouattara, acheteur agréé. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ces acheteurs véreux, « non reconnus par les autorités ghanéennes », comme l'a précisé le ministre Adjoumani, proposent ces prix parce qu'ils ne sont soumis à aucune taxe et que « l'activité en elle-même est mafieuse ». Une autre cause expliquant le phénomène de la fuite de noix et le fait que les noix ivoiriennes sont jugées de qualité inférieure à celles du Ghana, c'est le démarrage un peu tardif de la campagne en Côte d'Ivoire. En effet, selon leur porte-parole à Tanda, Adingra Kouman, les producteurs commencent à récolter les noix dès le mois de décembre, et à cette période elles sont de meilleure qualité. Or, la

campagne en Côte d'Ivoire est fixée généralement à mi-février. Un décalage qui, ajouté à quelques difficultés d'accès au niveau du port d'Abidjan, les désavantage. Conséquence : certains producteurs cèdent à l'offre des marchands véreux qui, eux, occupent le marché avant même la fixation du prix. Les producteurs ont aussi déploré le manque de matériel végétal et le mauvais mécanisme de distribution de la sacherie. Quant aux acheteurs agréés, ils ont plaidé pour que les sanctions soient appliquées. D'après leur porte-parole, Binin Ouattara Mahaman, les acheteurs de Tanda ont mis en place une structure dénommée Agri-police pour faire la surveillance et diffuser toutes informations relatives aux cargaisons de produits en partance pour le Ghana. ■

F. EHOUMAN

ANNONCE

Invité des rédactions de *Fraternité Matin*, le Pr Justin Koffi, directeur général de l'Arre, s'est prononcé sur le thème : « Le Système de récépissé d'entreposage (Sre), opportunité pour la transformation locale des matières premières », le 30 janvier.

L'INTÉGRALITÉ DES ÉCHANGES AVEC LES JOURNALISTES À PARTIR DU 4 FÉVRIER 2020.

Kenya

13 enfants meurent à la suite d'une bousculade dans une école

Au moins treize enfants sont morts piétinés et 39 autres ont été blessés hier au cours d'une bousculade.

Nous avons perdu 13 enfants dans cette bousculade et d'autres sont à l'hôpital en raison de blessures», a déclaré à la presse David Kabena, chef de la police de Kakamega, présent sur les lieux du drame. «Nous avons ouvert une enquête pour établir ce qui s'est passé exactement». La Croix-Rouge kényane a, pour sa part, assuré sur Twitter que 39 enfants blessés avaient été admis à l'hôpital général de Kakamega. L'organisation Saint-Jean Ambulance, qui fournit des services de secourisme, a évoqué sur Twitter 14 enfants décédés et plus de 50 blessés, dont deux soignés au service des soins intensifs et 37 ayant déjà pu quitter l'hôpital. L'accident s'est déroulé vers 17 h 00 (heure locale), au moment où les élèves de l'école primaire de Kakamega quittaient l'établissement. Un mouvement de panique a eu lieu, pour une raison inconnue. Une mère d'élève interro-

gée par un média local a pour sa part accusé les enseignants d'être à l'origine du mouvement de panique. «Ceux qui ont survécu ont dit qu'ils couraient parce qu'il y avait des professeurs qui les battaient (en guise de punition), c'est pour cela qu'ils s'échappaient et sont tombés l'un sur l'autre». La mère d'élève a précisé que les enfants concernés étaient principalement en «classe 5», âgés de 10 à 12 ans. L'école n'a pas réagi dans l'immédiat à ces accusations. L'accès à l'établissement a été boudé par la police, qui a recueilli les dépositions du personnel enseignant présent sur place. La Croix-Rouge kényane a fait état d'une «bousculade mortelle à l'école primaire de Kakamega», ajoutant qu'une cellule de soutien psychologique a été mise en place, ainsi qu'un service permettant aux proches de localiser les enfants, dont ils sont sans nouvelles.

LE JOURNAL DE MONTRÉAL

France

La bataille parlementaire de la réforme des retraites commence

Les 19 000 amendements à eux seuls: les 17 députés insoumis (LFI) l'assument, ils font de l'obstruction parlementaire pour manifester leur désaccord. Avec les socialistes et les communistes, ils se sont également mis d'accord pour déposer une motion de censure. Motion de censure que le Rassemblement national pourrait voter. Le Parti communiste va même demander à ce que le texte soit soumis à un référendum. Du côté de la droite, ce sont les ordonnances prévues dans le texte - pas moins de 29 - qui font bondir, ainsi que la tenue de la conférence de financement en même temps que l'examen

du texte à l'Assemblée. Les Républicains, qui sont pour une réforme des retraites mais pas celle-là, ont déposé un millier d'amendements, et se contenteront de voter certains articles. Ils n'ont pas encore arrêté de position quant au vote global de la loi. Dans ces conditions, on voit mal comment le texte pourrait passer avant les municipales, l'Assemblée nationale suspendant ses travaux le 6 mars pour cause d'élections. Certains brandissent la menace du 49.3. Cette option qui permet d'abréger les débats et de faire adopter une loi sans vote n'a pour l'instant pas les faveurs du gouvernement.

RF

Déclaration du Porte-parole de l'Ambassade de Chine en Côte d'Ivoire

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 30 janvier que l'épidémie de coronavirus, dont l'épicentre se trouve en Chine, constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI).

Il est vrai que depuis le mois de décembre 2019, une épidémie de pneumonie causée par le nouveau type coronavirus s'est produite brutalement et s'est répandue d'une manière inquiétante en Chine. On compte jusqu'au 31 janvier 9830 cas confirmés et 15238 cas suspects à travers le pays. Et parmi les cas confirmés, 213 sont décédés et 218 se sont rétablis.

Depuis que cette épidémie est éclatée, le gouvernement chinois a déployé des efforts forts d'une manière résolue et transparente pour enquêter sur la flambée en cours et l'endiguer. Le leadership et l'engagement politique au plus haut niveau du gouvernement chinois et une coopération ouverte et transparente entreprise par la Chine avec la communauté internationale ont été hautement salués par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS lors d'une conférence internationale de l'OMS et d'un point de presse à Genève. «Pleines de dispositions prises par la Chine sont déjà au-delà des exigences demandées par l'OMS, ce qui constitue un modèle à la prévention et au contrôle de l'épidémie à l'échelle internationale», signalé par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus. Et justement grâce à ces efforts déployés par la Chine, des cas confirmés hors de la frontière de la Chine ne constituent que 1% de ceux confirmés dans le monde entier et aucun cas de mort a été constaté pour le moment.

M. Tedros Adhanom Ghebreyesus a déclaré que cette déclaration d'USPPI ne s'agit pas d'une inquiétude envers la Chine, mais d'une préoccupation sur «la possibilité que le virus se propage dans des pays dont les systèmes de santé sont plus faibles». Cette déclaration ne s'agit pas non plus d'une méfiance de la Chine. Tout au contraire, il a plein de confiance que la Chine remportera la victoire dans cette bataille contre l'épidémie. Ainsi il «ne recommande pas et s'oppose réellement» aux restrictions de voyage ou de commerce avec la Chine.

Je tiens à adresser mes reconnaissances, au nom de l'Ambassade, au gouvernement et peuple ivoiriens qui se tiennent toujours à côté du gouvernement et peuple chinois dans ce combat dur contre cette épidémie. La Chine est prête à continuer de renforcer la coopération sanitaire internationale avec ses partenaires du monde entier dont la Côte d'Ivoire.

ZHOU Yi, Directeur de la Section Politique

Fait à Abidjan, le 31 janvier 2020

Can 2023

Le Cocan évalue le stade d'Ebimpé

Les commissions techniques dudit comité ont effectué une visite sur le site en fin de semaine dernière.

Une semaine après avoir fait une revue des projets du Cocan et l'évaluation des infrastructures sportives et non sportives, à travers un séminaire, les membres des 13 commissions techniques du comité d'organisation de la Can 2023 conduits par Aduo Luc (3e vice-président du Cocan), ont décidé de s'imprégner des réalités du terrain. Vendredi dernier, ils ont entrepris une visite du stade olympique d'Ebimpé, l'un des plus importants ouvrages dans le cadre de la Can 2023. Au terme de la visite, les commissions techniques du Cocan ont tenu une réunion avec le Bnetd (Bureau national d'études techniques et de développement) et l'entreprise chinoise, en charge



Séance de travail entre les différentes commissions du Cocan, le Bnetd et l'entreprise chinoise en charge des travaux. (PHOTOS : DR)

des travaux. Une réunion qui a permis à Mme Diomandé Affissata, la représentante

du Bnetd, de situer le Cocan sur les modalités d'achèvement des travaux, notam-

ment ceux dévolus à la partie ivoirienne.

Il s'agit des corrections à apporter en vue d'une conformité sans équivoque aux normes en la matière. Face à la question cruciale de l'accès au stade par une infrastructure routière adaptée, la délégation du Cocan a été rassurée car, selon la direction des Routes, des études conséquentes ont été réalisées et le budget dégagé. Les travaux sur cet axe routier démarrent bientôt, ont confirmé ses responsables. Les membres du Cocan, toutes spécialités confondues, ont reçu, en outre, l'assurance de trouver des interlocuteurs disponibles sur le chantier sur des questions portant aussi bien sur la fonctionnalité des bâtiments, la sécurité, la santé, la communication, les aménagements que sur l'aire de jeu et les tribunes.

Situé dans la commune d'Anyama à une dizaine de km au nord d'Abidjan et implanté sur un espace de 20 hectares, le stade d'Ebimpé, d'une capacité de 60.000 places, est un don de la République populaire de Chine à la Côte d'Ivoire. Cette infrastructure est destinée à accueillir la cérémonie d'ouverture de la Can 2023.

A noter que la Côte d'Ivoire

est en chantier depuis deux ans pour installer des infrastructures sportives et non sportives dans la perspective de la Can 2023 prévue dans cinq localités : Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et San Pedro.

CÉLESTE KOLIA
SOURCE : SERCOM COCAN

Tennis (tournoi du Pont Hkb)

Plus de 120 gamins pour ouvrir la saison



Le tournoi a permis à la Fit de jauger la forme des jeunes avant le championnat d'Afrique juniors, en Afrique du Sud.

La Fédération ivoirienne de tennis a démarré sa saison 2019-2020 par un important tournoi de détection de jeunes talents. L'édition 2020 de l'Open des jeunes doté des trophées du Pont HKB a mobilisé près de 120 gamins des écoles fédérales. Des jeunes filles et garçons dont l'âge varie de 5 à 18 ans qui, pendant deux week-ends de suite (18-19 et 25-26 janvier), ont fait vibrer les courts de tennis de l'Atlético club, à Biétry. Dans la catégorie des juniors garçons, Kouamé Myko a remporté la finale face à Francky Hoimian (6/2 ; 6/3).

Lili-Belle Minet a confirmé sa bonne forme du moment lors de la finale qu'elle a gagnée (6/3) contre Sadio Coulibaly chez les juniors filles. Concernant les cadets, Ilane Somé a dominé Noam Koltonoff (6/0 6/3). Tandis que Louay Makke et Marie-Ange Kouakou s'offraient respectivement les trophées Socoprime minimes garçons et filles. Louay Makke s'est joué de Nadal Koffi (4/1 ; 4/0), quand Marie-Ange balayait Queren N'Drin (4/0 ; 4/0). Ce fut un tournoi d'un très bon niveau qui aura permis aux techniciens de la Fédération de détecter de nouveaux talents, mais aus-

si et surtout de préparer les futures échéances internationales immédiates. A savoir, le championnat juniors d'Afrique des 18 ans et moins qui se déroulera du 9 au 17 février, à Pretoria, en Afrique du Sud. La Côte d'Ivoire y sera représentée par une équipe conduite par le champion d'Afrique, Eliakim Wilfried Coulibaly, le pensionnaire ivoirien du Centre de haute performance de Casablanca (Maroc). Le jeune Kouamé Myko, vainqueur du présent tournoi (HKB), sera le numéro 2 de cette équipe ivoirienne.

P. BAGNINI

SUR LE GRIL

SANCTION La commission de discipline de la Confédération africaine de football (Caf) réunie, jeudi, à Laayoune au Maroc, où se dispute la Can de futsal 2020, a infligé à la Tunisie une amende de 50 000 dollars (25 millions de FCfa) et une suspension pour le Chan 2022. Une sanction qui intervient à la suite de la décision de la Tunisie de ne pas participer au Chan 2020. Qualifiés sur le terrain, les Aigles de Carthage locaux ont renoncé à la compétition en invoquant une incompatibilité de calendrier avec le championnat tunisien. La Tunisie a été remplacée par la Libye, en tenant compte du règlement.

RÉSULTATS

(Ligue 1)

Racing - Bassam : 3 - 1

Africa - Wac : 2 - 2

Eratérite-Matin

Quotidien d'informations générales
paraissant depuis le 9-12-1964

Tél: (225) 20 30 60 00
(225) 20 30 60 01
Fax: (225) 20 37 26 45

**PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

SANGARÉ Ibrahim Ségé

**DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Venance Konan
venance.konan@eratmat.info

**DIRECTEUR DES RÉDACTIONS DU GROUPE
REDACTEUR EN CHEF PAR INTERIM**

Amédée Assi
06 12 35 11
amedeeassi@yahoo.fr
amedeeassi@eratmat.info

**REDACTEUR EN CHEF
CHARGÉ DU SPORT**

Jean - Baptiste Béhi

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA RÉDACTION**

Germaine Boni
05 96 78 88

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL -
ADJOINT DE LA RÉDACTION**

Étienne Aboua
45 17 27 46

GRAND REPORTERS

Michel Koffi
Bledson Mathieu

SERVICE POLITIQUE / INTERNATIONAL

Étienne Aboua

CHEF DU SERVICE SOCIÉTÉ

Marc Yéou

SERVICE ÉCONOMIE / ENQUÊTES

Amédée Assi

CHEF DU SERVICE RÉGIONS

Emmanuel Kouassi

CHEF DU SERVICE SPORTS

Paul Bagnini

CHEF DU SERVICE CULTURE

Brigitte Guirathé

CHEF DU SERVICE PHOTO

Sylla Yacouba

SERVICE CORRECTION

Dnada Coulibaly

SIÈGE SOCIAL ADMINISTRATION

Rédaction-Impression - Adjamé
Boulevard du G^e De Gaulle
01 BP 1807 Abidjan 01 - RCI
Site: <http://www.eratmat.info>
Email: contact@eratmat.info
info@eratmat.info

DIRECTEUR

COMMERCIAL & MARKETING

N'Diaye Mamadou

20.37.08.66

PUBLICITÉ ÉTRANGÈRE HMI

25, rue Saint Didier, 75116 Paris
Tél : 01.56.90.34.34
Fax : 01.56.90.34.30

ABONNEMENTS & ARCHIVES

Tél : (225) 20 30 60 01

Postes: 6173 - 6177

DIFFUSION

Écippresse - C9 BP 254 Abidjan 09
Tél : (225) 22 40 42 42
Fax : (225) 22 44 56 57

ÉDITEUR

SNPECI

Société Nouvelle de Presse
et d'Édition de Côte d'Ivoire
Société d'État au capital
de 175 millions FCFA
Dépôt légal
N°2184 du 13 mai 1987
RC 206202 - CC 5012019L

TRAGE DU JOUR : 20 000

Entreposage des produits agricoles / Le Pr. Justin Koffi, directeur général de l'Arre

« Le Président de la République a décidé que le paysan ne supporte pas les frais »

Invité des rédactions de Fraternité Matin le 30 janvier, le directeur général de l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entrepôts (ARRE) explique, dans cette dernière partie des échanges avec les journalistes, le mécanisme de financement de la construction et de gestion des entrepôts.

La plus-value

Parlant de la plus-value, il faut dire que les paysans, autant que toute l'économie du pays, y gagnent. Avec un volume de transformation des matières premières sur place, les usines vont se créer. Les impôts vont être donc payés. Les maires vont aussi percevoir des taxes parce que les usines seront dans leur zone de production. En ce qui concerne le paysan, le fait de stocker le produit en qualité et en quantité lui permet d'éviter les piteurs. Vous savez, quand le gouvernement fixe un prix, il n'y a pas de gendarme derrière chaque paysan pour l'empêcher de vendre sa production en deçà du prix fixé, si d'aventure un acheteur véreux se présentait à lui. Ce système vient donc pour redonner au paysan sa dignité. Et grâce à ce système, les pisteurs pourront se former et devenir peut-être des traders référencés. Ces différents acteurs ne seront pas mis au chômage. Ils seront formés. Puisque l'une des missions de l'ARRE, c'est de contribuer à former des personnes dédiées au système.

Pour le paysan, il y a d'abord la garantie des revenus, ensuite, la lutte contre les pertes post-récoltes. L'idée du Président de la République est que la mise en place de la bourse, encadrée par une autorité étatique, aboutisse à des investissements massifs dans les zones de production. Ce, afin de transformer ces zones rurales, à long terme,

en zones de prospérité.

L'exemple de l'Éthiopie

La première année où la bourse du café a été mise en place en Éthiopie, il y a eu plus d'un million de paysans qui sont sortis du seuil de pauvreté. En Inde, il y a eu trois millions de paysans qui sont sortis du seuil de pauvreté avec la première bourse qui a été mise en place.

Aux États-Unis

L'histoire de la bourse des matières premières agricoles est venue de Chicago. Au 18^e siècle, où la vente se faisait à Chicago, les producteurs y allaient en carrosse vendre leur blé. Et à un moment donné, il y avait tellement de produits sur le marché que les spéculateurs fixaient des prix instables et bas aux paysans. Cette situation a provoqué une sorte de révolte des producteurs qui ont commencé à déverser leurs récoltes dans le Michigan, pour impulser un ajustement de l'offre et de la demande et espérer que le prix augmente. De fil en aiguille, un groupe s'est constitué pour créer et stocker les récoltes afin de les revendre lorsque les prix sont favorables. Voilà l'histoire de la naissance de la bourse du physique aux États-Unis.

Une idée novatrice du Président

La création du SRE est vraiment une idée novatrice du



(Ph. Veronique Dadié)

Président de la République Alassane Ouattara. Il faut le féliciter. Parce que c'est un facteur très important pour le développement.

La sensibilisation

Des campagnes de sensibilisation et d'explication du SRE ont eu lieu dans le cadre d'un plan stratégique qui a été élaboré avant la mise en place de l'ARRE. Ces actions se sont poursuivies. Nous sillonnons

et faire des démonstrations pratiques. Nous avons au préalable procédé à la délivrance de récépissés tests. A présent, avec le concours de grands groupes spécialisés et des banques, nous œuvrons à ce que les paysans entrent en possession de leur argent dans les meilleurs délais. C'est ainsi qu'on parviendra à les fidéliser.

Le coût de l'entrepôt

Cela fait aussi partie du plan stratégique. Dans le système de récépissé, pour éviter le poids trop élevé des taxes, nous avons mis en place une matrice de coûts. Si le produit dure plus de trois mois dans l'entrepôt, au niveau des frais de stockage par exemple, il est facturé à 5 Fcfa par kilogramme par mois. Mais au bout de six mois, ce prix est revu à la baisse, à raison de 3 Fcfa. S'il reste plus de six mois, il coûtera 2 Fcfa par Kg/mois. En ce qui concerne le contrôle de la qualité du poids, il revient à un (1) franc le kilogramme. Cette tarification, nous l'avons adoptée de concert avec les transformateurs locaux, nos principales cibles. Ces différents tarifs ont été aussi étudiés de telle sorte que, même si l'anacarde coûte 500 Fcfa bord champs, il n'y ait pas plus de 250 Fcfa au niveau du coût d'entrepôt, en ce qui concerne le coût du système de récépissé. Ces éléments sont à la disposition de tout le monde. Pour tout dire, nous pratiquons des tarifs pour ne pas tuer l'activité normale des gestionnaires d'entrepôts. Car, dans le système, il y a trois principaux acteurs et les parties prenantes. La rentabilité de l'activité de chaque acteur est nécessaire pour la pérennité du système. Au niveau des gestionnaires d'entrepôts à titre d'exemple, des investissements importants sont réalisés. Dans ce cas, il faut s'assurer de la rentabilité de l'activité pour la survie du système. C'est le cas avec la société chinoise TBEA avec laquelle nous travaillons pour la réalisation d'un projet de construction de 108 entrepôts intelligents tous équipés, à hauteur de 240 millions d'euros (environ 157 milliards de fcf).

Pour ce projet et à juste titre, nous avons élaboré un business plan avec un Cabi-

net international qui montre la rentabilité du projet et sa capacité d'autofinancement. Sur les opérations qui seront effectuées au niveau des entrepôts, une partie de ce qui revient à l'ARRE sera prélevée à hauteur de 5% pour rembourser les différents prêts. Par la suite, nous céderons la gestion de ces entrepôts au secteur privé. Il faut préciser qu'il était important de faire au préalable ces études, dans le but de pouvoir préserver les intérêts des différents acteurs du processus. Le but étant de faire en sorte que le système soit fiable.

Le café et le cacao dans le Sre ?

En ce qui concerne le cacao et le café, nous ne rencontrons aucune difficulté à y déployer le SRE. Ces matières premières agricoles sont déjà référencées à la bourse de Londres (Angleterre). Ce qui n'est pas le cas de la noix brute de cajou. Concernant ce produit, c'est plutôt l'amande (le produit fini) qui est référencé en bourse. Le cacao, vous le savez, sur le plan local, est vendu à terme, comme on le fait en bourse. Par contre, comment faire pour garantir la sécurité du commerce intérieur, en vue d'une meilleure traçabilité et éviter aussi les pertes post-récoltes, telle est la principale préoccupation qui nous anime. Avec nos partenaires, nous sommes donc déterminés à construire des entrepôts aux standards internationaux. De sorte à pouvoir sécuriser le commerce intérieur du café et du cacao. Bien entendu, un de nos objectifs majeurs, c'est d'arriver à transformer au moins 50% de la production agricole locale. Donc, le cacao et le café sont pris en compte dans le système de récépissé d'entrepôt. Pour parler des produits qui seront pris en compte par le système, il faut préciser que la Côte d'Ivoire dispose, d'une part, de produits de rente, et, d'autre part, de produits vivriers. Le système de récépissé d'entrepôt sera déployé dans le cas de ces deux types de produits. Pour les produits de rente, il s'agit de gagner suffisamment d'argent par la transformation ou l'exportation. Mais, pour ce qui est des produits vivriers, il s'agit plutôt d'arriver à maîtri-



Les échanges avec le Dg de l'Arre a permis aux journalistes de se faire une idée claire de ce système innovant.

ser la vie chère sur le marché. De ce fait, faire en sorte qu'il n'y ait plus de rupture au niveau des différents produits (igname, manioc, banane, tomate, arachide etc). Avec le ministère du Commerce, par le truchement du marché de gros, nous allons émettre des récépissés, par le biais d'entrepôts qui seront en quelque sorte des grossistes qui utiliseront des entrepôts réfrigérés, ou des entrepôts à maintenance sous vide. Cela concerne toutes les denrées produites en Côte d'Ivoire. Si vous allez par exemple à Heremankono, sur la route de Divo, vous y trouverez la première zone productrice de gingembre. Il faut que le système prenne cela en compte pour que cette localité se développe. Aujourd'hui, le beurre de karité est à environ 260 000 tonnes par an. Tout va à New York pour l'industrie cosmétique. Il faut que les zones de production en profitent. Il y a beaucoup de produits. Produits de rente, produits vivriers et produits intermédiaires. Quand on faisait les études pour mettre en place le système, il a fallu recenser tous les entrepôts de Côte d'Ivoire. Nous avons recensé au total 1066 entrepôts en Côte d'Ivoire, sur toute l'étendue du territoire.

Il y a la catégorie des grands magasins que le Président Houphouët avait construits. Il y a ce que l'Uemoa a réalisé au cours de ces dernières années. Et il y a les entrepôts que le cultivateur lambda construit de façon générale. Tout a été recensé. Sur les 1066 entrepôts recensés, il y a 266 qui nécessitent un investissement de 39 milliards pour être aux normes dans le cadre du SRE. Nous discutons avec les coopératives. Lorsque le système va être mis en place, nous allons élaborer des business plans pour mettre leurs entrepôts aux normes, avant d'en construire de nouveaux. Nous continuons les études avec nos partenaires. A titre d'exemple, pour le cacao et l'anacarde, il faut au moins 400 entrepôts. On va les mettre aux normes. C'est notre projet prioritaire.

L'objectif des 100 000 tonnes

Cette année, nous voulons ajouter 100 000 tonnes de plus à ce qui est déjà transformé en Côte d'Ivoire. Donc, si vous prenez le taux de transformation actuel estimé à environ 8% sur 730 000 tonnes, nous serons autour de 200 000 tonnes de produit transformé localement si nous réalisons cet objectif. Beaucoup d'usines de transformation ne sont pas performantes parce qu'elles n'ont pas les ressources financières nécessaires pour acheter la matière première. L'anacarde, par exemple, a un cycle de campagne très



Le directeur général de l'Arre, ses collaborateurs et ses partenaires ont posé avec les dirigeants et les journalistes de Fraternité Matin pour immortaliser son passage à l'Invité des rédactions. (PH : VÉRONIQUE DADIE)

court, de sorte que le temps qu'un transformateur se constitue et donne des gages pour avoir un milliard afin d'acheter 1000 tonnes, tout le produit est déjà à l'extérieur. Ce qui fait qu'on ne trouve plus le produit sur le marché. Notre système permettra donc de bloquer ce dont ils ont besoin, c'est-à-dire, pouvoir servir au moins 100 000 tonnes dans le système, de sorte à éviter la pénurie. L'objectif est de pouvoir servir tout le monde. La manœuvre qu'on demande à l'État, c'est de s'associer avec les filières et les banques pour créer le fonds de garantie, afin que les paysans puissent être désintéressés, dès le début de la campagne. Et que les transformateurs ne viennent que pour se servir, au fur et à mesure qu'ils bouclent l'opération, tout ceci dans un cadre rigoureusement contrôlé par l'ensemble des acteurs concernés.

Financement des entrepôts

Aujourd'hui, c'est avec un prêt que l'ARRE construit des entrepôts. La Chine est un pays où tout est étatique. Il nous fallait une requête de l'État où le Ministre des Finances prend les prêts pour le rétrocéder à l'ARRE. Nous avons conduit avec les experts chinois et nos experts, les travaux d'identification de tous les sites dans toutes les zones de production, Korhogo, Odienné, Yamoussoukro, Attiégouakro, Bouaflé, Zué-noula, etc.

Le Président Félix Houphouët-Boigny affirmait que c'est parce qu'on est pressé qu'on va doucement. Nous, on emprunte le chemin de la sagesse. Il ne faut pas faire les choses à la hâte. On ne peut pas faire de récépissés d'entreposage sans entrepôt. Nous sommes en train de régler le problème de l'anacarde avec l'entreprise chinoise TBEA qui nous aidera à construire et à mettre à niveau des entrepôts existants. Ensuite, il y a la noix de cola. Avec ce produit, nous

sommes autour de 300 mille tonnes par an. Il y a également le maïs, nous sommes autour de 800 mille tonnes. Pour ces produits, il faut naturellement avoir des entrepôts au nord.

Si je prends l'exemple de la ville de Korhogo, nous produisons environ 65 mille tonnes d'anacarde. Nous faisons ainsi les entrepôts pour absorber les 65 mille tonnes. Une fois les entrepôts créés, le Conseil coton anacarde prendra, par exemple, la décision que la commercialisation de l'anacarde doit se faire uniquement à partir des entrepôts qui sont dans le système de récépissés d'entreposage. C'est là qu'on voit l'intérêt de la Bourse parce qu'en ce moment, l'on peut faire des ventes à termes. Sachant que l'on peut payer le stock pour un, deux ou cinq ans.

Le nombre de récépissés émis

En réalité, il y a eu 35 récépissés pour 35 tonnes. Dans le projet pilote, on n'a pas voulu prendre trop de risques. Mais il y a eu quand même environ 100 tonnes qui sont passées dans le système sans qu'on ait eu à émettre de récépissés pour voir un peu comment les acteurs se comportent. Néanmoins, on a des surveillances sur des stocks, nous avons un gros entrepôt à Toungboko (Yamoussoukro) avec une capacité d'entreposage de 16 mille tonnes.

Les frais d'entreposage

De manière générale, dans le Système de Récépissés d'Entreposage, le déposant supporte les coûts liés à l'entreposage. Mais le Président de la République a dit non, chez nous ici, on suppose que le déposant, c'est le paysan, il ne doit pas supporter de coût. C'est l'acheteur final qui doit payer tous les coûts. Ça pourrait décourager les uns et les autres de venir prendre les produits entreposés dans le SRE, mais c'est à nous d'inciter et de faire la promotion de l'industrialisation en faisant

des incitations fiscales, en faisant des travaux sur l'impact environnemental comme ce que nous sommes en train de faire au niveau des zones de production de cacao et d'anacarde. Il faut absolument que l'État prépare les investisseurs à investir sans qu'ils soient confrontés à des difficultés de drainage et d'assainissement.

Adhésion des banques

Le premier indicateur de l'intérêt des banques, c'est que l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF CI) est représentée dans le Conseil d'Administration de l'ARRE. C'est avec eux qu'on a monté le projet et eux-mêmes savent que c'est un outil qui permet d'éviter ce qui s'est passé avec Saf Cacao et d'autres acteurs des filières agricoles. Elles sont toutes intéressées. Les banques ont une organisation bien structurée. On a fait le test avec certaines d'entre-elles. Il s'agissait de voir comment financer le Fonds de garantie et comment le déboucler ? Je suis médecin, je préfère que les choses se règlent plutôt qu'elles ne s'entassent. Comme je ne suis pas banquier, je leur ai dit que le Fonds de garantie va être administré à l'extérieur de l'ARRE. Ils ont demandé qui va déboucler l'opération finale ? J'ai dit comme vous êtes des banques, on va mettre en place un Conseil pour le débouclage des opérations en toute transparence et en toute sécurité, mais c'est vous qui allez payer leurs jetons de présence. L'ARRE n'en a pas les moyens. Les comptes fiduciaires de l'ARRE seront domiciliés dans les différentes banques et le système se débouclera avec les banques, ce sont elles qui nantissent. Les banques sont intéressées, dans tous les cas, elles ne peuvent pas faire autrement parce que c'est la seule garantie pour elles de savoir que leurs investissements

sont protégés.

La cartographie des entrepôts tient-elle compte des zones de production ?

Oui, c'est dans ces zones de production que nous faisons des études. Par exemple, à Heremankono où on produit du gingembre, c'est là-bas que nous ferons les entrepôts de gingembre. Mais, si des gens font du gingembre à Bouna et qui est susceptible d'être stocké et viable dans un système SRE, on en fera là-bas.

Nous avons approché les filières pour faire un plan stratégique jusqu'en 2024. Nous leur avons dit que dans le différentiel, nous allons prendre 1 ou 2 F Cfa par produit pour construire des entrepôts. Nous avons décidé de faire des appels à manifestations d'intérêt pour la sélection de nos partenaires privés. Nous allons parcourir le monde et rechercher des partenaires qui peuvent bâtir des entrepôts aux normes intelligentes et structurés. Une entreprise chinoise ayant été intéressée, nous a dit qu'elle venait faire des études et payer les coûts. Au bout, elle voulait une garantie étatique. Des entreprises françaises, allemandes, hollandaises sont venues nous voir. Nous poursuivons les discussions avec elles afin d'accroître les capacités d'entreposage dans le SRE. Nos besoins d'entrepôts sont encore importants. Nous lançons donc un appel à tous les investisseurs à venir investir dans la construction d'entrepôts aux normes dans le cadre du SRE.

Les perspectives

Nous avons trois objectifs principaux. A court terme, c'est d'avoir les moyens pour faire des études sur les produits éligibles dans le SRE. Faire la promotion pour qu'il y ait des entrepôts aux normes aussi bien pour les produits secs que pour les produits frais sur l'étendue du territoire national et faire la promotion de l'industrialisation.

Mot de fin

Je vous souhaite une bonne année 2020. Je souhaite que le 30 janvier 2021, on puisse se retrouver, se rassembler sans que personne d'entre nous ne manque à l'appel. J'invite toutes les parties prenantes, les acteurs, à saisir cette opportunité qu'est le Système de Récépissés d'Entreposage, qui est l'instrument qui permet de financer la transformation de nos matières premières, pour changer la vie de nos braves paysans et de maintenir la sécurité alimentaire en ce qui concerne les produits vivriers

Il faut aussi, à moyen terme, signer des conventions avec des filières éligibles comme le palmier à huile, l'hévéa, etc. Il s'agit d'avoir des entrepôts avec des industries en face, de développer tout le système de récépissé d'entreposage, pour arriver au marché d'échanges et parvenir à long terme à la bourse des matières premières agricoles. Il s'agit d'une bourse du physique qui permettra de faire à la fois des ventes spots et des ventes à terme. Dès que le paysan a son titre de propriété, le récépissé d'entreposage en l'occurrence, il peut vendre sur le marché international. L'objectif final, c'est que le paysan ivoirien, à un moment donné, soit capable de vendre en fonction de la capacité de production sur toutes les bourses. C'est un projet d'intégration avec les autres pays membres de l'UEMOA qui bénéficient de l'appui technique et financier de la Société Financière Internationale (IFI) et la Banque mondiale. Dans les années à venir, le SRE sera opérationnel dans les pays tels que le Burkina Faso, le Niger, le Ghana, le Mali, le Sénégal, etc. C'est un projet régional qui permettra de changer l'écosystème de nos zones rurales, de changer l'approche dans la valorisation et la commercialisation de nos matières premières ■

Coordination :

David Ya
Retranscription
Bamba Aboubakar
Anot Kouao
Germain Gabo
Kanaté Mamadou
Casimir Djézo
Hervé Adou
Isabelle Somian
Marcel Appena
Franck Yéo
Emeline Péné
Francis Kouamé
Dramous Yeti
Jean Kouika Bavane
Édouard Koudou

Suite et fin des échanges

Projet « Pour chaque fille, le droit à l'éducation » Le Canada octroie près de 2 milliards de Fcfa

La cérémonie de lancement du projet s'est déroulée mardi au Lycée Mamie Fatai de Bingerville, en présence de l'ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire.

Plus de 32 000 filles âgées de 10 à 18 ans du district d'Abidjan et de la région du Tonkpi bénéficieront d'une éducation de qualité dans un environnement adapté, grâce au projet : « Pour chaque fille, le droit à l'éducation ». L'initiative est financée à hauteur de 2 milliards de Fcfa (400 millions de dollars) par le gouvernement du Canada. Le projet qui sera piloté en collaboration avec l'Unicef et le ministère ivoirien en charge de l'Éducation nationale est consacré à l'éducation des femmes et des filles en situation de crise et de conflit.

La cérémonie de lancement a été présidée, mardi, au lycée Mamie Fatai de Bingerville, par Kabran Assoumou, directeur de cabinet du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, représentant la ministre Kandia Camara. Il avait à ses côtés l'ambassadeur du Canada



Le ministère de l'Éducation nationale, l'Unicef et l'ambassade du Canada unis pour la promotion de l'éducation de la fille. (PH: DR)

en Côte d'Ivoire, Julie Shuldice et Marc Vincent, le représentant de l'Unicef en Côte d'Ivoire.

Dans sa déclaration, la diplomate canadienne a insisté sur l'urgence de réduire l'inégalité entre garçons et filles

à l'école. « En Côte d'Ivoire, plus d'une fille sur quatre ne va pas à l'école primaire. Concernant l'enseignement secondaire, seulement 25% des filles achèvent leur scolarité contre 31% chez les garçons... », s'est-elle at-

tristée. A cela, elle a ajouté que dans la région du Tonkpi, à l'ouest du pays, moins de la moitié des filles (43%) terminent le premier cycle du secondaire... C'est pourquoi la diplomate canadienne propose de «

rehausser la position des femmes dans l'économie et la société en offrant aux filles d'aujourd'hui l'opportunité de devenir les leaders de demain, au même titre que les garçons... ».

D'autres volets du projet, « pour chaque fille, le droit à l'éducation », ont été relevés par Marc Vincent, le représentant de l'Unicef en Côte d'Ivoire. Selon lui, plus de 32 000 filles seront touchées directement par le projet à travers la construction de vestiaires et de latrines pour filles, la distribution de kits scolaires. Il a aussi annoncé la formation des enseignants sur la pédagogie sensible au genre, la promotion de l'enseignement des sciences et des filières technologiques. A l'en croire, l'éducation est un droit humain fondamental. Et la situation actuelle de la fille impose des actions stratégiques et à haut impact. Au nom de la ministre en charge de l'Éducation nationale, Kabran Assoumou

a rappelé les réformes en cours pour rehausser la place des femmes et des filles dans la société. La volonté de la ministre, a-t-il déclaré, « c'est de partir du postulat selon lequel chaque enfant qui apparaît est un espoir qui a une place dans la société et bien plus encore dans une école, creuset du développement ». Poursuivant, il a surtout encouragé l'initiative de l'Unicef pour sa constance dans la promotion du bien-être des enfants en Côte d'Ivoire. Le directeur de cabinet de Kandia Camara a conclu en sollicitant l'aide de partenaires face aux défis qui font obstacle à l'éducation des filles.

En Afrique, 51 millions de filles sont privées de leur droit à l'éducation. En Côte d'Ivoire, malgré des efforts importants et soutenus, 1,6 millions d'enfants et d'adolescents sont en dehors de l'école, la majorité d'entre eux étant des filles ■

ISABELLE SOMAN

Epidémie de Coronavirus Les consignes de l'Oms pour l'Afrique

A ce jour, il n'y a pas de cas confirmé en Afrique de Coronavirus; malgré plusieurs alertes, il existe une quinzaine de cas suspects en cours de surveillance au laboratoire... Pour l'Afrique, la clé reste une détection précoce, une prise en charge appropriée, avec une limitation de risques... Ces recommandations ont été faites hier par Dr Jean Marie Vianny Yameogo, Représentant pays de l'Oms en Côte d'Ivoire. C'était à la faveur de la conférence téléphonique du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé animée, en présence de plusieurs spécialistes dont Dr Michèle Yao, en charge de la gestionnaire de programme d'opération urgence.

L'objectif de ladite rencontre était de parler de la situation en Afrique du Coronavirus et de présenter les nouvelles mesures mises en place pour détecter et contenir le virus. Dans son intervention, Dr Jean Marie Vianny Yameogo a présenté les dispositions en

cours en Côte d'Ivoire pour favoriser le dépistage précoce de la maladie. Il s'agit, entre autres, des caméras thermiques calibrées en usage à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny de Port-Bouët, pour détecter rapidement les personnes qui ont une température au-dessus de la norme. Un service d'urgence « spécial Samu » est disponible 24h/24. A cela s'ajoute, au nombre des dispositions, une équipe de veille au niveau des deux ports du pays (Abidjan et San Pedro)...

Dr Jean-Marie Vianny Yameogo a déclaré que les agents de l'Oms travaillent en étroite collaboration avec le ministère en charge de la Santé et l'Institut national de l'hygiène publique d'Abidjan pour une meilleure détection précoce, seule solution actuelle pour l'Afrique de contenir le Coronavirus, si un cas venait à se manifester.

Le spécialiste de l'Oms a confié aussi qu'en termes de dispositions, il existe trois grands centres endémiques en prévision des éventuels



99% des cas de décès proviennent de la Chine. (PH: DR)

cas que l'on pourrait enregistrer sur le territoire national. Il s'agit notamment des centres endémiques de l'aéroport, de Sébroko et de Bassam.

Un autre atout de la Côte d'Ivoire, a-t-il relevé, est l'Institut pasteur. « Il a toutes les capacités techniques pour rejoindre bientôt les labo-

ratrices habilités à faire les tests de dépistage au niveau régional et même au-delà », a-t-il confié. Des informations relatives

aux symptômes du virus, au mode de contamination et aux mesures préventives (lavage des mains, éviter le contact avec les animaux vivants, bien cuire la viande) ont été apportées par Dr Michèle Yao, lors de la conférence téléphonique.

A ce jour, a-t-il fait remarquer, l'on dispose de très peu de connaissances sur le nouveau virus découvert. « Il existe très peu de connaissances en termes de manipulation du virus et en termes de vaccin pour prévenir, selon lui. Il a aussi ajouté que 99% des cas de décès sont enregistrés en Chine, le foyer primaire », soutient Dr Michèle Yao.

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré récemment l'épidémie de Coronavirus comme « Urgence mondiale », suite à l'apparition de la maladie dans plusieurs pays notamment en Allemagne, au Japon, au Vietnam, aux Etats-Unis et en France ■

I. SOMAN

Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan 2,9 milliards au titre de la bourse 2018-2019 seront payés cette semaine

La cérémonie de salut aux couleurs a été l'occasion pour le Directeur général d'annoncer une bonne nouvelle aux étudiants.

A la faveur de la traditionnelle cérémonie de salut aux couleurs, Jean Blé Guirao, Directeur général du Centre régional des œuvres universitaires d'Abidjan (Crou-A1) a rassuré les étudiants que le paiement de la deuxième partie de leur bourse 2018-2019 sera programmé cette semaine. Il a profité de la présence de son hôte du jour, Célestin Koalla, directeur du logement et de l'aménagement foncier, pour évoquer les problèmes que rencontre le Crou-A1. Notamment le retard de paiement de la bourse des étudiants. Aussi, après une première enveloppe de 1,7 milliard décaissée avant les fêtes, sur instruction du Premier ministre, la seconde enveloppe estimée à 2,9 milliards doit en principe être payée cette semaine, a fait savoir Blé Guirao. Il a souligné que le Crou-A1 compte à ce jour dix cités universitaires, pour plus de 69 000 étudiants inscrits pour l'an-



Jean Blé Guirao s'adressant à ses hôtes lors de la cérémonie de salut aux couleurs. (PH: DR)

née 2019-2020. Il a profité de la cérémonie pour informer ses hôtes que la Côte d'Ivoire a obtenu la présidence mondiale des Crou francophones, par l'entremise d'Issiaka Bamba, directeur du Crou de Daloa. Ainsi que la trésorerie générale adjointe au niveau de la gestion mondiale des

Crou, qui est revenue à Mme Kouassi N'Goran, directrice générale du Crou de Bouaké. Quant à lui, il a été élu questeur au niveau mondial des Crou francophones. « Cela veut dire que le système éducatif ivoirien est maintenant reconnu », a-t-il dit avant de féliciter les étudiants pour les efforts qu'ils

ont fait ces derniers temps concernant l'accalmie à l'université. Blé Guirao a, par ailleurs, annoncé à ces derniers que l'Afrique de l'Ouest francophone (Aof) a d'importants projets pour eux en 2020. « Dans le cadre des 50 ans de la Francophonie, qui se dérouleront à Paris, l'Aof veut faire un échange

d'étudiants, des agents des Crou pourront également aller en formation ».

Dans la foulée, il a dit aux étudiants que l'année 2020 est une année spéciale, mais ils n'ont pas à s'inquiéter. « Concentrez-vous sur vos études, n'écoutez pas les oiseaux de mauvais augure. Il n'y aura rien en 2020, continuez à travailler ».

L'hôte spécial de Blé Guirao, Célestin Koalla, est allé dans le même sens. Cela, après avoir félicité le Dg du Crou-A1 pour son élection en qualité de questeur mondial. « Quand on occupe un poste pour son pays et que de temps en temps on a l'occasion de voyager, on se rend compte de l'importance de ce qu'est l'image de son pays à l'extérieur ». Aussi a-t-il exhorté les étu-

dants au travail, car eux aussi peuvent représenter leur pays à l'étranger par la qualité de leurs diplômes, acquis en Côte d'Ivoire. Parlant du nombre important de diplômés qui n'ont pas accès à l'emploi, il a encouragé ces derniers à s'engager dans l'entrepreneuriat. Car, la plupart des grands pays qui se sont développés ne se sont pas bâtis avec les fonctionnaires. Mais, plutôt avec le secteur privé. Puis, il a demandé la liste des employés du Crou-A1 qui ont besoin d'un logement. Parce qu'en réalité, il a été convié à cette cérémonie de salut aux couleurs par Blé Guirao parce que ce dernier nourrit l'ambition de voir son personnel être propriétaire d'un lieu d'habitation. ■

MARIE-ADELE DJIDJE

Violences faites aux femmes L'Ong Zonta International offre un centre d'écoute aux femmes de Gesco



Les femmes de Gesco saluent ce geste de l'Ong. (PH : DR)

Les femmes de Gesco, dans la commune de Yopougon, peuvent pousser un ouf de soulagement.

La formation de santé urbaine et communautaire de ce quartier vient de bénéficier d'un financement de 3000 dollars US (environ 1785 000 F Cfa) de l'Ong Zonta International pour la réalisation d'un centre d'écoute, de sensibilisation et d'orientation des femmes violentées. Ce bâtiment en construction situé en plein cœur du centre communautaire de Gesco, va servir de cadre pour recevoir les femmes en situation de violence, qui sont blessées moralement, psychologiquement et physiquement. Madame Bonnel Marie-Louise, chef du projet, se réjouit de la concrétisation de ce projet.

« Lorsque cette opportunité s'est offerte au club d'Abidjan, nous l'avons conceptualisé selon les orientations du Zon-

ta International et toutes les règles de conception d'un projet. Et maintenant, il faut l'exécuter », a-t-elle indiqué, à l'occasion d'une campagne de sensibilisation le 3 février au centre de santé communautaire de Gesco. Satisfaction totale également pour Kouassi Rose Lima, gestionnaire de la formation de santé urbaine et communautaire de Gesco. « Je tiens à dire merci à l'Ong Zonta International. Son arrivée est salutaire, parce que à Gesco, nos femmes souffrent beaucoup. Il fallait que ce club arrive pour éveiller les consciences, nous éclairer sur certains points. Six (6) sous-quartiers précaires de Gesco ont déjà reçu la visite du Zonta club d'Abidjan accompagné d'un psychologue et d'un juriste pour la phase de sensibilisation autour du thème : Violences faites aux femmes. ■

SERGES N'GUESSANT

Renforcement du système Lmd La mise en place d'un réseau internet en cours

La création d'un environnement propice au bon fonctionnement du système Licence Master Doctorat (Lmd) pour l'amélioration de la qualité de l'offre de la formation supérieure est tributaire d'un espace numérique dédié. Dans ce contexte, l'État de Côte d'Ivoire et l'État français, dans le cadre de l'exécution du Contrat de désendettement et de développement (C2d), ont jugé utile de mettre sur pied un Réseau ivoirien de télécommunication pour l'enseignement et la recherche à l'horizon 2022 (Riter-2022). Au cours d'un atelier, le 4 février, à l'École nationale de statistique et économie appliquée (Ensea), les parties prenantes ont échangé sur l'opérationnalisation effective du projet qui vise à développer le service Wifi du Riter, afin de le rendre fonctionnel d'ici 2022. Pour Hugues Kouadio, directeur général de l'Ensea, c'est un sujet très important pour lequel l'État de Côte d'Ivoire a démarré le déploiement depuis 2012. Ceci, afin de fédérer les infrastructures de



Le conseiller technique du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (au centre) a ouvert les réflexions en présence du représentant de l'ambassade de France (à droite) et du Dg de l'Ensea.

télécommunications pour la recherche et l'éducation pour améliorer les performances des institutions de recherche supérieures. C'est donc, dit-il avec joie, avec ce nouveau dispositif que le secteur éducation-formation entrera dans de nouvelles perspectives de modernisation du système d'enseignement. Parce que le Riter devrait permettre, in fine, la mobilité des élèves et étudiants, des

enseignants et du personnel administratif ; la démocratisation et l'accès à l'information pour un meilleur partage du savoir ; la mutualisation des ressources pédagogiques et de recherche et l'amélioration de la qualité de la formation et de la recherche, etc. Le directeur général de l'Ensea marque son entière adhésion au projet, encourage les différents acteurs intervenant dans le

processus d'opérationnalisation et félicite le gouvernement ainsi que son partenaire technique et financier pour l'initiative novatrice.

Patrice Thévier, conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, fera savoir que le Riter est un beau projet ambitieux et important parce qu'il ne peut pas avoir l'application du système Lmd sans avoir un accès à internet haut débit. La mise en œuvre du projet est donc imminente pour que la Côte d'Ivoire, qui a basculé dans le système Lmd depuis de nombreuses années, puisse entrer dans sa phase pratique complète. C'est pour cette raison que le conseiller technique du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, N'Goh Bakayoko, a précisé que la seule attente du ministre, à ce jour, est « l'opérationnalisation et l'effectivité du Riter ». Les spécialistes devront donc décliner les différentes étapes qui devraient permettre qu'en 2022, le Riter soit une réalité. ■

HERVÉ ADOU

Infrastructures routières dans la sous-préfecture de Songon

Les travaux réalisés à 90 %

Le gouverneur du District autonome d'Abidjan a visité hier les travaux en cours à Songon-Kassamblé, Songon-Dagbé, Songon-Té et Songon-Agban.



Beugré Mambé et Léon Oga (2e et 3e à partir de la gauche) ont exprimé la gratitude des populations au Président de la République pour la réalisation de ces infrastructures routières. (PH : DR)



Le bitumage des routes de la sous-préfecture de Songon, s'inscrivant dans le cadre du projet de désenclavement des villages Atchan et Akyé, est réalisé à 90 %. C'est le constat fait hier par le gouverneur du District autonome d'Abidjan, Robert Beugré Mambé, qui

est allé se rendre compte de l'état d'avancement des travaux en visitant les villages de Songon-Kassamblé, Songon-Dagbé, Songon-Té et Songon-Agban. Beugré Mambé a déclaré que la construction des 62 kilomètres de routes bitumées d'un coût global de 25,2 mil-

liards de FCfa sera rapidement achevée, afin de faire place au lancement du financement des activités génératrices de revenus en faveur des jeunes et des femmes. Sur ce point, le gouverneur a fait savoir que des projets ont déjà fait l'objet de réflexion. Mais qu'ils seront soumis

à l'approbation des bénéficiaires dans les semaines à venir, afin de recueillir l'engagement et la participation de tous. « Nous avons déjà quelques projets étudiés et adaptés à la zone. Mais cela fera l'objet de discussion avec les jeunes et les femmes dans le cadre d'un

programme de concertation qui s'ouvrira en mars-avril prochain », a-t-il déclaré. Beugré Mambé a également annoncé l'extension de l'électrification – notamment l'éclairage public – dans chacune des localités visitées, parce que le bitumage des routes y a donné un coup d'accélérateur aux activités immobilières. Pour la bonne marche de l'ensemble des projets de développement entrepris par le District autonome d'Abidjan conformément aux engagements pris par le Président de la République, le gouverneur a invité les populations « à faire de la paix et de la cohésion sociale un gisement de trésors qui va impulser le développement ».

Beugré Mambé a expliqué aux populations que la politique devrait être un moyen de travailler en synergie pour le développement, et pas un facteur de division. Son appel a été relayé par Léon Oga, chef du village de Songon-Kassamblé et président honoraire du Col-

lectif des chefs coutumiers Atchan. Pour sa part, Léon Oga a exprimé la gratitude de l'ensemble des populations au Chef de l'État et au Premier ministre. Au dire du chef du village de Songon-Kassamblé, la route a permis de créer de nouveaux emplois pour les jeunes, notamment le transport pour lequel des tricycles leur ont été remis. Il a aussi demandé au gouverneur du District autonome d'Abidjan de transmettre les remerciements et la reconnaissance de ses administrés au Président Ouattara pour les nombreuses autres infrastructures mises à leur disposition dont l'usine de production d'attikié en activité depuis 2013. « Nous demandons au ministre-gouverneur, Beugré Mambé, de transmettre nos remerciements au Président de la République Alassane Ouattara, dispensateur des nombreux projets de développement qu'ils met en œuvre dans nos villages », a-t-il déclaré. ■

ABOUBAKAR BAMBA

Développement socio-économique

Abidjan accueille le 8^e forum africain sur les finances publiques

Le 8^e forum africain sur les finances publiques s'ouvre demain, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, à Cocody. Cette rencontre internationale de 48 heures s'achève le 7 février. C'est une initiative du Fonds monétaire international (Fmi), en collaboration avec la Commission européenne. Les participants à ce forum seront composés des représentants de haut niveau (secrétaires généraux ou directeurs généraux) des gouvernements des pays africains et des Partenaires techniques et financiers (PtF). L'objectif de la rencontre d'Abidjan est d'offrir l'opportunité aux participants de débattre de la question de la consolidation budgétaire des économies africaines, dans le contexte de défis de plus en plus croissants, notamment



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances. (PH : DR)

en matière de changement climatique et de poursuite de la mise en œuvre des Objec-

tifs de développement durable (Odd). Spécifiquement, il s'agit d'examiner le rôle des

secteurs privé et public dans la réalisation des Odd, de présenter le cadre macroéconomique nécessaire pour construire et évaluer la stratégie de développement à long terme d'un pays vers les Odd. Ce 8^e forum entend également définir les options de politiques budgétaires, en soutien à l'Accord de Paris sur le changement climatique.

A l'ouverture des travaux, Adama Coulibaly, ministre ivoirien de l'Économie et des Finances; Jobst von Kirchmann, ambassadeur de l'Union européenne (Ue) auprès de la Côte d'Ivoire ainsi que Annalisa Fedelino, directrice adjointe département Afrique du Fmi, devraient prendre la parole. ■

ANOH KOUAO

AVIS AUX LECTEURS

Vous êtes victimes d'abus, de vol ou d'escroquerie. Vous êtes témoin d'un accident, d'un braquage ou d'un fait insolite, appelez les faits divers de Fraternité Matin au 20 30 60 00 / 20 37 06 66 05 87 12 94 / 07 35 38 65 Email : marc.yevou@fratmat.info

Développement du commerce et de l'industrie

Souleymane Diarrassouba annonce un investissement de 336 milliards de FCfa

Le ministre du Commerce et de l'Industrie a décliné, le 29 janvier, les grandes actions pour 2020 et situé sur les acquis de l'année écoulée.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, entend relever d'importants défis en matière de modernisation et de promotion du commerce intérieur et extérieur et aussi du développement de l'industrie en Côte d'Ivoire cette année. Lors de la cérémonie de vœux du personnel de son ministère, à Marcory, il a annoncé la mise à disposition d'un budget de 336 milliards de FCfa pour atteindre ces objectifs. Comprises dans le Plan d'actions Prioritaires (Pap) 2020, ces actions, précise-t-il, au nombre de dix-sept, se déclineront en cinquante-trois activités majeures visant à l'amélioration du bien-être des Ivoiriens. Ainsi, au titre du commerce intérieur, il entend organiser les états généraux des marchés, poursuivre l'enrôlement des commerçants dans le cadre du projet « Carte des commerçants », renforcer le programme de surveillance



Tout comme Bamba Lassiné, chef de cabinet du ministère (à droite), tous les collaborateurs du ministère du Commerce et de l'Industrie ont, tour à tour, souhaité leurs vœux au ministre. (PH: DR)

du marché et de la lutte contre la vie chère, rendre opérationnel le Conseil na-

tional de la consommation (Cnco). Et adopter la stratégie nationale de développe-

ment des infrastructures des marchés (marchés de gros, centres de collectes et de

groupage, marchés de détails). Aussi, le ministre du Commerce et de l'Industrie compte-t-il mettre un accent particulier sur le commerce extérieur par la facilitation et la promotion des opérations d'import-export en Côte d'Ivoire. Notamment par la poursuite de l'appui aux entreprises locales dans le cadre de l'African Growth Opportunities Act (Agoa), la protection des consommateurs relativement aux produits provenant de l'extérieur et l'amorçage de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) en liaison avec le secteur privé. Souleymane Diarrassouba souhaite également rendre plus attractive l'industrie nationale, à travers la poursuite du développement de la transformation des matières premières agricoles (le cacao, l'ananas, l'hévéa, les fruits et légumes, le coton-textile, etc.). Et en conti-

nuant la mise en œuvre du Projet d'appui au renforcement de la compétitivité du secteur Industriel (Parcsi). Par ailleurs, tout en félicitant ses collaborateurs pour les résultats enregistrés au cours de l'année écoulée, le ministre a indiqué que de façon générale, le commerce a enregistré une croissance de 8,6% en 2019 contre 8,4% en 2018 et a fait passer sa part dans le Pib de 8,9% en 2018 à 9% en 2019. Quant à l'industrie, elle a enregistré en 2019 une croissance de 9,7% contre 7,1% en 2018. Et sa part dans le Pib est passée de 25,2% en 2018 à 26% en 2019. La contribution de ce secteur de son ministère dans la croissance de l'économie ivoirienne est passée 1,5 point en 2018 à 2,1 points en 2019 avec 3 844 emplois créés au titre des investissements industriels agréés contre 2 740 en 2018 ■

HERVÉ ADUO

Appui au développement des Pme

Félix Anoblé expose les efforts consentis par le gouvernement

Des opérateurs économiques, des chefs d'entreprise, des étudiants... ont répondu nombreux au rendez-vous consulaire de l'entreprise organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (Cci-Ci), le 30 janvier, au Pullman Hôtel, à Abidjan-Plateau. L'événement qui était à sa première édition avait pour invités spéciaux Moussa Sanogo, ministre auprès du Premier ministre, en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat et Félix Anoblé, ministre de la Promotion des Pme. Les échanges directs et interactifs entre les dirigeants d'entreprise et les membres du gouvernement ont porté sur le thème : « L'Etat face au défi de la performance des Pme : bilan des mesures prises par le gouvernement et perspectives ». En guise de contribution aux échanges, le ministre Anoblé Félix a

relevé les initiatives prises par son département pour le développement des Pme en Côte d'Ivoire. « Des dispositifs (Cisae Bceao, Encadrement Incubateur, etc.), des mécanismes de financement (Baci, Sgci, Accès Crédit), des mesures fiscales et missions économiques ont été initiées en faveur des Pme ». Sur la question de la fiscalité imposée aux Pme, Félix Anoblé a fait savoir que des mesures fiscales ont été initiées en faveur des Pme. « Nous avons obtenu le 8 janvier la signature du fonds de garantie qui va ainsi améliorer l'accès des Pme au financement. Nous savons qu'il reste beaucoup à faire afin que les Pme deviennent le moteur de la croissance du secteur privé », a-t-il dit. Quant aux préoccupations des chefs d'entreprise, notamment la question du fonds mis en place pour les accom-



Les acteurs du monde de l'entrepreneuriat et les gouvernants ont consolidé leur partenariat à l'occasion de cette rencontre.

pagner, Anoblé Félix s'est voulu rassurant : « Le Fonds mis en place par la convention avec la société générale n'est pas bien perçu par les Pme. Nous avons accompagné des Pme au niveau de la

générale et les financements ont été réels pour certaines entreprises. Nous vous demandons de vous rapprocher de la générale pour pouvoir bénéficier de ce fonds de 150 milliards Fcfa », a-t-il invité.

Il a aussi évoqué le statut d'entrepreneur dont la phase pilote sera lancée le 21 février, à San Pedro. Quant au ministre Moussa Sanogo, il a insisté sur la détermination du gouvernement à améliorer

la situation des Pme dans la perspective qu'elles contribuent plus significativement au développement de l'économie ivoirienne. Faman Touré, président de la Cci-Ci, après avoir situé le cadre et le bien-fondé de la rencontre, a indiqué que cette plateforme permet de mieux informer les chefs d'entreprise et renforcer le dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé. « Depuis 2012, la dynamique économique enclenchée sur le plan national se ressent concrètement au niveau de notre institution par un engouement de plus en plus affirmé pour les produits d'appui et la formation des entreprises. Nous sommes passés ainsi d'environ 3000 ressortissants consommateurs desdits services en 2013 à plus de 10 000 entreprises aujourd'hui dont plus de 95% de Pme », a fait remarquer Faman Touré ■

JEAN BAVANE KOUIKA

Interview / Venance Konan (Suite et fin)

“ Quand on vit en société, c'est pour s'entraider, mais quand vous attendez toujours des autres qu'ils vous aident, vous vous infantilisez ! ”

De « Nègreries » à « Si le Noir n'est pas capable de se tenir debout, laissez-le tomber... », l'auteur journaliste-écrivain s'est ouvert à Freddy Mulumba, directeur général de la télévision nationale de la Rdc

A vous entendre parler du contenu de votre livre intitulé « Si le Noir n'est pas capable de se tenir debout, laissez-le tomber », on se demande où est la véritable histoire africaine ?

Elle est là, sous nos yeux. C'est à nous de la découvrir. Des Africains ont fait des recherches. Le plus célèbre de ces Africains est Cheick Anta Diop. Plusieurs chercheurs ont découvert des choses qui ont été étouffées. Dieu seul sait ce que Cheick Anta Diop a souffert pour faire valoir ses idées. Même jusqu'à présent, nombreux sont encore ceux qui le combattent et pas seulement les Européens. Même parmi les Africains, beaucoup de personnes le combattent. Simplement parce qu'une idéologie était mise en place au nom de laquelle il fallait mater les Africains. Et pour pouvoir se donner raison de le faire, il fallait en faire une espèce de sous-homme. Un esclave, un être qui a été maudit par Dieu. Donc, cela justifiait qu'on « l'esclavagise ». Et naturellement, tous ceux qui combattent cette thèse ne peuvent être que reniés. Les Blancs avaient suffisamment de force et de données idéologiques pour combattre tout cela.

L'histoire nous dit que l'Égypte ancienne et ses pyramides ont été construites par les Noirs. Alors, comment expliquer que des gens qui ont construit des pyramides vivent aujourd'hui dans des taudis. C'est une contradiction !

L'histoire a une évolution. C'est une évolution qui a ses aller et retour ! Il y a des peuples qui ont été vaincus. Même des peuples très proches de nous. Remontons à l'Égypte ancienne... En lisant Cheick Anta Diop et en visitant l'Égypte, il y a des choses qui sautent à l'œil ! Les traces des Noirs sont là. Celui qui a envie de voir voit les traces de l'homme noir dans tout ce que les Égyptiens ont laissé ! Mais, c'est une histoire qui date de 2000 ou 3000 ans.

Passer des pyramides aux taudis...



Freddy Mulumba et Venance Konan. (PHOTO : DR)

Cela parce qu'il y a eu une époque où la population africaine n'était pas très étendue. Elle était concentrée dans cette région égyptienne. Après, elle est descendue progressivement jusque dans les forêts du sud. Mais, il y a eu la coupure avec le noyau originel, là où il y a eu la connaissance, la science... Il faut aussi savoir que l'Égypte a aussi été vaincue dans l'histoire par les Grecs, ensuite les Arabes... La population elle-même a changé de couleur. Quand vous lisez les écrivains européens du 18^e siècle, par exemple, leurs écrits montraient les traces des Noirs. Mais après, on s'est ingénié à gommer toutes les traces des Noirs dans l'histoire de l'Égypte, à commencer par des Arabes. On a fait croire que les Noirs qu'on trouvait là-bas sont des gens qu'on avait matés, des esclaves qui y ont été déportés. Alors que ce n'est pas vrai. Ce sont des Noirs qui y vivaient. C'était les descendants de ces ancêtres égyptiens.

Dans votre livre, vous parlez de la vieille malédiction du Noir et plusieurs lignes après, de la nouvelle malédiction des Noirs. Qu'en est-il ?

Je parle de vieille malédiction parce qu'il y a eu des pen-

seurs tels que Montesquieu, qui ont popularisé cette idée de malédiction originelle du Noir. Et tout le monde l'a accepté. Au 18^e ou 19^e siècle, quand les Européens découvraient la culture égyptienne, Champollion l'a écrit en disant

a combattu toutes ces idées. Après, il y a eu l'esclavage et la corruption. Aujourd'hui, nous sommes à l'ère d'une nouvelle malédiction qui est celle de l'aide. Nous croyons qu'on nous aide, mais en réalité, non ! Nous pensons

dire. Un homme qui est responsable cherche à s'assumer d'abord. C'est lorsqu'il n'y arrive pas qu'il demande de l'aide aux autres. Parce que nous vivons en société et il est important qu'on s'entraide. Mais quand vous

Coopération française ». Ici en Côte d'Ivoire, il y a deux ans, j'ai vu une banderole quelque part où il est écrit dans un village : « Construction de WC, financement Union européenne ». Je me dis : si nous ne sommes pas capables de construire des WC, c'est que nous sommes tombés bien bas. Je veux bien que pour des choses compliquées, des choses techniques, on ait besoin de l'aide des autres. Mais pour construire quelque chose d'aussi basique ; pour creuser un trou et l'entourer de murs et de tôles pour aller faire nos besoins, nous avons besoin d'aide, cela veut dire que nous sommes vraiment tombés dans une nouvelle malédiction.

Alors, vous convenez que le Noir est toujours couché ?

Je dis qu'il est couché mais, il faut qu'il se lève maintenant.

Comment le Noir peut-il se relever et se tenir debout, après avoir été couché ? Il faut bien qu'il se relève maintenant, c'est la deuxième partie de mon livre. Le Noir doit se libérer sur plusieurs

Le Noir doit se libérer sur plusieurs plans. Il doit se libérer culturellement, idéologiquement... Nous croyons qu'on nous aide, mais en réalité, non ! Nous pensons qu'on doit nous aider et le résultat est que nous sommes devenus de nouveau esclaves.

: « Mais je me rends compte que ceux qui ont bâti cette culture sont les Noirs. Mais à l'époque, le Noir était déjà l'esclave des autres, donc personne ne pouvait accepter en Europe que le Noir ait été l'auteur de ces pyramides et toutes ces merveilles. On

qu'on doit nous aider et le résultat est que nous sommes devenus de nouveau esclaves.

Mais vous, Africains, vous êtes bien contents qu'on vous aide ! Non ! Et mon livre tend à le

attendez toujours des autres qu'ils vous aident, vous vous infantilisez. J'ai commencé mon livre en racontant l'histoire des WC au bord du Lac Ayémé, au Bénin. Quatre malheureux WC faits en bois, sur lesquels il était écrit « Financement,

plans. Il doit se libérer culturellement, idéologiquement...

Vous voulez qu'il rejette par exemple le Christianisme ou l'Islam ?

Pour moi, ces deux religions ont été à la base des malheurs du peuple africain. La Bible nous dit que nous

sommes maudits. Une religion qui me dit que je suis maudit, pourquoi j'y adhère-rais ? Elle m'exclut, moi, de l'humanité et vous voulez que j'y adhère ? C'est pareil pour l'Islam qui m'exclut de l'humanité. J'ai ma propre spiritualité qui m'a fait vivre et qui m'a fait bâtir tout ce dont nous venons de parler. Alors, pourquoi la laisser au profit de la spiritualité de l'autre qui m'exclut et m'avilit et fait de moi un sous-homme ? En le faisant, nous avons nous-mêmes rompu avec notre âme. Leurs religions ne sont que le cri des ancêtres des autres avec les litanies des Saints par exemple. On me demande de renier mes ancêtres en m'invitant à adorer les ancêtres des autres ! Et je crois que c'est les ancêtres des autres qui vont me sauver ?

Vous parlez-là des religions apportées par la colonisation !
Mais justement, décolonisons-nous ! L'Éthiopie a son histoire particulière, avec les Falasha. Mais, c'est une autre histoire qui est très proche de l'histoire du peuple juif. Il paraît que la reine de Saba dont on parle dans la bible serait venue d'Éthiopie. Mais, c'est une autre histoire. La colonisation n'est pas forcément violence, il y a aussi

VENANCE KONAN
SI LE NOIR N'EST PAS CAPABLE DE SE TENIR DEBOUT, LAISSEZ-LE TOMBER.
Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas l'empêcher de se tenir debout...

la colonisation spirituelle.

Les Arabes n'ont pas colonisé beaucoup de pays en Afrique, mais n'empêche qu'ils nous ont colonisé spirituellement avec leur religion. La culture va de pair avec l'âme. Une fois

que tu as renié ta culture, tu as tout renié.

Insinuez-vous qu'il nous faut revenir à la mode des raphia et autres ?

Qui vous dit que le raphia n'a pas évolué entre-temps ? Il y a eu des mélanges de culture qui ont donné ce qu'est devenu aujourd'hui des chemises ! On ne peut pas nier l'apport de la civilisation européenne. Mais faisons un mix. Ne renions pas ce qui est la nôtre pour

Japonais et les Coréens ?
Sachons d'abord que les Japonais et les Coréens n'ont pas été vaincus par les Européens. Il y a eu des contacts entre eux certes, mais ils n'ont pas été vaincus. Deuxièmement, lorsque ces Coréens et ces Japonais ont découvert la culture et

Au point que nous sommes d'accord pour dire que nous sommes vilains ou maudits. Nous sommes d'accord pour dire que notre nez épaté n'est pas joli et que notre couleur de peau n'est pas belle. Résultats, c'est que certains Africains se défrisent les cheveux pour les avoir comme les Blancs et se décolorent la peau pour les avoir autant que possible comme les Blancs.

Ne va-t-on pas là vous accuser d'être raciste et anti-blanc, le Venance qu'on reçoit dans de grands salons à Paris et qui change de discours ?
Non, j'ai juste compris que pour que moi je sois mieux accepté là-bas, il faut que je reste Noir. Je veux aller vers les autres en étant moi. En étant Kouassi Konan Venance. En étant Africain, avec ma culture africaine. C'est ce que je peux apporter au reste de l'humanité et je pense que ma culture a suffisamment de richesses pour ensemen- cer aussi les autres cultures.

Pour pouvoir se mettre debout, il faut renouer avec son histoire, mais laquelle ?
La vraie histoire ! Et c'est à nous de l'écrire ■

Je veux aller vers les autres en étant moi. En étant Africain, avec ma culture africaine. C'est ce que je peux apporter au reste de l'humanité et je pense que ma culture a suffisamment de richesses pour ensemen- cer aussi les autres cultures.

prendre totalement ce qui est la leur. L'intelligence, c'est de prendre leur culture pour l'ajouter à la nôtre. Rien n'est figé. La culture des autres a évolué aussi.

la technologie de l'Europe, ils ne se sont pas reniés. Ils ont pris ce qu'ils pouvaient prendre de cette culture, notamment la technologie, mais ils ne se sont pas reniés.

Pourquoi les choses se présentent-elles différemment, puisque l'Occident qui nous a vaincus nous a imposé sa culture. Mais ce n'était pas le cas avec les

Pourquoi avons-nous renié notre culture, selon vous ?
C'est cela notre drame ! Il est vrai que nous avons été vaincus et que notre défaite a été lourde. On nous a matraqués et proprement lavé le cerveau.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL

N° de référence du Marché : N° SCB / AXE 4 / MAB / TRV 01/2020

Pour la construction de 220 logements à caractère sociétal, de cuisines, de latrines-douches et de leurs réseaux d'évacuation d'eaux usées et d'eaux de vannes, dans les plantations SCB à BRIMBO et à SPADI dans le département de TIASSALE République de Côte d'Ivoire

INFORMATION

La SCB informe les soumissionnaires à l'appel d'offres pour la « construction de 220 logements à caractère sociétal, de cuisines, de latrines-douches et de leurs réseaux d'évacuation d'eaux usées et d'eaux de vannes, dans les plantations SCB à BRIMBO et à SPADI dans le département de TIASSALE » publié dans le journal **Fraternité Matin** du 31 Janvier 2020, que la date limite du retrait dudit dossier est fixée au :

VENDREDI 07 FÉVRIER 2020 à 12H00

Pour toute information complémentaire veuillez, contacter le secrétariat de la Cellule MAB SCB Abidjan-Plateau,

Direction Générale de la SCB à Abidjan – Plateau, Indénie, 30, Rue Toussaint Louverture

tél : 00 225 20 20 93 00 / 00 225 20 20 93 68

email: mab@scb.ci

Allianz

Publi-Reportage

Cérémonie de décoration des travailleurs du groupe Allianz en Côte d'Ivoire

Le groupe Allianz en Côte d'Ivoire a honoré ses employés lors d'une cérémonie de remise de médailles qui s'est tenue le Jeudi 23 Janvier 2020 à 16h au 7ème étage de l'immeuble THE GREEN sis au Plateau avenue Noguès.

Au total 39 employés du groupe Allianz en Côte d'Ivoire ont reçu dans l'ordre de mérite du Travail les médailles suivantes :

- Grand Or (35 ans et plus de service) : 08
- Petit Or (30 à 34 ans de service) : 13
- Vermeil (25 à 29 ans de service) : 09
- Argent (15 à 24 ans de service) : 13

Monsieur Gustave KACOU, Conseiller Technique représentant Monsieur le Ministre Pascal Kouakou ABINAN, Madame ZAMBLE LOU Emeline, Secrétaire de la Médaille d'Honneur du Travail ont gratifié de leur présence cette cérémonie.

Un cocktail a marqué la fin de la cérémonie.



Financement de la chaîne agro-industrielle / Le Pr. Justin Koffi, directeur général de l'Arre

« Le Système de récépissés d'entrepôt, un mécanisme innovant »

Invité des rédactions de Fraternité Matin le 30 janvier, le directeur général de l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entrepôt (ARRE) s'est prononcé sur le thème: «Le Sre (Système de récépissé d'entrepôt) opportunité pour la transformation locale des matières premières agricoles».

Propos liminaires

L'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entrepôt (ARRE) a pour missions, notamment, (i) de mettre en place un système de récépissés d'entrepôt électronique fiable et sécurisé, en conformité avec les objectifs de la Bourse des Matières Premières, (ii) de réguler et de contrôler le fonctionnement du SRE pour en assurer l'efficacité, l'efficience, la transparence et l'intégrité, (iii) de promouvoir et d'appuyer le développement du SRE dans l'ensemble des filières de marchandises éligibles, (iv) de contribuer à la définition de la politique de l'État en matière d'échange et d'entrepôt de marchandises et enfin (v) de contribuer à la formation des différents acteurs et parties prenantes du SRE. Comme vous le remarquez, nous avons cinq missions majeures qui vont de la mise en place des différentes structures et services du SRE à la contribution au renforcement des capacités des acteurs tout en participant à la définition de la politique de l'État en matière de construction d'infrastructures d'entrepôt aux normes et d'échange de marchandises conformément aux objectifs de la mise en place de la bourse des matières premières agricoles. Le mécanisme du SRE est relativement simple. Nous avons d'abord les déposants, nos braves paysans, qui, lorsqu'ils ont produit dans de bonnes conditions, grâce à l'encadrement des organes de régulation des filières et des structures étatiques ou privées en charge de cette mission, se rendent dans un entrepôt certifié, dont le gestionnaire est agréé par l'ARRE. Un entrepôt certifié dans le SRE est un entrepôt qui répond à toutes les normes de conservation des produits sans risque de détérioration. Pour réceptionner les produits, le gestionnaire de l'entrepôt contacte l'ARRE à partir de notre plateforme électronique, un système informatique mis en place pour la gestion du SRE, auquel il a accès avec un mot de passe. Grâce à notre système informatique piloté conjointement par des agents de l'ARRE de-

puis nos services et ceux de l'entrepôt présents sur le site, nous supervisons l'ensemble des opérations de réception, de contrôle qualité, de pesage et d'entrepôt des produits et nous émettons en temps réel un récépissé depuis notre siège, qui est imprimé par le gestionnaire de l'entrepôt. Le récépissé d'entrepôt mentionne, outre l'identité du déposant, le type de produit, l'origine géographique, l'année de production, le poids, le type d'emballage, le nombre d'emballage et les caractéristiques de qualité telles que le taux d'humidité, etc. Le récépissé d'entrepôt indique avec précision le type, la qualité et la quantité du produit réceptionné par le gestionnaire d'entrepôt et entreposé dans le SRE. Ce récépissé est immédiatement remis au déposant. Le récépissé d'entrepôt est électronique et sécurisé sur notre plateforme. Néanmoins, dans cette phase de démarrage du système, les textes en vigueur nous autorisent à l'avoir sous la forme physique pour que nos parents paysans, les coopératives, les acheteurs, les transformateurs, les exportateurs qui déposent leurs stocks dans le SRE aient une attestation tangible de dépôt de leurs produits. Lorsqu'un récépissé d'entrepôt est émis, nous le mettons automatiquement à la disposition des banques à travers notre plateforme électronique, à laquelle elles ont accès. À partir de cet instant, les banques sont informées des récépissés émis dans le SRE, des quantités et des qualités des produits stockés dans les entrepôts et de la valeur de ces produits. Ainsi, le déposant, muni de son récépissé d'entrepôt, peut entrer en contact avec une banque pour solliciter un prêt en gageant tout le stock ou un pourcentage du produit entreposé dans le SRE. Après avoir vérifié auprès de l'ARRE, à partir de notre plateforme électronique, l'authenticité du récépissé et donc l'existence effective du stock entreposé, la banque procède au nantissement automatique du récépissé d'entrepôt, à partir de notre système informatique, sous la supervision et avec l'autorisation de l'ARRE. Dès cet instant, un nouveau ré-



(Ph : Veronique Dadié)

cépissé est émis par l'ARRE sur le stock de marchandises concerné, mentionnant le nom de la banque et le pourcentage ou le montant du nantissement. La banque met le financement sollicité à la disposition du déposant à partir du compte fiduciaire ouvert par l'ARRE auprès de cette banque, et elle devient, à partir de ce moment, propriétaire de ce récépissé nant, et donc du stock entreposé. Aucune manipulation ne peut être effectuée sur le stock sans l'autorisation de la banque. Pour le dénouement de l'opération, le stock nant est vendu par le déposant à un acheteur, notamment un exportateur ou un transformateur pour les besoins de son unité industrielle. Le paiement du stock est alors effectué sur le compte fiduciaire ouvert dans les livres de la banque ayant nant le récépissé correspondant au stock vendu. Un nouveau récépissé d'entrepôt est alors émis par l'ARRE au profit du nouvel

acquéreur. Une fois la transaction effectuée, la banque récupère immédiatement le montant correspondant au financement octroyé au déposant, procède au paiement des frais d'entrepôt au gestionnaire de l'entrepôt et remet le reliquat du montant de la vente au déposant, sous la supervision de l'ARRE qui veille au respect de chaque partie. Le nouvel acquéreur récupère le stock correspondant dans l'entrepôt, et le récépissé est archivé. Pour le cas spécifique des transformateurs qui sollicitent un financement auprès des banques pour acquérir la matière première pour la transformation locale, la banque peut utiliser ce système pour acquérir, en toute sécurité, des stocks de matières premières en quantité et en qualité pour le compte de leurs clients transformateurs. Dans ce cas, le financement consistera pour la banque à acquérir auprès des déposants, à partir de la plateforme électronique

de l'ARRE, des récépissés d'entrepôt qu'elle cède à ses clients transformateurs. Lorsque le produit de la transformation est vendu à l'acheteur final, le paiement est effectué sur le compte fiduciaire de l'ARRE ouvert dans les livres de la banque concernée. La banque récupère alors le montant correspondant au financement octroyé et remet le reste du produit de la vente au transformateur qui a vendu sur le marché. Tout cela justifie la création d'un organe de régulation par l'État pour éviter les arnaques et régler les éventuels conflits entre les acteurs. Comme vous pouvez l'observer, le SRE est un mécanisme innovant qui facilite de financement de tous les acteurs de la chaîne agro-industrielle. Il offre une opportunité exceptionnelle à nos braves paysans d'avoir accès au financement bancaire, et à nos unités de transformation locale de bénéficier de financements conséquents

auprès des banques pour accroître le volume de leurs activités.

Ce système permet au Président de la République, depuis son bureau, et à tous les ministères concernés et même aux banques, de suivre le processus et d'avoir une vision claire du processus. Nous disposons en temps réel, d'un tableau de bord qui nous permet de suivre toutes les opérations et tous les acteurs impliqués. Le processus est conçu de telle sorte que si, par exemple, le Président de la République veut avoir une idée des entrepôts et des produits (cacao, café, palmier à huile, anacarde, etc.) vendus en Côte d'Ivoire, en temps réel, il va sur le tableau de bord, clique sur la région concernée et l'entrepôt. À partir de cet instant il peut voir la quantité de produit stockée, vendu, le payan qui a vendu ledit produit, le prix auquel il l'a vendu, la banque qui l'a nant et même l'acheteur final.

Dans ce même élan, nous sommes en train de voir avec les filières la possibilité d'avoir une géolocalisation des plantations pour que, concernant les polémiques liées au travail des enfants dans la cacao-culture par exemple, l'acheteur puisse avoir une idée des travailleurs du champ pour être situé.

Comme je le disais tantôt, ce sont différents acteurs qui vont procéder à la mise en œuvre du système avec un cadre juridique et institutionnel robuste et des règles de fonctionnement établies. Dans ce processus, les contraintes que nous avons sont dues au fait que le système est récent. Cela est inhérent à toute structure qui vient de débuter, mais le but du dispositif est que lorsqu'un transformateur ou un acheteur qui se trouve à un bout du monde achète un stock de produits, il ne trouve pas qu'il est détérioré. Et que la description initiale mentionnée sur le récépissé d'entrepôt ne corresponde plus au produit qui lui est présenté. C'est pour cette raison que nous devons avoir des entrepôts répondant aux normes que nous allons déployer sur toute l'étendue du territoire et correspondant aux vingt-trois produits éligibles au Système de récépissé d'entrepôt (SRE) ■

Échanges avec les journalistes

Mise en œuvre du Sre

La Côte d'Ivoire qui dispose d'une base agricole très large et variée a identifié vingt-trois produits éligibles au Sre. Conformément aux objectifs du gouvernement, si nous transformons 50 % de la production d'anacarde et 50% de la production de cacao, cela correspond à plus de 100 mille emplois directs et des centaines de milliards de FCfa par an.

Par ailleurs, un fonds de garantie doit être mis en place parce qu'il faut que le récépissé soit liquéfiable. Chaque déposant qui détient un récépissé d'entreposage doit pouvoir se faire financer par le système bancaire. Et le secteur bancaire devrait prendre un petit risque en fonction de la garantie qu'offre l'État en créant l'Arre.

Il y a aussi le retard observé dans la mise en place des conventions entre les organes de régulation des différentes filières et nous. L'Arre est un organe de régulation et un régulateur ne vit que des redevances et autres prélèvements dédiés aux charges d'investissement et de fonctionnement. C'est le cas de tout organe de régulation tel que l'Autorité de régulation des télécommunications (Artci), l'Autorité de régulation des marchés publics (Armp). Par exemple, puisque nous régulons les récépissés d'entreposage dans les filières agricoles telles que le café, le cacao, l'anacarde, l'hévéa, il est essentiel qu'une ligne de financement du développement du Sre soit inscrite dans le différentiel de prix de ces spéculations, comme c'est le cas du Fonds Interprofessionnel de la recherche et du conseil agricole (Firca). Tout cela est en cours de dis-



Après son propos liminaires, le directeur général de l'Arre (au centre) s'est prêté...

cussion avec les différents acteurs concernés et nous espérons que pour les campagnes 2020 de l'anacarde et du café-cacao, la question du financement du Sre dans le différentiel de prix de ces deux principaux produits sera réglée.

S'agissant des perspectives, nous les appréhendons à court, moyen et long terme. Dans un premier temps, il s'agit de signer des conventions telles que prévues par le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Arre, puis de travailler à l'autonomisation du système qui prévoit de voir passer 100 mille tonnes d'anacarde dans les entrepôts de stockage à partir de 2020. Nous avons également la mise en place du fonds de garantie. Grâce à ce fonds, le financement des récépissés d'entreposage par le secteur bancaire sera facilité, ce qui favorisera la promotion de l'industrialisation dans les zones de production et permettra ainsi de transformer les zones rurales en

zones de prospérité.

À moyen terme, il s'agira d'étendre le Sre à l'ensemble des produits éligibles. Cela passe par la réalisation d'études pour chacune des spéculations. Ces études qui ont déjà démarré avec l'anacarde, le cacao et le maïs seront réalisées dans le cadre d'un plan d'action défini sur plusieurs années. Les résultats permettront de connaître, pour chaque spéculation, les exigences techniques de l'entreposage, la rentabilité pour les gestionnaires d'entrepôts et les transformateurs ainsi que les risques liés au financement. À titre d'exemple, les études réalisées dans la filière anacarde nous ont permis d'évaluer à 400 mille tonnes la quantité de noix brutes de cajou qui passera par les entrepôts Sre d'ici à 2024. L'État veut transformer un million de tonnes de cacao. Nous sommes actuellement à 35 % de taux de transformation. Pour 500 000 tonnes, il faut environ 600 000 m² d'entrepôts. Quand on divise cette superficie par la super-

ficie moyenne d'un entrepôt rentable estimée à 3000 m², cela correspond à un besoin de 200 entrepôts intelligents et conformes aux exigences techniques du Sre. Comme vous le remarquez, les besoins d'investissements demeurent encore importants pour rendre le système pleinement opérationnel pour le bien des acteurs de la chaîne agro-industrielle en général et de nos braves paysans en particulier.

À long terme, lorsque nous aurons réalisé les investissements nécessaires et mis en place l'ensemble des mécanismes de soutien au Sre, le producteur pourra vendre son produit-déjà dans le système- selon le moment qui lui conviendra et les fluctuations des cours. Il s'agira de faire en sorte que les produits soient conservés sur un cycle de saison au moins. Ce sera une plateforme d'échanges qui permet de maîtriser les coûts et de vendre. Et qu'on puisse avoir un switch sur le compte fiduciaire qui permet de vendre en temps réel.

À titre d'exemple, en Inde, il y a plusieurs bourses. Il y en a une qui fait un milliard de dollars, donc similaire à notre système. C'est l'objectif le plus simple pour nous. Nous réglons un système qui permet d'effectuer des échanges de marchandises stockées dans des entrepôts. Nous faisons du physique. Pour vendre des titres physiques, il faut avoir un système en Back office. L'Inde atteint le milliard de dollars avec tous les produits éligibles dans ce pays. Nous pouvons arriver à ce chiffre rien qu'avec l'anacarde. Comme en Inde, la bourse des matières premières agricoles viendra se greffer sur le Sre. Ce marché fait 5,5 milliards de dollars par jour en Inde.

Le Sre est lancé et opérationnel en Côte d'Ivoire. La loi est exhaustive et prend en compte plusieurs domaines, notamment les mines. Mais l'objectif du Président de la République -l'exposé des motifs le dit clairement- c'est de développer l'agro-industrie. La promotion des chaînes de valeurs agro industrielles permet de régler, de manière extraordinaire, la question de l'employabilité des jeunes et des femmes, de garantir et d'accroître les revenus de nos braves paysans. Et de développer les zones rurales. D'autant plus que si le paysan est bancarisé, il aura accès au crédit immobilier, à l'assurance maladie, aux véhicules, aux machines agricoles et pourra améliorer la rentabilité de son exploitation grâce à la mécanisation. Ainsi, les titres de propriété des paysans pourront -lorsque nous allons mettre en place notre switch bancaire- être vendus par une Bourse qui est à un étage supérieur et qui fait des centaines de millions de dollars par jour, pour le bonheur d'une Côte d'Ivoire émergente, stable et pacifiée.

sion relativement à la chaîne de valeurs.

Les sources de financement

Comme je l'ai mentionné tantôt, une autorité de régulation fonctionnelle normalement avec des redevances et autres prélèvements prévus par les textes en vigueur. Le législateur, dans le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016, a prévu six sources de financement de l'Arre. Il s'agit des frais de retrait des dossiers des agréments, les frais d'agréments eux-mêmes et les contributions des filières éligibles. Nous avons également la quote-part réservée à l'Arre sur les coûts des prestations dans les échanges qui se font au niveau du système. Quand le débouclage s'effectue, évidemment vous avez profité de l'espace électronique et de la surveillance de l'entrepôt. Le législateur a prévu que 5% du chiffre d'affaires de tous les acteurs, hormis le paysan, reviennent à l'Arre. Le Président de la République a mis un accent particulier sur le fait qu'aucune charge du Sre ne pèse sur le producteur pour le moment. Toutes les charges d'entreposage ne pèsent que sur l'acheteur final. A ces quatre sources de financement, il faut ajouter les appuis des partenaires techniques et financiers et enfin, le budget de l'État. Mais le plus important, c'est que les ressources propres de l'Arre vont être constituées par les acteurs qui vont venir s'agréer et par la quote-part qui est prise sur le nombre de transactions. Le Président a fixé comme objectif immédiat, la mise en place de la Bourse des matières premières agricoles en juin 2020. On commencera avec trois produits : l'anacarde, la noix de cola et le maïs. Si cela est effectif, nous qui assurons la transaction, la régulation serons plus à l'aise et plus outillés pour exercer de façon optimale. Nous avons signé un partenariat avec une entreprise chinoise qui nous a aidés à financer les études de faisabilité. Elle a dédité aussi de nous accompagner dans la construction de 108 entrepôts intelligents sur trois ans ■

Le Sre, pourquoi maintenant?

C'est la marche et la vision du pays qui commandent cela. C'est aussi la priorité que le décideur choisit en fonction des conjonctures du monde. Sous l'ère du Président Félix Houphouët-Boigny, il y avait des magasins généraux. Il fallait faire la Bourse. Mais il fallait bien structurer et bien produire en quantité et en qualité pour espérer faire une Bourse. Tout cela était fait dans le cadre de la recherche d'un meilleur mécanisme pour les échanges sur ces spéculations. Avec l'arrivée du Chef de l'État, SEM, Alassane Ouattara, un économiste chevronné, il fallait trouver les outils pour la transformation structurelle de l'économie afin d'avoir de quoi booster l'économie. C'est ainsi qu'il a décidé de s'appuyer sur l'agro-industrie, un secteur qui présente une importante marge de progres-

Coordination :

David Ya

Retranscription

Bamba Aboubakar

Anoh Kouao

Germain Gabo

Kanaté Mamadou

Casimir Djéou

Hervé Adou

Isabelle Somian

Marcel Appena

Franck Yéo

Émeline Péné

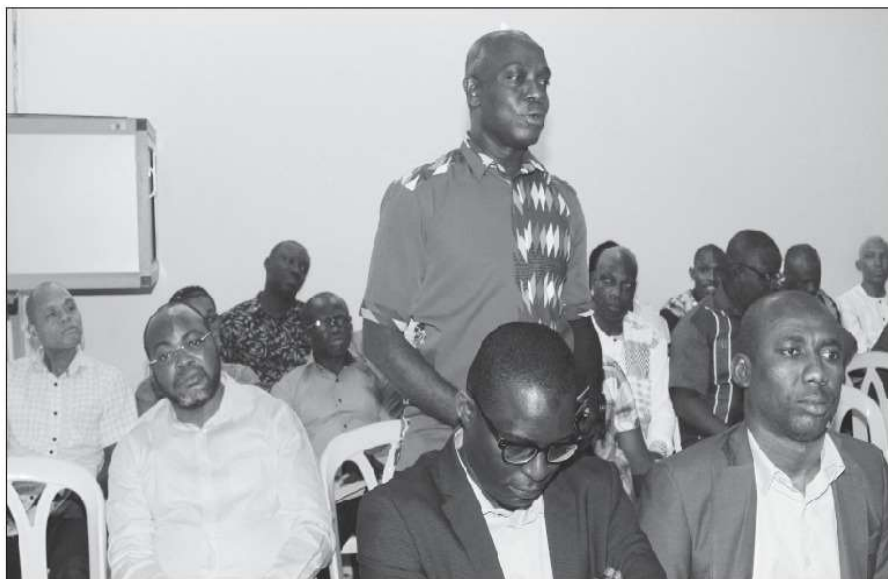
Francis Kouamé

Dramous Yéti

Jean Kouika Bavana

Édouard Koudou

Demain la suite des échanges



...aux questions des journalistes. (Ph : Véronique Dadié)

Assahoré Konan Jacques, Dg du Trésor public : «Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 »

Le compte unique du Trésor est l'une des réformes majeures opérées dans la gestion des finances publiques. Le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique explique les enjeux de cette innovation.

Dans le cadre de la réforme du secteur financier, il a été créé l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI). Quel bilan faites-vous de ses activités ?

-Avant de dresser le bilan de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI), permettez-moi d'indiquer que cette structure a été créée par décret n° 2016-1136 du 21 décembre 2016. L'Observatoire a pour mission essentielle de renforcer la confiance des populations envers le secteur financier notamment les banques, les systèmes financiers décentralisés et les sociétés d'assurance, par l'amélioration de la qualité des services financiers offerts. A cet effet, elle intervient dans l'éducation financière des populations, dans la mise à disposition d'informations sur les conditions d'accès aux services financiers notamment les coûts, ce qui permet de renforcer la transparence et aux populations de faire des choix éclairés. Un service de médiation financière est également offert par l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, pour permettre aux clients des institutions financières et à ces dernières de trouver des solutions amiables en cas de litiges, après une phase de conciliation menée par le Secrétariat Exécutif de l'Observatoire.

L'Observatoire est donc un outil important de consolidation de notre secteur financier. Pour revenir à votre question, il faut dire que les choses avancent bien avec la mise en place des différents organes de l'Observatoire, à savoir le Conseil d'Orientation que je préside, le Secrétariat Exécutif et la médiation. L'Observatoire dispose par ailleurs d'un siège situé à la Riviera Bonoumin.

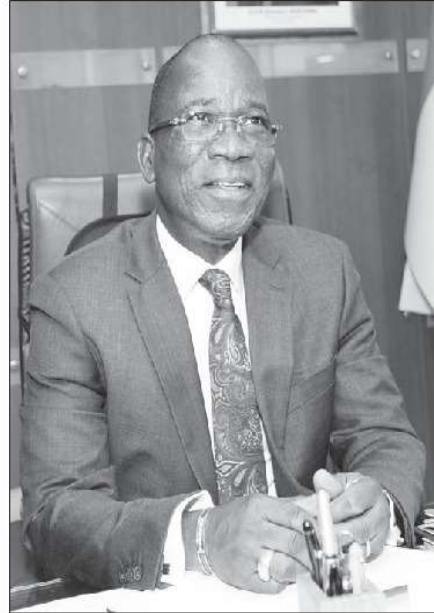
Le lancement des activités a eu lieu le 25 avril 2019 et depuis lors, l'Observatoire a organisé plusieurs rencontres avec les fournisseurs de services financiers, les associations de consommateurs, pour ne citer que ceux-là dans le cadre de son plan de visibilité. Ce plan de visibilité continue de se déployer parce que notre objectif est que chaque citoyen ivoirien sache que l'Observatoire existe et qu'il peut répondre à ses préoccupations en ce qui

concerne le secteur financier. De manière très concrète aujourd'hui, l'Observatoire dispose d'un site internet : www.oqsf.ci qui permet aux populations de poser leurs problèmes et de recevoir des réponses en termes d'orientations et d'informations. J'invite donc tous nos auditeurs et lecteurs ainsi que vous-mêmes les journalistes à aller visiter ce site qui indique par ailleurs le numéro de téléphone par lequel on peut joindre l'Observatoire, c'est-à-dire le 22 49 20 89 et l'adresse électronique qui est : infos@oqsf.finances.gouv.ci. Les populations peuvent également se rendre à l'Observatoire pour le traitement des dossiers et préoccupations qui les concernent.

L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers est donc en marche. Les prochaines étapes vont consister à doter l'Observatoire d'un site comparateur des conditions des services financiers et renforcer les dispositifs digitaux d'écoute et de traitement des questions d'intérêt des populations.

Où en est-on concrètement avec les saisines de l'Observatoire par les populations ?

Les saisines de l'Observatoire par les populations restent timides. Pour preuve, à fin 2019, nous enregistrons seulement 23 saisines qui portent essentiellement sur des quêtes d'informations



bancaires de l'État, qui donne une vue d'ensemble de ses liquidités.

Fondé sur le principe de l'unité de la trésorerie, le Cut est généralement composé d'un compte ou d'une série de comptes liés à partir desquels l'État effectue la totalité de ses encaissements et décaissements.

En matière de gestion de la trésorerie, le Cut permet de réduire les délais de verse-

sion prudente et maîtrisée de la dette publique. Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 et les difficultés rencontrées sont corrigées au fur et à mesure afin de rendre le dispositif véritablement opérationnel.

Comment se porte le secteur des assurances ?

Le secteur des assurances se porte bien nonobstant des dé-

banques et établissements financiers.

Il convient d'indiquer qu'au cours des trois dernières années, l'agrément a été retiré à 4 compagnies d'assurances et dans cette même période, 4 nouvelles compagnies d'assurances ont été agréées.

En ce qui concerne l'activité de courtage d'assurances, 126 agréments ont été délivrés pour 17 agréments retirés au cours des trois dernières années.

Le secteur dispose également de quatre instruments qui accompagnent les activités d'assurance, à savoir un Fonds de Garantie Automobile (Fga) dont le rôle est d'indemniser les victimes d'accident de la circulation pour lesquelles, soit le responsable de l'accident n'est pas identifié, soit il est identifié mais n'est pas assuré, un Pool de Coassurance dans le secteur des transports publics de voyageurs dénommé Pool Tpv, un Bureau National de la Carte Brune Cedeao et un Centre professionnel de formation d'assurances.

Le chiffre d'affaires provisoire de l'exercice 2019 qui vient d'être clôturé s'élève à 393 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 8,56% par rapport à l'exercice 2018. Au cours des dix dernières années, le taux annuel moyen de croissance de l'activité d'assurance du marché ivoirien est de 8 %. La Côte d'Ivoire, qui est le leader de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), représente plus de 28 % des primes collectées dans l'espace.

Le secteur dispose de plus 700 milliards d'actifs dans l'économie nationale et absorbe une main d'œuvre de l'ordre de 2000 salariés. Les prestations fournies s'élèvent à plus de 300 milliards de francs CFA en 2018.

Enfin, il convient de relever que le secteur des assurances participe régulièrement aux opérations d'emprunts lancées par le Trésor public et je profite de l'occasion que vous m'offrez pour adresser toute ma reconnaissance à l'Asaci pour cette attitude républicaine.

La Côte d'Ivoire a le marché le plus dynamique de l'espace Cima. Mais il n'en demeure pas moins vrai que le taux de pénétration de l'assurance est encore très

faible. Quelle est votre stratégie pour relever ce taux ?

Le taux de pénétration de l'assurance en Côte d'Ivoire est de l'ordre 1,60 %. Malgré cette position de leader dans l'espace de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), ce taux est très faible comparé aux pays comme le Kenya (2,60 %), le Maroc (3,9 %) et surtout la Namibie (7,55 %) et l'Afrique du Sud (14 %).

Plusieurs actions sont envisagées pour améliorer ce taux au niveau de la Cima. Il s'agit de la révision du cadre réglementaire en vue de le rendre plus adapté, l'adaptation des produits aux besoins des populations et une meilleure organisation de l'activité sur le terrain.

Au niveau réglementaire et communautaire, la Cima, à travers le Conseil des ministres en charge des assurances, légifère en fonction de l'évolution du marché en vue d'un meilleur encadrement de l'activité. On peut citer comme exemple, le barème d'indemnisation en matière d'accidents corporels de la circulation. Ce barème a connu plusieurs aménagements.

Le contrôle de l'application de la réglementation est effectué aussi bien par le Secrétariat général de la Cima que par la Direction des Assurances. Dans la dynamique de l'évolution de la réglementation, le contrôle a été étendu à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Lbc/ft). Il a été également étendu, il y a quelques années, aux compagnies de réassurance qui exercent dans l'espace.

La question de l'adaptation des produits aux besoins des populations est une question importante parce que les populations sont de plus en plus exigeantes. A ce niveau, il convient de relever qu'au cours de ces dernières années, les assureurs ont fait des efforts en mettant sur le marché de plus en plus de produits adaptés aux besoins des citoyens. Nous voulons saluer ici ce progrès et les emmener à poursuivre dans cet élan. Il en est de même pour les autorités de supervision. Conscient du fait que les produits classiques sont hors de portée de la plupart de nos concitoyens, le Conseil des ministres des assurances a pris un certain nombre de textes en vue d'impulser une

À ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor Public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente.

et de conseils et un peu de conciliation. Pour cette année, nous n'avons pas encore de sollicitations. Voilà pourquoi j'indiquais qu'il fallait rendre davantage visible l'Observatoire, en intensifiant les actions de communication.

Où en êtes-vous avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (Cut) ?

-Le Cut se définit comme une structure unifiée des comptes

ment des recettes, d'éliminer les ressources oisives, de disposer de l'information, en temps réel, sur le niveau des avoirs liquides de l'État, de disposer des ressources en temps utile, de réduire les délais de règlement des dépenses publiques, de favoriser la gestion active de la trésorerie.

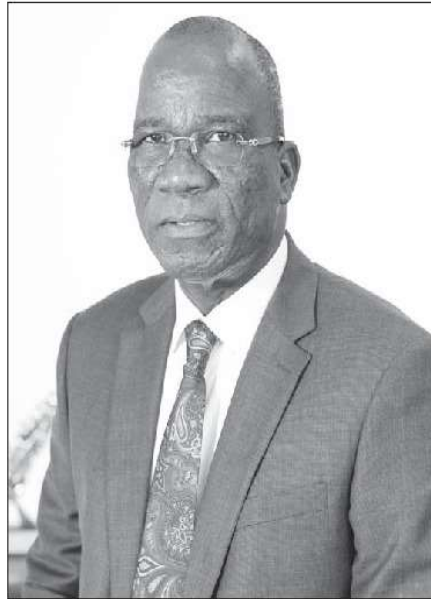
En matière de gestion de la dette, le Cut permet une meilleure définition des besoins réels de l'État et une émis-

fis à relever à l'instar d'autres secteurs d'activités de notre économie.

Le secteur des assurances compte actuellement 32 compagnies d'assurances dont 11 exerçant dans les branches vie et 21 dans les branches non vie, 11 compagnies de réassurance ou représentations de compagnies de réassurance, 315 courtiers d'assurances, Plus d'un millier d'agents généraux, d'agents mandataires et d'agents de

nouvelle dynamique dans le développement du secteur. C'est dans cette optique que le texte relatif à la réglementation en matière de micro assurance a été adopté en 2012. Avec la micro-assurance, il est possible de toucher même les ménages à faibles revenus. On note également des extensions d'agréments de quelques compagnies d'assurances pour la pratique de la micro assurance. Ces initiatives constituent une opportunité pour le monde agricole. Cependant, pour un vrai décollage de la micro-assurance, il y a des mesures d'accompagnement à prendre notamment en matière fiscale. La réglementation relative à l'assurance Takaful, qui fait partie de la finance islamique vient d'être également adoptée. Elle répond aussi à la problématique de prise en compte des spécificités des besoins de certaines populations. D'autres projets d'amélioration du système sont également en discussion relativement à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment les Fin-

Tech ou AssurTech pour tenir compte des bouleversements actuels de l'écosystème. La mise en œuvre effective de ces textes et l'éducation financière pourraient contribuer à relever le taux de pénétration de l'assurance dans les années à venir. Pour l'heure, des initiatives d'assurances indicelles sont en cours avec un accompagnement de Global Index Insurance Facility (GIIF) qui est un programme de la Banque Mondiale. Enfin, il faut le relever, l'organisation de l'activité sur le terrain prend en compte l'existence de deux faitières : l'association des sociétés d'assurance (ASA-CI) et l'association des courtiers d'assurance et de réassurance (ANCARCI). Ces deux associations travaillent sur le terrain et sont régulièrement en concertation avec la tutelle sur les problématiques du marché. La tutelle de son côté occupe le terrain, non seulement par le contrôle des acteurs, mais aussi par des campagnes de sensibilisation. A cet effet, mes services ont mené au cours de ces dernières années des activités de sensibilisation sur le plan



local en vue d'encourager les populations à souscrire à des polices d'assurance. Les dernières activités ont porté l'une sur la sensibilisation des opérateurs économiques assujettis à une obligation d'as-

surance de responsabilité civile professionnelle et l'autre sur la sensibilisation du grand public au rôle de l'assurance dans une économie moderne à travers les journées nationales de l'assurance.

Pour 2020 quels sont vos priorités ?

Les priorités du Trésor public au titre de l'année 2020 s'inscrivent dans le droit fil des orientations gouvernementales. Il s'agit prioritairement de mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux engagements de l'État dans un contexte marqué par l'organisation des élections générales.

Par ailleurs, il convient de noter que le récent contexte de l'obtention du certificat de la conformité à la norme ISO 9001 version 2015 nous incline à prioriser de prime abord, la transformation numérique de notre administration.

Ce chantier, ouvert en 2019, devrait se poursuivre et, mieux, se concrétiser au cours de l'année 2020 ; car la maturité numérique est l'une des caractéristiques des administrations modernes.

Au titre des actions majeures en rapport avec le « tout digital », nous pouvons citer entre autres la mise en exploitation des applicatifs TRESORPAY et TRESORMONEY qui devraient apporter plus de sécurité dans la mobilisation des ressources et une célérité dans le règlement de cer-

taines dépenses. En marge de cette action, il faut également retenir la dématérialisation globale des tâches répétitives qui va offrir à l'agent du Trésor Public plus d'efficacité et d'efficience dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Ensuite, une autre priorité qu'il convient d'évoquer est l'achèvement des réformes inscrites dans notre Plan de Développement Stratégique couvrant la période 2016-2020. Il s'agit de projets structurants, pour notre administration, entamés depuis notre arrivée en juin 2016.

A ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente. Enfin, il s'agit pour nous d'œuvrer, au quotidien, au maintien du certificat obtenu, en veillant au respect des exigences de la norme dans l'intérêt légitime nos clients. ■

RÉALISÉE
PAR AMEDÉE ASSI

Quand le Trésor public réinvente le service public

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est certifiée ISO 9001 version 2015. Une certification de l'ensemble de ses services approuvée le 28 novembre 2019, par l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Retour sur une expérience édifiante qui fera incontestablement date dans l'histoire de la modernisation de l'administration publique ivoirienne. C'est en 2001 que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'engage, sous l'impulsion de ses dirigeants d'alors, dans la Démarche Qualité. Les efforts constants engagés par les différents directeurs généraux qui se sont succédé vont permettre au Trésor Public d'intégrer progressivement le management par la qualité comme une référence dans la conduite des activités des services. Très vite, la conception et le déploiement du Système de Management de la Qualité dans tous les services portent leurs fruits avec notamment :

- 2003 : démarrage de l'implémentation du système de management de la Qualité ;
- 2008 : certification à la norme ISO 9001 version 2000 de la Trésorerie Générale de Yamoussoukro ;
- 2011 : certification à la

norme ISO 9001 version 2008 de l'Ex-ACDP (actuelle Paierie Générale de la Dette Publique) ;

- 2016 : mise en place du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 avec un objectif stratégique clairement affirmé : assurer la certification globale des services du Trésor Public.

Pour rendre ces efforts visibles, le Trésor Public décide d'entreprendre la certification de ses services. Ainsi, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro est choisie comme site pilote en 2008. Expérience réussie en novembre 2008 par ce poste comptable, avec l'obtention du certificat ISO 9001 version 2000. Certificat renouvelé en 2011 et 2014 à la version 2008 de la norme ISO 9001. Cette expérience à succès est reproduite à la Paierie Générale de la Dette Publique (anciennement Agence Comptable de la Dette Publique), qui sera certifiée à la norme ISO 9001 version 2008 en 2011 ; certificat renouvelé en 2014. C'est dans l'optique de diffuser les méthodes et outils de travail largement éprouvés dans ces deux postes comptables certifiés que le nouveau Directeur Général, ASSAHORE Konan Jacques, va initier, dès sa nomination en 2016, le projet de la certification globale.

Projet inscrit à juste titre au nombre des grands chantiers du Plan Stratégique de Développement du Trésor Public 2016-2020. Lequel Plan découle lui-même de la vision du Directeur Général dont l'objectif in fine, est de bâtir un Trésor Public plus performant capable d'accompagner efficacement le développement économique de la Côte d'Ivoire. Ainsi le Trésor Public se dote d'une Politique Qualité adossée aux axes stratégiques du PSD. Il développe un système d'approche processus reposant sur une cartographie des processus. Cartographie comportant 19 processus dont 4 Processus de Management, 9 Processus de Réalisation et 6 Processus Supports. De même, un Manuel de Procédures décrivant les processus est élaboré et mis à la disposition de l'ensemble des services. En outre, le Trésor Public va mettre en place d'importants dispositifs visant à placer l'usager/client au centre de son Management et à faire de la satisfaction de celui-ci une préoccupation permanente. Il s'agit notamment :

- du Centre d'Ecoute du Trésor Public ;
- de la plate-forme de digitalisation de la relation client dénommée BAOBAB ;

- des cadres de concertation avec les usagers/clients et les partenaires ;
- du référentiel des Engagements de service ;
- de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie.

Au titre de la planification, il est développé et déployé dans tous les services un système de contrôle interne et de maîtrise des risques. Des plans d'actions annuels des processus et des projets sont élaborés périodiquement et font l'objet de suivi/évaluation. Au titre de l'évaluation, plusieurs dispositions existent dont, le Comité de Direction, les missions d'inspection et d'audit pilotées par l'Inspection Générale du Trésor avec en son sein le Département de l'Audit Interne (DAI), les Séminaires bilan pour les revues de direction, les Enquêtes de satisfaction, les Reporting, les Comité d'audit, les Comités Risque, etc. Au niveau des agents, un système d'évaluation des performances reposant sur des contrats d'objectifs est mis en place. En outre, l'Institution peut se féliciter de disposer d'un personnel de qualité qui bénéficie régulièrement de renforcement de ses capacités ainsi que d'infrastructures nécessaires à son fonctionnement.

Le Trésor Public fait aussi de sa transformation digitale, un levier de performance. Une politique traduite dans les notes d'orientation de la Direction Générale, au titre des années 2019 et 2020, placées sous le sceau de la Digitalisation. Ainsi, plusieurs applications sont développées pour faciliter le travail dont ASTER, SIG-COT, SIGEPN etc. Cette digitalisation s'appuie sur des outils tels que de la plate-forme de gestion de la relation client dénommée BAOBAB ; le site internet du Trésor, l'Intranet, l'affichage dynamique, baobab, Trésor Pay, ebanktresor, etc. Un système de visio-conférence permet aussi à tous les chefs de poste de participer aux réunions du Comité de Direction sur toute l'étendue du territoire national sans se déplacer. De plus, pour tenir le pari de former au moins une fois tous les deux ans les quelques 4000 agents que compte le Trésor Public, un dispositif de formation à distance appelé e-learning a été mis et permet à travers des capsules de mettre en ligne des thèmes diversifiés portant sur la comptabilité, le système de management de la qualité, le contrôle interne, l'anglais, la bureautique, etc. La Direction Générale organise également des

Team-Building, régulièrement, pour fédérer les acteurs autour du Plan Stratégique de Développement. Une politique sociale adaptée aux besoins du personnel est aussi déployée, à travers la Caisse de retraite complémentaire des agents du Trésor, le Centre médical, l'Assurance Amati, le projet immobilier, un restaurant d'entreprise qui ouvrira ses portes à fin février, etc. Des objectifs de mobilisation de ressources financières, toujours atteints, via les marchés de capitaux internationaux et régionaux par des émissions de titres d'emprunt sous la forme d'obligations, de Sukuks, de bons du Trésor et d'eurobonds. Maillon essentiel dans la gestion des Finances Publiques, le Trésor Public certifié s'approprie ainsi les bonnes pratiques et les normes internationales de gestion comptable, bancaire, financière et administrative, nécessaires pour renforcer la confiance des usagers/clients, rassurer davantage les partenaires au développement, accroître et pérenniser les capacités de financement et consolider la qualité de la signature de l'État de Côte d'Ivoire. ■

A. ASSI

Droits de l'Homme

Bientôt un cadre de lutte contre l'impunité

Le secrétariat d'État chargé des Droits de l'Homme a organisé, hier, sa rentrée solennelle 2020 pour faire le bilan de ses activités de 2019 et se projeter dans l'avenir.

La Secrétaire d'État auprès du Garde des sceaux, ministre de la Justice et des droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme, pour l'année en cours, a inscrit beaucoup d'activités dans son programme.

Au cours de la rentrée solennelle de son département, hier, Aimée Zebeyoux a, dans son discours-programme, révélé qu'au titre du « renforcement des institutions pour la paix et la bonne gouvernance », il est prévu « la création d'un cadre de lutte contre l'impunité ».

Convaincu qu'en Afrique, les joutes électorales, particulièrement la présidentielle, sont bien souvent sources de tensions, le Secrétariat d'État chargé des Droits de l'Homme envisage, avec la participation des parties prenantes, de contribuer



Les membres du secrétariat d'État chargé des Droits de l'homme lors de leur rentrée solennelle.

inlassablement à la prévention des conflits et au renforcement de la paix sociale en période électorale.

Au niveau de l'axe 4 de son Programme d'actions prioritaires dénommé « Promotion de la jeunesse et de la femme », il prévoit d'organiser des campagnes de sensibilisation de 1 200 jeunes

leaders et de 1 200 femmes leaders sur les comportements citoyens à observer avant, pendant et après les élections.

Il a inscrit également dans son agenda la reconduction des missions d'observation et d'alertes précoces mises en place lors des élections locales de 2018.

Si Aimée Zebeyoux reconnaît qu'en termes de res-

pect des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, « les avancées sont significatives », elle soutient, cependant, que des défis sont à relever. « Ensemble, mobilisons-nous afin de permettre à chaque citoyen une jouissance effective des Droits inhérents à la personne humaine. Travaillons à le réaliser », a-t-elle dit.

Jetant un regard sur les activités de l'an dernier, la Secrétaire d'État chargée des Droits de l'homme a rappelé un certain nombre d'événements.

Aimée Zebeyoux a dit que sa structure a représenté

la Côte d'Ivoire aux 64^e et 65^e sessions de la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples, respectivement à Charm el-Sheikh (Egypte) et à Banjul (Gambie) ; à la 33^e session de l'examen périodique universel, du 6 au 17 mai dernier, à Genève (Suisse), au cours de laquelle le 3^e rapport de la Côte d'Ivoire a été présenté.

Au plan national, diverses activités de sensibilisation des populations au respect des Droits de l'homme et des libertés ont été menées.

EMMANUEL KOUASSI

Cohésion sociale

La place Nelson Mandela pour magnifier la paix inaugurée, hier à Abidjan

La place Nelson Mandela, ou encore Mandela Peace Park, dans le périmètre de la place de la République à Abidjan-Plateau, a été inaugurée, hier, par la mairie du Plateau. La cérémonie s'est déroulée en présence d'illustres invités dont Ndileka Mandela (petite-fille de Nelson Mandela) représentant la famille et Limpho Mnyamane, au nom de la Fondation Nelson Mandela. Une Ong créée en 1999 et qui, entre autres actions, contribue à pérenniser la vision et l'œuvre du premier Président noir d'Afrique du Sud.

C'est d'ailleurs aux côtés de ces invités de marque que le ministre Maurice Bandaman (au nom du Président Alassane Ouattara) et les anciennes Premières dames, Simone Gbagbo et Henriette Bédié, ont procédé à la coupure du ruban symbolique marquant l'ouverture officielle de cette place emblématique. Suivie par cet autre acte symbolique qui a consisté à dévoiler le buste de l'ancien homme politique sud-africain, sous un tonnerre d'applaudissements.

Côté allocutions, le ministre Maurice Bandaman de la Culture et de la Francophonie s'est réjoui de la réalisation de ce projet. « C'est une grande fierté pour la Côte d'Ivoire d'abriter un mémorial dédié à ce grand homme africain », a-t-il avoué. En assurant que l'ancien Président sud-africain a œuvré pour la dignité de l'ensemble des citoyens dans le monde entier, le ministre de la Culture a invité les Ivoiriens et tous ceux qui sont de passage à Abidjan à « effectuer un pèlerinage » en ce lieu pour



Plusieurs personnalités politiques, diplomatiques et religieuses étaient présentes à l'inauguration de la place Mandela.

s'impregner de l'héritage de Mandela.

La petite-fille du père de la nation arc-en-ciel évoquera, pour sa part, l'homme dans sa dimension de combattant de la paix. « Sa contribution à la paix est énorme », a-t-elle fait remarquer, ajoutant que Nelson Mandela reste un symbole de l'espoir et de la paix. Pour elle, cette place qui porte son nom permettra à la jeune génération de s'impregner et de partager les idéaux de paix prônés par le politique sud-africain.

Pour le député-maire de la commune du Plateau, Jacques Gabriel Ehouo, « la vie politique de cet illustre personnage nous laisse entrevoir deux vertus : la force du pardon et l'homme d'action. Mandela Peace Park parle à chacun de nous. Elle se veut un symbole de réconciliation et un sanctuaire qui consacrent le rayonnement de la paix dans notre pays et dans le monde ». Aussi a-t-il recommandé de la saisir comme telle et de s'en inspirer.

« La conception de cette place qui porte aujourd'hui le nom d'une icône de l'humanité tout entière a eu un important dis-

positif symbolique, dans la mesure où nous avons hérité de quatre îlots, progressivement du plus petit au plus grand, orientés vers la place de la République. Nous avons défini, en premier lieu, le premier îlot baptisé le Mémorial, coiffé du buste de Nelson Mandela, accessible après des marches », a expliqué Apovo Jean Virgil, au nom des architectes chargés de la conception de l'espace.

Il a expliqué que chaque marche dispose, de part et d'autre, de pensées d'illustres personnalités comme Houphouët-Boigny, Nelson Mandela, Martin Luther King. Le jardin du Calumet, l'arbre à palabres et une passerelle à aménager constituent les trois autres éléments majeurs de la Mandela Peace Park.

La cérémonie a été également marquée par la présence du ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, par ailleurs porte-parole du gouvernement et de son homologue en charge des Transports, Amadou Koné.

MARCEL APPENA

Ministère des Affaires étrangères
Six diplomates faits officiers de l'Ordre national

Le ministre des Affaires étrangères a félicité ses collaborateurs pour avoir contribué au rayonnement de la Côte d'Ivoire à l'extérieur.

Le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanch, a élevé, le 30 janvier, six ambassadeurs ivoiriens au grade d'officier dans l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire. Au cours d'une cérémonie au ministère des Affaires étrangères au Plateau, il leur a traduit toute la reconnaissance de la Côte d'Ivoire en présence de leurs pairs et du personnel administratif du département ministériel.

Pour le ministre, le travail acharné des diplomates a permis, durant la décennie qui s'achève, de redorer le

blason de la Côte d'Ivoire à l'international. Le pays compte désormais dans le concert des nations. Ce qui lui a permis de siéger au Conseil de sécurité des Nations unies pendant deux années. Marcel Amon-Tanch a annoncé d'autres décorations afin d'amener les ambassadeurs à mieux vendre la destination Côte d'Ivoire. Désormais prêts à regagner leurs postes d'affectation respectifs, les six ambassadeurs ivoiriens partent avec les distinctions posées sur leurs costumes. Témoignage, pour Marcel Amon-Tanch, du travail bien

fait, comme l'a toujours souhaité le Président de la République Alassane Ouattara. L'ambassadeur Amani Affoué Sara, au nom des récipiendaires, a exprimé toute leur joie et leur gratitude au ministre et particulièrement au Président de la République pour la confiance placée en eux et qui leur vaut de représenter le pays à l'extérieur. Ils se sont engagés à continuer de travailler avec rigueur, pour fournir des résultats satisfaisants et bénéfiques à la nation ivoirienne et mériter la confiance du Chef de l'État.

HERVE ADOU

Sercom

Harmonisation du Baccalauréat dans l'espace Uemoa Les acteurs peaufinent le projet à Abidjan

Un atelier de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'Initiative d'harmonisation du baccalauréat dans les États membres de l'Uemoa se tient du 3 au 7 février à Ivotel au Plateau.

Le directeur de cabinet du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kabran Assoumou, a présidé, lundi, au Plateau à Ivotel, la cérémonie d'ouverture de l'Atelier national de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'Initiative d'harmonisation du baccalauréat dans les États membres de l'Uemoa. Cette réforme à terme, est une opportunité pour faire du bac un examen répondant aux standards internationaux en matière d'évaluation des acquisitions et compétences des élèves de la classe de terminale du second cycle. Dans sa déclaration, le représentant de la ministre Kandia Camara a engagé « tous les participants à s'impliquer activement dans toutes les phases du déroulement de cet atelier dont les résultats permettront à la mise en place d'un système harmonisé du baccalauréat dans l'espace communautaire ». Bien avant, Kabran



L'atelier de formation qui a rassemblé une soixantaine de participants, s'achèvera le vendredi 7 février prochain. (PH: DR)

Assoumou a précisé que cet atelier de cinq (5) jours à Abidjan s'inscrit dans le droit fil des recommandations formulées en 2019, aux termes des travaux du 8e Atelier régional pour l'harmonisation du Bac à Ouagadougou (Burkina Faso). Là-bas, a-t-il poursuivi, l'une des recom-

mandations concernait « le suivi par l'Uemoa de la mise en œuvre du processus d'harmonisation du bac dans les États, dont notamment l'extension de l'expérimentation à trois autres disciplines (Physique-chimie, anglais et philosophie). A ce propos, il est bien de relever que les équipes-pluri-

disciplinaires nationales des États membres de l'Union

ont retenu quatre disciplines pilotes (français, mathématiques, histoire-géographie et les sciences de la vie et de la terre). Auxquelles se sont ajoutées trois nouvelles matières en 2019 (physique-chimie, anglais et philosophie). Toute chose qui porte à 7 disciplines les matières retenues dans cette réforme. Gustave Diasso, représentant résident de la Commission de l'Uemoa en Côte d'Ivoire s'est à son tour exprimé sur l'importance de cet atelier. Dans son intervention, il a invité les participants, à « se pencher sur le processus engagé depuis plusieurs années au niveau communautaire en vue de s'en imprégner ». Le représentant résident de la Commission de l'Uemoa en Côte

d'Ivoire a aussi encouragé les participants à faire le point de l'état d'avancement du processus d'harmonisation du Bac au niveau national et à partager les leçons apprises des expériences d'organisation du « bac blanc national ». Concernant l'organisation d'un Bac blanc dans le pays en 2020 et d'un bac blanc régional en avril 2021, Gustave Diasso a relevé qu'elle fait partie des « recommandations fortes formulées lors du dernier atelier régional tenu à Ouagadougou », dans le cadre de ladite initiative. L'atelier de formation qui a rassemblé une soixantaine de participants, s'achèvera le vendredi 7 février. ■

ISABELLE SOMIAN

Construction d'un établissement scolaire à Kouassi-Kouassikro L'Ong Espoir Santé donne le ton

Près de 77 millions de FCfa, c'est la somme nécessaire pour changer l'aspect actuel de l'Epp Kouassi-Kouassikro, village situé dans le centre du pays, et offrir des conditions d'études acceptables aux 300 pensionnaires qui y suivent régulièrement les cours. C'est le sacrifice qu'il faut consentir pour remplacer les piliers de bambou vacillants et ébranlés par le poids du temps, par de solides murs élevés dans le respect des règles architecturales. Et installer un toit qui protège des intempéries en lieu et place de l'actuelle couche de paille clairsemée.

Dans un élan humaniste, l'Ong française *Espoir Santé* a décidé de relever ce défi. Ou du moins, d'en porter la flamme en acceptant de supporter 20 % du coût global, soit plus de 15 millions de FCfa. L'organisation est donc à la recherche d'environ soixante millions pour boucler le budget, et engager les travaux qui devraient durer quatre mois. L'objectif étant de livrer cet établissement moderne avant la prochaine rentrée académique 2020-2021. Le pari sera-t-il tenu ? Vu les enjeux, Michel Cornand, le président de l'Ong, ne doute nullement qu'il recevra l'accompagnement d'entreprises, ainsi que l'appui de



Cornand Michel, président de l'Ong Espoir Santé.

personnes de bonne volonté. Le plan de construction de l'établissement prévoit cinq salles de classe, des bureaux, des latrines, un préau ainsi que quatre logements pour les enseignants. Le volet consacré aux logements des enseignants est très important. Selon le président de l'Ong, sur trois enseignants affectés dans cet établissement par l'État, un seul y est effectivement resté pour assurer les cours. Les conditions difficiles de travail et l'absence de logements seraient la cause de la capitulation des deux autres enseignants. De plus, le projet intègre une alimentation électrique en énergie solaire et la

construction d'un forage pour l'approvisionnement en eau potable. Pour la réalisation du projet, l'Ong dispose d'une main d'œuvre composée de près de 150 membres bénévoles. Ces derniers, avec l'aide de populations locales, sont déjà parvenus à relever des dizaines de défis herculéens ailleurs. Il s'agit, entre autres, de la construction d'une maternité dans le village de Bingakro, un dispensaire à Adjaoui, une école maternelle à Bouaffoukro, ou encore un hôpital spécialisé dans le traitement de l'ulcère de Buruli à Djékanou. ■

DRAMOUS YÉTI

Universités et Grandes Écoles La Cnec décrète deux jours «campus mort»



Les universités et grandes écoles vont connaître encore deux jours de perturbation. (Photo: Dr)

Le bureau exécutif de la Coordination nationale des enseignants du supérieur et des chercheurs de Côte d'Ivoire, Cnec réunifiée, a décrété deux jours « campus mort ». Il est question d'un arrêt de toutes les activités académiques et péda-

gogiques à partir de demain mercredi 5 et jeudi 6 février pour protester et demander une rencontre urgente avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Albert Tokeusse Nabri. Les raisons avancées pour ces deux jours de débrayage ont été annoncées

par le professeur Johnson Kouassi Zamina au cours d'une conférence de presse hier, en fin de matinée, au siège de la Cnec. Il s'agit entre autres des mauvaises orientations et traitement des réclamations des bacheliers 2019, le refus de signature des dossiers de Cames 2020, le problème de rétablissement des salaires de 14 enseignants chercheurs, les pondions de salaires et de primes à l'université Félix Houphouët-Boigny. La décision de manifester a été prise le vendredi 31 janvier de 15h à 17h, par le bureau exécutif de la Cnec réunifiée, élargie aux bureaux des sections des universités et grandes écoles publiques, centres et instituts de recherches. Tous les enseignants-chercheurs et chercheurs des universités, grandes écoles publiques, centres et instituts de recherche ont été invités au strict respect de ces jours de protestation. ■

M-A DJIDJÉ

Budgétisation sensible au genre (Bsg)

Adama Coulibaly réaffirme l'adhésion de la Côte d'Ivoire

Le ministre de l'Économie et des Finances a ouvert, hier, à Pullman Hôtel d'Abidjan, le séminaire régional sur la Bsg.

La Banque mondiale, dans son rapport publié en 2017 sous l'intitulé « Et si l'émergence était une femme ? », indiquait que l'économie ivoirienne pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 4 à 6 mille milliards de FCfa sur le long terme, si les femmes étaient davantage impliquées dans les processus de développement. Plus largement, le programme des Nations unies pour le développement (Pnud), dans un autre rapport sur le développement humain en Afrique, évalue les pertes économiques totales annuelles liées aux écarts entre genre en Afrique subsaharienne à environ 94 milliards de dollars (environ 55730



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances
(PH: DR)

513 200 000 de F Cfa). Conscients de ce fait, plusieurs pays africains se sont engagés dans des actions d'envergure pour réduire substantiellement les discriminations basées sur le genre. Le séminaire régional sur la budgétisation sensible au genre (Bsg) en Afrique francophone qui s'est ouvert hier, à Abidjan, s'inscrit dans le cadre de cette démarche. Malgré les acquis enregistrés par les pays africains dans la mise en œuvre de leur politique genre, le ministre de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, Adama Coulibaly, a attiré l'attention des gouvernements africains sur la nécessité de s'appuyer sur l'un des instruments clés de la politique économique

à savoir, le Budget, « pour adresser efficacement la question du genre » dans les États respectifs. « Cela fait appel au concept de la budgétisation sensible au genre qui est au cœur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, mais qui reste à ce jour peu répandue en Afrique francophone malgré des initiatives dans certains pays », a-t-il déclaré. Financé par l'Union européenne, le séminaire est animé par le Fonds monétaire international (Fmi) à travers Afritac de l'Ouest, avec la participation d'Onu femmes. Il a abordé quatre points clés : la présentation des enjeux et objectifs de la Bsg, son lien avec les politiques de genre et les réformes budgétaires,

ses outils et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre du cycle budgétaire ; le partage des expériences nationales ou régionales afin de diffuser les bonnes pratiques et d'en tirer des enseignements ; l'établissement d'un dialogue et le partage d'expérience entre les ministères des finances, les ministères en charge du genre et les acteurs de la société civile issus des pays francophones participants ; l'exhortation des pays à s'engager et à progresser dans la mise en œuvre effective de la Bsg en identifiant les stratégies et plans d'actions qui pourraient être mobilisés. ■

DAVID YA

sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité

Les États ouest-africains planchent sur les meilleures solutions

Le développement d'un marché régional prospère de l'énergie qui favorisera, à terme, l'accès à l'électricité pour tous pour le bien-être de nos populations ». C'est l'objectif majeur des pays de la sous-région. Représentant le Premier ministre, Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a réitéré, hier, à Cocody, cette vision commune des dirigeants de la sous-région ouest-africaine. C'était à l'occasion de la réunion des ministres de l'Énergie des six États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest axée sur la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique.

La réunion d'Abidjan est une occasion pour les ministres de l'Énergie de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la Guinée, du Libéria, du Mali et de la Sierra Leone, mais également des représentants de la Cedeao et du groupe de la Banque mondiale de discuter de leurs besoins. Objectif : structurer efficacement les deux instruments envisagés par la Banque mondiale pour renforcer la confiance dans le commerce de l'électricité et soutenir la mise en œuvre



Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a représenté le Premier ministre lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion des ministres de l'Énergie de six États membres de la Cedeao.
(PHOTO : JOSEPHINE KOUADIO)

de la nouvelle directive de la Cedeao sur la sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité dans le cadre du marché régional de l'électricité. Ces deux instruments de la Banque sont la création d'un fonds revolving pour le commerce de l'électricité afin de renforcer la liquidité des acteurs et la mise en

place d'un programme d'aide budgétaire régional axé sur les réformes nécessaires pour adopter ou mettre en œuvre la nouvelle directive de la Cedeao. Lors de son intervention, Abdourahmane Cissé a félicité la Banque mondiale et le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (Eeeca

ou Wapp) « pour la tenue des présentes rencontres et pour leur implication active dans la recherche de solutions pour la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique ». La rencontre des ministres préoccupe à un haut niveau la Côte d'Ivoire. Et pour cause, le pays avec une capacité

de production de 2229 Mw, exporte environ 11% de la production nationale brute d'électricité vers six pays de la Cedeao notamment le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali, le Libéria. La Sierra-Leone et la Guinée porteront le nombre de ces pays à huit (8) après la mise en service de la ligne

d'interconnexion électrique 225 Kv Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra-Leone-Guinée, prévue en 2020-2021.

Le Commissaire de la Cedeao en charge de l'Énergie et des Mines, Sediko Douka, a regretté que « l'un des handicaps majeurs au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté dans l'espace Cedeao, demeure l'insuffisance de l'offre d'électricité et le faible accès des populations à cette ressource vitale malgré l'énorme potentiel énergétique de la région ». Selon lui, avec un taux d'accès à l'électricité de 45%, les tarifs, dans les tarifs restent élevés. « Aucun développement économique durable ne peut se faire sans une énergie abondante, disponible, durable et abordable », a prévenu Sediko Douka. Une position également soutenue par le représentant de la Banque mondiale, Cheick Kanté, qui soutient qu'il faut parvenir à la mise en place d'un marché énergétique régional fiable avec des coûts abordables.

Avant cette rencontre des ministres de l'Énergie, la veille (2 février 2020), les experts s'étaient réunis pour plancher sur ce dossier. Des recommandations sont attendues. ■

ANOH KOUAO

Gouvernance électronique

Le gouvernement s'active pour l'hébergement local des données

Le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Sidiki Diakité, a réitéré hier l'engagement du gouvernement à renforcer la digitalisation de la gouvernance.

Sidiki Diakité, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, a indiqué, hier, que le gouvernement travaille à la mise en place d'un système de conservation et de gestion, sur le plan local, des données électroniques. Il s'exprimait à l'ouverture du forum de la transformation digitale et de l'intelligence artificielle organisé par Sah Analytics International, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire. « L'un des projets phares demeure, aujourd'hui, la mise en place d'une infrastructure moderne hébergeant toutes les données sur les citoyens et qui devait permettre de créer une inter-opérativité entre les différents services des secteurs public et privé. Et ouvrir justement le système d'information à tous les acteurs publics et privé, puis aux citoyens eux-mêmes », a-t-il révélé. Au dire de Sidiki Diakité, ce projet s'inscrit dans la vision numérique dont la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis quelques années et qui se traduit par bon nombre d'actions menées pour l'émergence et l'efficacité d'un écosystème favorable au développement de la gouvernance numérique. « Pour l'État ivoirien, nous avons capté depuis longtemps les enjeux du secteur des Tics. Notre pays qui est en pleine émergence a favorisé la mise en œuvre de nombreux projets pour améliorer



Plusieurs membres du gouvernement ont participé aux travaux (PH: JOSEPHINE KOUADIO)

l'efficacité et la transparence des services administratifs en utilisant le digital », a-t-il expliqué. C'est pourquoi le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a dit la disponibilité du gouvernement à collaborer avec toutes les compétences locales susceptibles de contribuer efficacement à la réalisation de cette ambition.

Une urgence, une nécessité...

Cette ambition est nettement perçue par Yaya Sylla, Pdg de Sah Analytics International. Il a souligné qu'il faut davantage d'espace pour le

stockage des échanges électroniques. « La disparition progressive des anciens moyens de communication (les lettres et les boîtes postales) au profit des moyens de communication numériques n'a pas impacté nos échanges, elle a surtout changé nos comportements », selon lui.

C'est en cela que pour lui, « la transformation digitale n'est pas qu'un changement technique, elle est surtout un changement de paradigme qui nécessite l'adoption d'une démarche tournant autour du citoyen ou du client et exige la dématérialisation des processus, la gestion du big data

et les innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle ».

Outre le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, la rencontre a enregistré la participation de plusieurs membres du gouvernement. Ce sont Téné Birahima Ouattara, ministres des Affaires présidentielles ; Raymonde Goudou-Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public et Fidèle Sarassoro, directeur de cabinet du Président de la République ■

ABOUBAKAR BAMBA

Les experts recommandent la souveraineté digitale de l'Afrique

Lacina Koné, Directeur général de Smart Africa, a exprimé son étonnement hier devant la lenteur de la digitalisation sur le continent, quand 99,9 % des projets dans le numérique se font en partenariat public-privé (Ppp). Alors que le secteur des Technologies de l'information et de la communication est mieux indiqué pour adresser efficacement la question du chômage sur un continent dont « 800 millions de personnes sur 1,2 milliard d'habitants ont moins de 35 ans et où 75 % des emplois de 2030 n'ont pas encore été créés », selon lui. À en croire l'expert, le règlement de ces questions qui s'inscrivent dans le vaste chantier des services notamment publics exige, au préalable, que les 500 millions d'Africains sans identité numérique - sur 3 milliards dans le monde - soient rapidement identifiés. Lacina Koné a également fait savoir que l'Afrique perd plus de 1925 milliards de FCfa (3,5 milliards de dollars) rien que pour les communications intra-africaines, d'autant plus qu'elles transitent par des pays étrangers. Le Dg de Smart Africa a donc déclaré que l'Afrique ne pourra exploiter ces oppor-

tunités que lorsque sa souveraineté sera établie dans la gestion de ses propres données numériques. Ces observations ont été appuyées par Asfar Rachid, responsable de Datamatics Consulting Services au Pakistan, qui a présenté des cas d'exploitation des données pour booster les activités économiques. Cette dépendance du continent dans l'hébergement des données numériques l'expose au développement de la cybercriminalité, selon Marc Coulibaly, Dg de Jighi. Puisque les hackers se dirigent vers l'Afrique parce que les autres parties du monde se protègent mieux. Marc Coulibaly a indiqué que les hackers ont respectivement dérobé dans les banques plus de 2 640 milliards de FCfa (4,8 milliards de dollars) entre 2016 et 2017 et plus de 660 milliards de FCfa (1,2 milliard de dollars) en 2015. Il s'est aussi inquiété de ce que 2 000 signaux de menaces informatiques sur l'Afrique ont été détectés le 13 janvier dernier, dans un contexte où 97 % des domaines hébergeant des sites et messageries électroniques ne sont pas sécurisés en Côte d'Ivoire ■

A. BAMBA

Centre africain de management et de perfectionnement des cadres Brice Kouassi plaide en faveur d'une plus grande sollicitation de l'institution

Dr Brice Kouassi, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, a appelé le 30 janvier à une plus grande sollicitation du Centre africain de management et de perfectionnement des cadres (Campc) par les institutions publiques et privées. C'était à la faveur de la cérémonie marquant l'entrée académique 2020-2021 dans les locaux de ladite institution logée à l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocco-



Le Campc a réitéré son engagement à poursuivre sa mission en adaptant ses programmes aux besoins des administrations publiques et privées. (PH: DR)

dy. « Pourquoi aller chercher ailleurs ce que nous avons ici ? Le Campc est à votre disposition pour tous vos besoins en renforcement des capacités », s'est-il interrogé. Brice Kouassi a déclaré que le centre est un instrument adapté au besoin de la formation des cadres africains pour l'atteinte des objectifs de développement visés par les États du continent dont la Côte d'Ivoire, engagée dans un processus de transformation structurelle de son économie. « Notamment à travers le développement des secteurs professionnels à fort potentiel d'insertion, afin de favoriser la création

d'emplois pour les jeunes », a souligné le secrétaire d'État. Il a insisté sur la capacité du Campc à produire des cadres « outillés, créatifs et productifs qui constitueront cette masse critique de leaders qui créera un impact réel sur nos économies nationales à l'ère de la concurrence internationale ». Pour sa part, Pr Joseph Assi-Kaudjhis, Dg du Campc, a réitéré l'engagement de l'institution à poursuivre sa mission « de sauvegarder et surtout de rendre accessible à tous ceux qui participent au fonctionnement de nos entreprises, des organismes et institutions des États, le savoir sous toutes ses formes ». Au dire de Pr Kaudjhis, cette bataille va

se mener à travers « ses programmes de formation innovants à faire marcher la machine économique, à lutter contre la médiocrité, la misère et la pauvreté et à accompagner nos États dans leur quête de bien-être ». À l'occasion, le Dg du Campc a prononcé une conférence inaugurale dont le thème était « La gouvernance de la commande publique », au cours de laquelle il a clairement situé les enjeux des marchés publics au plan national, sous-régional et régional. Mais également la nécessité de la formation de spécialistes en passation et gestion des marchés dans la zone communautaire de l'Uemoa ■

A. BAMBA

Lutte contre la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers

Kobenan Kouassi Adjoumani fait des propositions aux acteurs de la filière

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a conduit, du 29 janvier au 1^{er} février, une mission de sensibilisation sur la commercialisation illicite de l'anacarde dans les régions de l'Indénié-Djuablin, du Gontougo et du Bounkani. Retour sur un marathon de quatre jours en prélude à la traite qui débutera dans moins de deux semaines.

D'Agniblékro à Bouna en passant par Koun-Fao, Assuékry, Bondoukou et Tanda, le vœu émis par les producteurs et acheteurs des noix de cajou est le même : une augmentation, ne serait-ce que de moitié, du prix du kilogramme de l'or gris, qui était de 375 F Cfa au cours de la campagne 2019. Mais ce n'est pas aussi facile qu'on le croit de procéder à cette augmentation souhaitée, même si, assure le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, cette demande a déjà été portée à l'attention du Chef de l'État qui prendra « certainement » une décision favorable les prochains jours avant l'ouverture officielle de la campagne prévue à la mi-février. Pour autant, « les producteurs ne doivent plus continuer à commercialiser illicitement » les noix de cajou vers les pays frontaliers. Ce, conformément au décret n° 2013-810 du 26 novembre 2013 qui interdit l'exportation des noix brutes par voie routière. Car, la sanction est désormais plus lourde envers les contrevenants à cette disposition, et elle va s'appliquer dans toute sa rigueur. Mais aussi parce que cette pratique cause en vérité un préjudice énorme



La campagne pour sauver filière anacarde dans le district du Zanzan a été un succès. (PH: DR)

à l'économie locale, l'économie de la filière, l'économie nationale et même aux producteurs eux-mêmes. On estime à 17 milliards de F Cfa le manque à gagner l'an dernier. C'est ce que Kobenan Kouassi Adjoumani est allé expliquer en long et en large, quatre jours durant (du 29 janvier au 1^{er} février), aux acteurs de la filière dans les régions de l'Est de la Côte d'Ivoire. L'Indénié-Djuablin, le Gontougo et le Bounkani sont, en effet, pointées du doigt comme étant les zones

où le phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers, notamment le Ghana, bat son plein. Le ministre de l'Agriculture, qui avait dans sa délégation les plus hauts responsables du Conseil du coton et de l'anacarde, a sillonné ces trois régions, animant des séances de sensibilisation dans les villes d'Agniblékro, Koun-Fao, Bouna, Assuékry, Bondoukou et Tanda où il a achevé la mission. À chaque étape, son message était le même et pouvait être ainsi

résumé : « Nos noix de cajou fuient abondamment vers les pays frontaliers, notamment le Ghana. Cela fait perdre beaucoup d'argent à notre région et à notre pays. Nous n'allons plus permettre cela ; toutes les personnes impliquées dans ce trafic illicite seront désormais lourdement sanctionnées ».

La zone industrielle, de gros investissements, etc., à condition que...

Mais Kobenan Adjoumani n'a pas fait que brandir la menace, il a aussi et surtout proposé un vrai deal aux acteurs de la filière cajou et à toutes les populations des régions sillonnées. En effet, Bondoukou attend depuis quelques années la construction d'une zone industrielle essentiellement dédiée à la transformation des noix de cajou. Un gros projet qui va contribuer au développement de la ré-

gion et régler le problème de l'emploi des jeunes. Mais à cause de la tendance baissière de la production dans la zone, ce projet a été bloqué par les autorités. En effet, a indiqué le ministre, de 136 000 tonnes de noix produites en 2014 dans le Zanzan, on est passé à 17 000 tonnes l'an dernier, alors que les plantations continuent de s'étendre et de produire. « Si vous voulez que le Chef de l'État nous offre cette zone qu'il nous a promise, arrêtons donc d'acheminer nos produits vers les pays voisins qui, au final, deviennent les plus gros bénéficiaires. Ce que vous ne savez pas, c'est qu'à cause de cette pratique, le Ghana par exemple qui a, en réalité, une petite production de 70 000 tonnes, est passée à 330 000 tonnes l'an dernier. Et au niveau international, on dit que c'est le pays qui a la meilleure qualité des noix, alors qu'on sait tous que cette production vient de notre région le Zanzan. Du coup, sur cette base, les investisseurs préfèrent installer leurs usines là-bas au détriment de notre pays. Au niveau national aussi, l'État se concentre sur les autres régions, notamment Bouaké et Korhogo à cause de nos chiffres qui sont à la baisse. Mais nous pouvons changer les choses si nous nous inscrivons dans le patriotisme économique et c'est notre région qui s'en trouvera la plus heureuse », a proposé le ministre Adjoumani. Une proposition qui, si on doit s'en tenir aux applaudissements, a été bien accueillie à toutes les étapes de la tournée. Bien plus, des engagements dans ce sens ont formellement

été pris par les autorités administratives, politiques et coutumières locales, ainsi que les producteurs et les acheteurs. Le ministre de l'Agriculture est allé plus loin en annonçant un investissement de 3,7 milliards de F Cfa que le Conseil du coton et de l'anacarde prévoit réaliser dans le district cette année, toujours à condition que les noix de cajou ne prennent plus la destination des pays frontaliers, mais plutôt des ports de la Côte d'Ivoire. Le deal a donc été conclu entre Kobenan Adjoumani et ses parents du Zanzan et sur cette base et eu égard des engagements des uns et des autres, on s'attend à ce que le district qui était, il y a quelques années, classée première zone productrice des noix de cajou en Côte d'Ivoire et qui a perdu ce rang à cause de la fuite des noix, retrouve sa place de leader. La Côte d'Ivoire reste de loin le premier pays exportateur de noix de cajou avec 800 000 tonnes en 2019. Mais la transformation locale est encore marginale avec moins de 10% de la production. La campagne de commercialisation 2020 devrait être officiellement lancée dans moins de deux semaines. Mais avant, le ministre de l'Agriculture effectuera cette semaine une autre campagne de sensibilisation contre ce même phénomène d'exportation illicite des noix de cajou dans les régions du Poro et du Tchologo où, a-t-on appris, le phénomène est tout aussi alarmant. ■

FAUSTIN EHOUMAN
ENVOYÉ SPÉCIAL

Les producteurs proposent 600 F Cfa au kg !

La solution au phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers est purement et simplement commerciale, si l'on en croit les différents acteurs. En effet, le prix minimum bord champ auquel les producteurs souhaitent vendre leurs produits est de 600 F Cfa contre les 375 F Cfa qui leur ont été imposés pendant la campagne 2019. C'est d'ailleurs autour de 600 F Cfa qu'ils vendraient leurs produits aux acheteurs véreux qui viennent pour la plupart du Ghana voisin. En tout cas, c'est ce que des planteurs et acheteurs agréés nous ont confié, le 1^{er} février à Bondoukou.

« Si le gouvernement rehausse le prix pour atteindre 600 F Cfa par exemple, les producteurs ne vont plus vendre leurs produits aux acheteurs et pisteurs non agréés. Aussi, ont-ils besoin de financement à l'en-

tame de chaque campagne », a expliqué Prince Timité, président de la coopérative Anuando, basée à Bondoukou. Ses propos ont été corroborés par Daouda Ouattara, acheteur agréé. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ces acheteurs véreux, « non reconnus par les autorités ghanéennes », comme l'a précisé le ministre Adjoumani, proposent ces prix parce qu'ils ne sont soumis à aucune taxe et que « l'activité en elle-même est mafieuse ». Une autre cause expliquant le phénomène de la fuite de noix et le fait que les noix ivoiriennes sont jugées de qualité inférieure à celles du Ghana, c'est le démarrage un peu tardif de la campagne en Côte d'Ivoire. En effet, selon leur porte-parole à Tanda, Adingra Kouman, les producteurs commencent à récolter les noix dès le mois de décembre, et à cette période elles sont de meilleure qualité. Or, la

campagne en Côte d'Ivoire est fixée généralement à mi-février. Un décalage qui, ajouté à quelques difficultés d'accès au niveau du port d'Abidjan, les désavantage. Conséquence : certains producteurs cèdent à l'offre des marchands véreux qui, eux, occupent le marché avant même la fixation du prix. Les producteurs ont aussi déploré le manque de matériel végétal et le mauvais mécanisme de distribution de la sacherie. Quant aux acheteurs agréés, ils ont plaidé pour que les sanctions soient appliquées. D'après leur porte-parole, Binin Ouattara Mahaman, les acheteurs de Tanda ont mis en place une structure dénommée Agri-police pour faire la surveillance et diffuser toutes informations relatives aux cargaisons de produits en partance pour le Ghana. ■

F. EHOUMAN

ANNONCE

Invité des rédactions de *Fraternité Matin*, le Pr Justin Koffi, directeur général de l'Arre, s'est prononcé sur le thème : « Le Système de récépissé d'entreposage (Sre), opportunité pour la transformation locale des matières premières », le 30 janvier.

L'INTÉGRALITÉ DES ÉCHANGES AVEC LES JOURNALISTES À PARTIR DU 4 FÉVRIER 2020.

Kenya

13 enfants meurent à la suite d'une bousculade dans une école

Au moins treize enfants sont morts piétinés et 39 autres ont été blessés hier au cours d'une bousculade.

Nous avons perdu 13 enfants dans cette bousculade et d'autres sont à l'hôpital en raison de blessures», a déclaré à la presse David Kabena, chef de la police de Kakamega, présent sur les lieux du drame. «Nous avons ouvert une enquête pour établir ce qui s'est passé exactement». La Croix-Rouge kényane a, pour sa part, assuré sur Twitter que 39 enfants blessés avaient été admis à l'hôpital général de Kakamega. L'organisation Saint-Jean Ambulance, qui fournit des services de secourisme, a évoqué sur Twitter 14 enfants décédés et plus de 50 blessés, dont deux soignés au service des soins intensifs et 37 ayant déjà pu quitter l'hôpital. L'accident s'est déroulé vers 17 h 00 (heure locale), au moment où les élèves de l'école primaire de Kakamega quittaient l'établissement. Un mouvement de panique a eu lieu, pour une raison inconnue. Une mère d'élève interro-

gée par un média local a pour sa part accusé les enseignants d'être à l'origine du mouvement de panique. «Ceux qui ont survécu ont dit qu'ils couraient parce qu'il y avait des professeurs qui les battaient (en guise de punition), c'est pour cela qu'ils s'échappaient et sont tombés l'un sur l'autre». La mère d'élève a précisé que les enfants concernés étaient principalement en «classe 5», âgés de 10 à 12 ans. L'école n'a pas réagi dans l'immédiat à ces accusations. L'accès à l'établissement a été boudé par la police, qui a recueilli les dépositions du personnel enseignant présent sur place. La Croix-Rouge kényane a fait état d'une «bousculade mortelle à l'école primaire de Kakamega», ajoutant qu'une cellule de soutien psychologique a été mise en place, ainsi qu'un service permettant aux proches de localiser les enfants, dont ils sont sans nouvelles.

LE JOURNAL DE MONTRÉAL

France

La bataille parlementaire de la réforme des retraites commence

Les 19 000 amendements à eux seuls: les 17 députés insoumis (LFI) l'assument, ils font de l'obstruction parlementaire pour manifester leur désaccord. Avec les socialistes et les communistes, ils se sont également mis d'accord pour déposer une motion de censure. Motion de censure que le Rassemblement national pourrait voter. Le Parti communiste va même demander à ce que le texte soit soumis à un référendum. Du côté de la droite, ce sont les ordonnances prévues dans le texte - pas moins de 29 - qui font bondir, ainsi que la tenue de la conférence de financement en même temps que l'examen

du texte à l'Assemblée. Les Républicains, qui sont pour une réforme des retraites mais pas celle-là, ont déposé un millier d'amendements, et se contenteront de voter certains articles. Ils n'ont pas encore arrêté de position quant au vote global de la loi. Dans ces conditions, on voit mal comment le texte pourrait passer avant les municipales, l'Assemblée nationale suspendant ses travaux le 6 mars pour cause d'élections. Certains brandissent la menace du 49.3. Cette option qui permet d'abréger les débats et de faire adopter une loi sans vote n'a pour l'instant pas les faveurs du gouvernement.

RF

Déclaration du Porte-parole de l'Ambassade de Chine en Côte d'Ivoire

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 30 janvier que l'épidémie de coronavirus, dont l'épicentre se trouve en Chine, constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI).

Il est vrai que depuis le mois de décembre 2019, une épidémie de pneumonie causée par le nouveau type coronavirus s'est produite brutalement et s'est répandue d'une manière inquiétante en Chine. On compte jusqu'au 31 janvier 9830 cas confirmés et 15238 cas suspects à travers le pays. Et parmi les cas confirmés, 213 sont décédés et 218 se sont rétablis.

Depuis que cette épidémie est éclatée, le gouvernement chinois a déployé des efforts forts d'une manière résolue et transparente pour enquêter sur la flambée en cours et l'endiguer. Le leadership et l'engagement politique au plus haut niveau du gouvernement chinois et une coopération ouverte et transparente entreprise par la Chine avec la communauté internationale ont été hautement salués par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS lors d'une conférence internationale de l'OMS et d'un point de presse à Genève. «Pleines de dispositions prises par la Chine sont déjà au-delà des exigences demandées par l'OMS, ce qui constitue un modèle à la prévention et au contrôle de l'épidémie à l'échelle internationale», signalé par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus. Et justement grâce à ces efforts déployés par la Chine, des cas confirmés hors de la frontière de la Chine ne constituent que 1% de ceux confirmés dans le monde entier et aucun cas de mort a été constaté pour le moment.

M. Tedros Adhanom Ghebreyesus a déclaré que cette déclaration d'USPPI ne s'agit pas d'une inquiétude envers la Chine, mais d'une préoccupation sur «la possibilité que le virus se propage dans des pays dont les systèmes de santé sont plus faibles». Cette déclaration ne s'agit pas non plus d'une méfiance de la Chine. Tout au contraire, il a plein de confiance que la Chine remportera la victoire dans cette bataille contre l'épidémie. Ainsi il «ne recommande pas et s'oppose réellement» aux restrictions de voyage ou de commerce avec la Chine.

Je tiens à adresser mes reconnaissances, au nom de l'Ambassade, au gouvernement et peuple ivoiriens qui se tiennent toujours à côté du gouvernement et peuple chinois dans ce combat dur contre cette épidémie. La Chine est prête à continuer de renforcer la coopération sanitaire internationale avec ses partenaires du monde entier dont la Côte d'Ivoire.

ZHOU Yi, Directeur de la Section Politique

Fait à Abidjan, le 31 janvier 2020

Can 2023

Le Cocan évalue le stade d'Ebimpé

Les commissions techniques dudit comité ont effectué une visite sur le site en fin de semaine dernière.

Une semaine après avoir fait une revue des projets du Cocan et l'évaluation des infrastructures sportives et non sportives, à travers un séminaire, les membres des 13 commissions techniques du comité d'organisation de la Can 2023 conduits par Aduo Luc (3e vice-président du Cocan), ont décidé de s'imprégner des réalités du terrain. Vendredi dernier, ils ont entrepris une visite du stade olympique d'Ebimpé, l'un des plus importants ouvrages dans le cadre de la Can 2023. Au terme de la visite, les commissions techniques du Cocan ont tenu une réunion avec le Bnetd (Bureau national d'études techniques et de développement) et l'entreprise chinoise, en charge



Séance de travail entre les différentes commissions du Cocan, le Bnetd et l'entreprise chinoise en charge des travaux. (PHOTOS : DR)

des travaux. Une réunion qui a permis à Mme Diomandé Affissata, la représentante

du Bnetd, de situer le Cocan sur les modalités d'achèvement des travaux, notam-

ment ceux dévolus à la partie ivoirienne.

Il s'agit des corrections à apporter en vue d'une conformité sans équivoque aux normes en la matière. Face à la question cruciale de l'accès au stade par une infrastructure routière adaptée, la délégation du Cocan a été rassurée car, selon la direction des Routes, des études conséquentes ont été réalisées et le budget dégagé. Les travaux sur cet axe routier démarrent bientôt, ont confirmé ses responsables. Les membres du Cocan, toutes spécialités confondues, ont reçu, en outre, l'assurance de trouver des interlocuteurs disponibles sur le chantier sur des questions portant aussi bien sur la fonctionnalité des bâtiments, la sécurité, la santé, la communication, les aménagements que sur l'aire de jeu et les tribunes.

Situé dans la commune d'Anyama à une dizaine de km au nord d'Abidjan et implanté sur un espace de 20 hectares, le stade d'Ebimpé, d'une capacité de 60.000 places, est un don de la République populaire de Chine à la Côte d'Ivoire. Cette infrastructure est destinée à accueillir la cérémonie d'ouverture de la Can 2023.

A noter que la Côte d'Ivoire

est en chantier depuis deux ans pour installer des infrastructures sportives et non sportives dans la perspective de la Can 2023 prévue dans cinq localités : Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et San Pedro.

CÉLESTE KOLIA
SOURCE : SERCOM COCAN

SUR LE GRIL

SANCTION La commission de discipline de la Confédération africaine de football (Caf) réunie, jeudi, à Laayoune au Maroc, où se dispute la Can de futsal 2020, a infligé à la Tunisie une amende de 50 000 dollars (25 millions de FCfa) et une suspension pour le Chan 2022. Une sanction qui intervient à la suite de la décision de la Tunisie de ne pas participer au Chan 2020. Qualifiés sur le terrain, les Aigles de Carthage locaux ont renoncé à la compétition en invoquant une incompatibilité de calendrier avec le championnat tunisien. La Tunisie a été remplacée par la Libye, en tenant compte du règlement.

Tennis (tournoi du Pont Hkb)

Plus de 120 gamins pour ouvrir la saison



Le tournoi a permis à la Fit de jauger la forme des jeunes avant le championnat d'Afrique juniors, en Afrique du Sud.

La Fédération ivoirienne de tennis a démarré sa saison 2019-2020 par un important tournoi de détection de jeunes talents. L'édition 2020 de l'Open des jeunes doté des trophées du Pont HKB a mobilisé près de 120 gamins des écoles fédérales. Des jeunes filles et garçons dont l'âge varie de 5 à 18 ans qui, pendant deux week-ends de suite (18-19 et 25-26 janvier), ont fait vibrer les courts de tennis de l'Atlético club, à Biétry. Dans la catégorie des juniors garçons, Kouamé Myko a remporté la finale face à Francky Hoimian (6/2 ; 6/3).

Lili-Belle Minet a confirmé sa bonne forme du moment lors de la finale qu'elle a gagnée (6/3) contre Sadio Coulibaly chez les juniors filles. Concernant les cadets, Ilane Somé a dominé Noam Kol-tunoff (6/0 6/3). Tandis que Louay Makke et Marie-Ange Kouakou s'offraient respectivement les trophées Socoprime minimes garçons et filles. Louay Makke s'est joué de Nadal Koffi (4/1 ; 4/0), quand Marie-Ange balayait Queren N'Drin (4/0 ; 4/0). Ce fut un tournoi d'un très bon niveau qui aura permis aux techniciens de la Fédération de détecter de nouveaux talents, mais aus-

si et surtout de préparer les futures échéances internationales immédiates. A savoir, le championnat juniors d'Afrique des 18 ans et moins qui se déroulera du 9 au 17 février, à Pretoria, en Afrique du Sud. La Côte d'Ivoire y sera représentée par une équipe conduite par le champion d'Afrique, Eliakim Wilfried Coulibaly, le pensionnaire ivoirien du Centre de haute performance de Casablanca (Maroc). Le jeune Kouamé Myko, vainqueur du présent tournoi (HKB), sera le numéro 2 de cette équipe ivoirienne.

P. BAGNINI

RÉSULTATS

(Ligue 1)

Racing - Bassam : 3 - 1

Africa - Wac : 2 - 2

Eratérite-Matin

Quotidien d'informations générales
paraissant depuis le 9-12-1964

Tél : (225) 20 30 60 00
(225) 20 30 60 01
Fax : (225) 20 37 26 45

**PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

SANGARÉ Ibrahim Ségé

**DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Venance Konan
venance.konan@eratmat.info

**DIRECTEUR DES RÉDACTIONS DU GROUPE
REDACTEUR EN CHEF PAR INTERIM**

Amédée Assi
06 12 35 11
amedeeassi@yahoo.fr
amedeeassi@eratmat.info

**REDACTEUR EN CHEF
CHARGÉ DU SPORT**

Jean - Baptiste Béhi

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA RÉDACTION**

Germaine Boni
05 96 78 88

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL -
ADJOINT DE LA RÉDACTION**

Étienne Aboua
45 17 27 46

GRAND REPORTERS

Michel Koffi
Bledson Mathieu

SERVICE POLITIQUE / INTERNATIONAL

Étienne Aboua

CHEF DU SERVICE SOCIÉTÉ

Marc Yévo

SERVICE ÉCONOMIE / ENQUÊTES

Amédée Assi

CHEF DU SERVICE RÉGIONS

Emmanuel Kouassi

CHEF DU SERVICE SPORTS

Paul Bagnini

CHEF DU SERVICE CULTURE

Brigitte Guirathé

CHEF DU SERVICE PHOTO

Sylla Yacouba

SERVICE CORRECTION

Dnada Coulibaly

SIÈGE SOCIAL ADMINISTRATION

Rédaction-Impression - Adjamé
Boulevard du G^e De Gaulle
01 BP 1807 Abidjan 01 - RCI
Site : <http://www.eratmat.info>
Email : contact@eratmat.info
info@eratmat.info

DIRECTEUR

COMMERCIAL & MARKETING

N'Diaye Mamadou
20.37.08.66

PUBLICITÉ ÉTRANGÈRE HMI

25, rue Saint Didier, 75116 Paris
Tél : 01.56.90.34.34
Fax : 01.56.90.34.30

ABONNEMENTS & ARCHIVES

Tél : (225) 20 30 60 01
Postes : 6173 - 6177

DIFFUSION

Écippresse - C9 BP 254 Abidjan 09
Tél : (225) 22 40 42 42
Fax : (225) 22 44 56 57

ÉDITEUR

SNPECI

Société Nouvelle de Presse
et d'Édition de Côte d'Ivoire
Société d'État au capital
de 175 millions FCFA
Dépôt légal
N°2184 du 13 mai 1987
RC 206202 - CC 5012019L

TIRAGE DU JOUR : 20 000

